



Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (1^{er} janvier 2020 – 30 juin 2021)

Date de réalisation du rapport d'exécution : 30 juin 2021 Région Occitanie Département de l'Aude

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet.

La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de procéder à une première évaluation de la mise en œuvre des actions de la contractualisation qui a conditionné le versement des crédits de la contractualisation pour 2020.

Le présent rapport d'exécution doit permettre, pour l'année 2021, une nouvelle période d'évaluation des actions contractualisées.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Les départements qui ont fait le choix de conserver le calendrier initial de la contractualisation doivent délibérer au plus tard le 31 mars 2021 sur ce rapport d'exécution qu'ils transmettront aux préfets de région et préfets de département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2021.

Les départements ayant pris en compte le report du calendrier, doivent délibérer au plus tard le 30 juin 2021.



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

1. Mesures socle





CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1. Mesures socle

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Les données énoncées par le gouvernement sont alarmantes : « 70 % des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance n'ont aucun diplôme, 15,8 % de ces jeunes ne sont plus scolarisés à 16 ans, une personne sans domicile fixe sur quatre de 18 à 25 ans vient de la protection de l'enfance ».

La majorité et la prévention des sorties sèches de l'ASE constitue donc un enjeu majeur pour la politique de protection de l'enfance.

Le Département de l'Aude s'engage résolument dans cette action.

1.1.1. Description de l'action

Pour éviter la rupture de prise en charge et l'effet couperet de l'atteinte de la majorité pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), il convient d'anticiper l'arrivée à la majorité des jeunes pris en charge par l'ASE et d'établir un diagnostic de leurs besoins.

Les acteurs de la protection de l'enfance réalisent un travail d'accompagnement des jeunes confiés à l'ASE approchant de la majorité. De par l'objectif de sécuriser le parcours du jeune, la préservation du lien de référence avec une personne ressource reste une priorité pour le Département.

La finalité de cette action est de préparer et accompagner le projet d'autonomie des jeunes. Pour cela, il convient de mobiliser les dispositifs relevant des départements et de leur rendre accessibles les dispositifs de droit commun dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle, de la scolarité et formation, du logement ou de la santé (notamment mis en œuvre par les Missions Locales, les partenaires de l'hébergement et du logement SIAO, les bailleurs sociaux,...).

L'action vise principalement à formaliser l'accompagnement réalisé auprès de ces jeunes par les travailleurs sociaux afin de le valoriser et l'ajuster en fonction des besoins des bénéficiaires et des orientations des politiques publiques.

1.1.2. Date de mise en place de l'action

Action existante, à renforcer et affiner.

1.1.3. Partenaires et co-financeurs

L'aide de l'Etat vient en complément des crédits du Département. Ce dernier pourra notamment valoriser les dépenses qu'il consacre à la préparation de la sortie de l'ASE. Le Département pourra par ailleurs prendre en compte les dépenses issues du développement, de la mise à jour ou à niveau des systèmes d'informations qu'il utilise et qui sont nécessaires au suivi de la présente convention ou à la réalisation des actions prévues.

- **1.1.4. Durée de l'action :** sur la durée de la convention
- 1.1.5. **Budget**
- 1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	290.000,00€
Département	290.000,00€
TOTAL	580.000,00€

1.1.5.2. Budget exécuté

Actions menées	Réalisé 2020 – S1 2021
Hébergements collectifs	1.734.374,06 €
Hébergements AS FAM	264.646,16 €
ANRAS – création 12 places supplémentaires	315.646,87 €
Allocations Individuelles Jeunes Majeurs	10.428,00 €
TOTAL	2.325.095,09 €

L'évaluation des dépenses liées à l'hébergement a été réalisée sur la base des coûts mobilisés pour les enfants :

- nés en 2002, dès le lendemain de leur majorité et jusqu'au 31 décembre 2020.
- nés <u>avant le 31 mars 2003</u>, dès le lendemain de leur majorité et jusqu'au 31 mars 2021. En effet, la remontée d'information n'est pas possible du jour au lendemain et nécessite un traitement interne spécifique.

Le coût par enfant est calculé de la manière suivante : nombre de jours * prix de journée

Ont été pris en compte les prix de journée validés par arrêté de la Présidente du Département pour les hébergements collectifs et une évaluation du coût de revient quotidien pour la rémunération des assistants familiaux (identique à celui de 2019).

\$\frac{\text{H\'e}bergements collectifs:}{\text{195}}\$ prises en charge de jeunes pour un nombre total de journ\'es de 21 843.

\$\frac{\mathbb{H\'e}bergements AS FAM :}{25}\$ pour une dur\'ee totale de **3.266 journ\'ees**.

<u>Nota</u>: le total des prises en charge est supérieur au nombre d'enfants ayant eu 18 ans en 2020-2021 et ayant été pris en charge dans le cadre du référentiel (plusieurs modes d'hébergements pour certains enfants).

Pour ce qui concerne les Allocations Individuelles Jeunes Majeurs, **14 enfants** en ont été bénéficiaires.

1.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Cette action n'est pas financée au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

1.1.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 mars 2021.

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au 31 mars 2021
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	178	152	188	204	51
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel		111	150	165	47
Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	103	111	150	151	46
Nombre de jeunes avec un logement stable	103	111	150	184	48
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	18	34	45	136	16
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	103	68	150	152	43

1.1.8. Bilan d'exécution

♦ Deux outils socles à l'accompagnement des 17-21 ans : l'APJM et l'AEDJM

Il apparaît que les jeunes ayant atteint la majorité en 2020 et 2021 se saisissent du dispositif APJM (accueil provisoire jeune majeur) mis en place par le département de l'Aude. Ainsi, 70.59% des jeunes confiés à l'ASE nés en 2002 ont signé un contrat APJM.

Le département a également 21 jeunes suivis dans le cadre d'une mesure AEDJM (aide éducative à domicile pour jeunes majeurs) et qui sont au domicile familial, soit 10,29%. L'AEDJM permet que le jeune reste en lien avec les travailleurs sociaux et puisse les solliciter en fonction de ses besoins ou questionnements.

L'accompagnement socio-éducatif des équipes des Maisons Départementales des Solidarités dans le cadre d'un APJM et AEDJM est mis en œuvre auprès de 80,9% des jeunes ayant eu 18 ans en 2020.

Depuis quelques années, les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de l'Aude œuvrent à destination des jeunes de 17-21 ans dans le cadre de leur intervention sans que cela ne soit véritablement formalisé : accompagnement à la gestion du budget, à la recherche et tenue d'un logement, à la concrétisation de leurs projets scolaire, de formation ou préprofessionnel, à l'obtention et financement du code et permis de conduire, au maintien et suivi de leurs parcours de soins, etc.

L'investissement du Département pour l'accompagnement des pré-majeurs et des jeunes majeurs est important et des projets d'amélioration sont en cours de réflexion et/ou d'élaboration.

♦ Les écarts de réalisation constatés :

Indicateur : les jeunes avec un logement stable

En 2019, la part de jeunes ayant un logement stable parmi l'ensemble des jeunes devenus majeurs dans l'année était de 75,3% contre 90,2% en 2020.

Une connaissance plus affinée des parcours des jeunes sortis du dispositif de l'ASE vient expliquer cette variation assez importante entre les deux résultats : dans le cadre de la convention, un recueil de données plus précis a été formalisé afin d'avoir une lisibilité plus efficiente du parcours et ainsi pouvoir renseigner au mieux les indicateurs fixés.

L'évolution positive de cet indicateur est également à mettre en lien avec la dynamique départementale de création de places visant à favoriser l'autonomie.

Après étude des besoins en matière d'accompagnement des jeunes majeurs, le Département de l'Aude a approfondi son partenariat par la création de places supplémentaires en appartement permettant une préparation à la majorité adaptée aux besoins de chaque jeune.

Il s'agit ainsi principalement d'anticiper le passage de la vie en collectivité à un logement autonome que ce soit matériellement ou psychologiquement.

A titre d'illustration, l'association les PEP11 a créé 8 places en semi-autonomie au cours de l'année 2020.

Indicateur : les jeunes ayant accès à des ressources financières

En 2019, la part des jeunes ayant des ressources parmi l'ensemble des jeunes devenus majeurs dans l'année était de 23,9% contre 66,6% en 2020.

L'augmentation relevée sur cet indicateur est due à deux motifs : une connaissance plus complète concernant les ressources des jeunes y compris pour ceux sortis du dispositif, un mode de calcul réajusté au plus près de la définition de cet indicateur.

Les ressources recensées sont ainsi de cinq types :

- Salaires.
- Bourses scolaires.
- Prestations sociales,
- RSA majoré,
- AAH,

67,91% des jeunes ayant faits 18 ans en 2020 et recensés comme ayant des ressources financières perçoivent un salaire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'un emploi, d'une formation rémunérée.

Indicateur : les jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire

En 2020, le Département de l'Aude s'est inscrit dans une dynamique de création de places. L'ANRAS a ouvert des places de formation : financement des places pour les enfants audois 21 places + 12 places. Sur 54 places au total en 2020, sont comptabilisées 33 places audoises et 21 places pour les départements extérieurs.

L'activité réelle 2020 s'est élevé à 7 934 journées (dont 1 321 journées financées mais non réalisées sur les ateliers formation, en lien avec la fermeture du service lors du premier confinement), soit 6 613 journées réelles. Elle a concerné au total 104 bénéficiaires. Le financement CD s'est élevé, pour le service formation de l'ANRAS, à 564 537,12 €, correspondant, pour les 12 places supplémentaires financées, à 205 286,23 €.

Concernant les projets d'insertion socio-professionnelle des jeunes, il est recensé une diversité de parcours que le Département a répertorié comme ci-dessous :

	Année 2020	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2021	TOTAL
Apprentissage	89	10	99
Scolarité	47	22	69
Formation	10	7	17
Emploi	6	0	6
Autres	0	4	4
TOTAL	152	43	195

Parmi les jeunes ayant eu 18 ans en 2020 et au cours du 1er trimestre 2021, 76,47% sont inscrits dans un projet d'insertion socio-professionnelle. Parmi ces derniers, 50,77% sont salariés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Les Mineurs non accompagnés se saisissent du dispositif « Contrat jeune majeur » et certains parcours exceptionnels parmi ces jeunes ont été présentés lors du Comité de pilotage relatif à l'installation de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance de l'Aude:

- Un jeune d'origine malienne a eu son Bac Pro avec Mention en métiers de l'électricité et de ses environnements électriques ainsi que des réseaux de communications. Il a eu le Prix de Meilleur Apprenti de France et a été nommé aux Prodiges de la République.
- ➤ Un jeune afghan a eu un **Bac Pro avec Mention** en système numérique, il fait une Licence de Langues à l'Université Jean Jaurès de Toulouse afin de devenir Interprète et venir en aide aux migrants.
- Un jeune Albanais a fait un apprentissage cuisine au sein de notre collectivité, dans un collège, et a vu sa recette figurée dans le livre de Recette Agri Local au niveau National.
- Un autre jeune malien est en contrat à durée indéterminée à l'hôtel de la Cité, Prestigieux Hôtel dans le département, en tant que Pâtissier. Il y avait fait son apprentissage.
- Une jeune fille, d'origine Arménienne, est en Terminale STGM au Lycée, ses résultats sont excellents et nous ne doutons pas qu'elle obtienne son Bac avec Mention.

FOCUS SUR UNE ACTION NOUVELLE

Pour le Centre éducatif et professionnel géré par l'ANRAS à Saint-Papoul, le Département a financé, en 2020, 33 places de formation dédiées aux enfants de l'ASE (soit 12 places supplémentaires et une augmentation de plus de 50% du nombre de places). Sur l'année, ces 33 places ont concerné au total 104 jeunes bénéficiaires.

L'établissement est autorisé pour 54 places de formation/remobilisation, réparties en 5 ateliers qualifiants (métallerie, restauration, maçonnerie, mécanique viticole, plaquiste) et une classe de remobilisation.

Ces ateliers permettent des mener des jeunes au bout d'une démarche qualifiante, ou de les aider à se réorienter vers des dispositifs plus classiques, de type CFA ou autre.

Cette augmentation du nombre de places a été pérennisée en 2021.

Le coût supplémentaire pour la collectivité pour la période allant *du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021* est évalué à **315.646,87** € financé grâce notamment à l'abondement par l'Etat de la mesure au titre de l'avenant annuel (+231.000 € provenant d'autres dispositifs).

1.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

• TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES :

Développer et **nourrir le maillage partenarial** reste un des objectifs incontournables de cette action. Sa mise en œuvre est bénéfique d'une part, pour les professionnels de la protection de l'enfance qui seront en contact de manière plus pérenne avec les différents partenaires du territoire.

D'autre part, pour les jeunes qui auront une visibilité et une meilleure connaissance des différentes personnes ressources et dispositifs existants à proximité. Ce travail est transversal dans le sens où il concerne les différents volets abordés dans le référentiel.

- ✓ <u>Volet logement</u>: renforcer et formaliser le partenariat avec les établissements; développer l'offre aux besoins de ce public spécifique; étayer les échanges interinstitutionnels notamment sur les situations où le risque de sortie du dispositif de protection de l'enfance est fort, diversifier le partenariat. Concernant l'accompagnement à l'autonomie dans le logement: un projet en cours de réflexion avec Soliha pour mettre en place un dispositif adapté de sous location
- ✓ <u>Volet ressources, accès aux droits</u>: S'appuyer sur les « personnes lien » au sein des dispositifs de droit commun tel que les référents CROUS mis en place par l'Education Nationale; développer des actions collectives d'information et d'actions éducatives sur les démarches administratives, la santé, ... auprès des jeunes de 16-18 ans avec les différents partenaires (planning familial, CPAM, MLI, ADEPAPE...)
- ✓ <u>Volet insertion sociale, professionnelle, formation et mobilité:</u> renforcer et formaliser le partenariat avec les MLI, CIO, centre parental, CFA...Cette action est inscrite dans le Schéma des solidarités 2021-2025 en lien avec la Direction Action Sociale et Insertion (DASI). Une rencontre a été organisée par la cellule MNA pour aborder la formation et l'insertion des MNA et jeunes pris en charge par l'ASE. Cette rencontre a permis des échanges entre acteurs de la mission locale et acteurs de la protection de l'enfance.

Il s'agira de constituer un réseau professionnel.

En effet, renforcer et diversifier le partenariat est un axe majeur dans la réalisation de cette action afin de pouvoir bénéficier d'un étayage dans les différents domaines concernés par le projet d'autonomie du jeune (insertion professionnelle, formation, scolarité, logement, santé,...).

Il est essentiel d'animer ce réseau professionnel afin de valoriser toutes ses potentialités concernant l'accompagnement des jeunes vers et/ou à la majorité.

PREPARER ET ACCOMPAGNER LE PROJET D'AUTONOMIE DU JEUNE :

<u>Un accompagnement renforcé et formalisé des prés majeurs et majeurs par les travailleurs sociaux de la protection de l'enfance :</u>

✓ Formaliser l'entretien des 17 ans : Conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, il s'agit d'organiser et formaliser « un entretien obligatoire un an avant la majorité pour les jeunes de l'ASE afin de préparer le projet d'accès à l'autonomie » (Art L 222-5-1 nouveau du CASF). Lancement d'un travail de réflexion dont le livrable serait la création d'un référentiel pour

l'accompagnement des jeunes majeurs, et notamment un guide pour l'entretien des 17 ans. Ce guide d'entretien sera destiné aux professionnels réalisant l'entretien des 17 ans. Il servira de trame et viendra aborder les différentes thématiques en s'appuyant sur les indicateurs fixés dans le cadre de la Stratégie.

- ✓ Inscrire le travail éducatif sur la préparation à l'autonomie dans le cadre du référentiel : décliner les objectifs éducatifs tels que mentionnés par ce dernier, « savoir habiter », « savoir gérer un budget », « connaître les différents lieux ressources », « savoir remplir un formulaire administratif »...
- ✓ Poursuivre la démarche « d'aller vers » des professionnels de la protection de l'enfance pour préserver le lien de référence.





CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1. Description de l'action

Le premier accueil social inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Le Département s'est engagé à organiser, sur son territoire, le premier accueil social inconditionnel de proximité.

Le Département s'appuiera notamment sur le document de référence « premier accueil social inconditionnel de proximité » présenté par l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24.

1.2.2. Date de mise en place de l'action

Réflexion entamée dès 2018 dans le cadre des travaux menés au titre des évolutions de l'organisation territorialisée de l'action sociale départementale.

1.2.3. Partenaires et co-financeurs

Le Département valorisera les dépenses qu'il consacre déjà au premier accueil social, y compris hors du référentiel actuel.

Les crédits de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté doivent permettre d'amplifier l'action du Département en matière de premier accueil social (qualité de l'accueil, coordination des professionnels, etc.).

1.2.4. Durée de l'action : Sur la durée de la convention

1.2.5. **Budget**

1.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	50.000,00€
Département	50.000,00€
TOTAL	100.000,00€

1.2.5.2. Budget exécuté

Actions menées	Réalisé 2020 - S1 2021
Travaux signalétique (services sociaux)	44.001,23 €
Travaux accueil physiques	15.100,00 €
Ressources RH internes allouées au projet	43.941,46 €
Démarche Qualité (services sociaux uniquement)	7.200,00 €
Dépenses formations « accueil »	4.950,00 €
TOTAL	115.192,69 €

1.2.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Action non financée au titre du FAPI.

1.2.7. Indicateurs

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au 31 mars 2021
Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes		Sans Objet	20%	0%	0%
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel		Sans Objet		0	0
Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui déclarent s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel		Sans Objet	5	0	0
Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement		Sans Objet	A fixer	0	0
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel		Sans Objet	A fixer	0	0

1.2.8. Bilan d'exécution

L'accueil social inconditionnel de proximité consiste à « garantir à toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent » (source : guide ministériel de structuration de l'accueil social).

Le Département de l'Aude s'est engagé dans cette démarche avec une volonté de concrétiser les engagements de cette définition générale dans les accueils sociaux des MDS, en coordination avec les autres accueils généralistes ou spécialisés (Espaces séniors, MDPH).

Pour l'usager, il s'agit de bénéficier d'un premier niveau d'information, de conseil et d'orientation plus large et plus homogène sur tout le territoire départemental. La philosophie sous-jacente consiste à dire que plus tôt l'information et l'orientation s'effectuent (dès la banque d'accueil), plus coordonnée, efficace et précoce sera la prise en

charge des situations.

La cible à atteindre est donc d'optimiser et d'élargir la capacité du 1er accueil afin d'apporter une réponse rapide et fiable à toute question formulée par un citoyen quel que soit le domaine de compétence interne ou externe et le canal utilisé, physique, téléphonique ou numérique.

Le Département a fait le choix d'une méthode participative de conduite de projet s'appuyant sur un groupe de travail, réunissant 23 professionnels de terrain (agents d'accueil, professionnels sociaux, cadres des services centraux et territoriaux) et sur une concertation

auprès de l'ensemble des agents du pôle des solidarités via un recueil d'opinion élaboré en interne (222 participants).

Le projet s'inscrit par ailleurs dans le dialogue social de la collectivité, avec l'inscription du dossier à l'agenda social 2021.

Les actions suivantes ont été menées durant les 18 derniers mois :

Mobilisation d'un groupe de travail et de l'encadrement de la Direction Action Sociale Territoriale de la collectivité

Dans le cadre des rapports présentés en 2019 sur la territorialisation de l'action sociale, une méthode de projet a été concertée en instance paritaire.

Un groupe de travail composé de professionnels de terrain s'est ainsi constitué. L'animation du groupe a été confiée à une équipe projet constituée de deux chefs de Maisons Départementales des Solidarités, du chef du service accueil-courrier, de la conseillère en organisation et du DGA Ressources Organisation.

Malgré la période de crise de la COVID19, le groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a coélaboré un diagnostic de l'accueil social, un questionnaire aux équipes et un référentiel de pratiques de l'accueil social au Département.

Par ailleurs, le projet a fait l'objet de plusieurs restitutions à l'encadrement du secteur social, particulièrement les chefs de MDS dont la nouvelle fiche de poste prévoit l'animation de la démarche d'accueil social sur leur territoire de référence.

Recueil d'opinion des équipes

L'association de l'ensemble des équipes du pôle des solidarités à la démarche d'accueil social s'est matérialisée par un recueil d'opinion élaboré en interne à partir d'entretiens individuels de membres du groupe de travail conduit par la conseillère en organisation.

L'idée était que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction puisse exprimer ses attentes et restituer ses questionnements et ceux de son service sur la démarche d'accueil social inconditionnel. Sur cette base, un questionnaire de 136 items a été élaboré sur les thèmes suivants : perception de l'accueil social réalisé actuellement, compréhension de l'accueil social inconditionnel, gains attendus pour les usagers et les professionnels, craintes éventuelles, besoins des équipes pour accompagner le déploiement et outils nécessaires à la démarche.

Finalisation d'un référentiel de pratique de l'accueil social inconditionnel

La finalisation d'un référentiel de pratiques d'accueil social inconditionnel constituait un engagement pris lors du lancement de la démarche.

Il s'agit d'un chantier attendu, permettant une réelle harmonisation des pratiques.

Il a été travaillé par le groupe selon la méthode suivante :

- Recensement et cartographie de toutes les demandes sociales que les usagers adressent à nos différents accueils,
- Regroupement en thématiques : parentalité, handicap, autonomie/vieillesse, aides financières, logement, santé, emploi/formation, insertion/RSA, jeunesse, mobilité, juridique, etc.
- ♥ Confrontation et harmonisation des pratiques actuelles de réponse. Cette étape fut essentielle car les agents de terrain ont pris conscience de la diversité des niveaux de réponse apportée à une même demande.
- Sedaction collective d'un référentiel retranscrivant tous les actes professionnels attendus à chaque niveau d'accueil.

Le document va présider à la formalisation d'un plan de formation spécifique et à l'actualisation des fiches de postes des agents d'accueil.

♣ Evaluation AFNOR de nos accueils sociaux

En 2020, le Département a adhéré au baromètre accueil AFNOR, instance indépendante qui propose d'évaluer les canaux d'accueil d'une structure (physique, téléphonique, mail, courrier, internet, réseaux sociaux) au regard de plusieurs critères (facilité d'accès au service, qualité de l'information/orientation et traitement de la demande).

Des évaluations qualité ont ainsi été menées auprès de plusieurs services départementaux, notamment sociaux.

Les résultats de cette démarche permettent de nourrir le projet d'accueil social inconditionnel. Ils sont restitués dans l'annexe.

Sur la base de ce diagnostic, qui sera présenté aux cadres sociaux, l'équipe projet a travaillé des pistes d'amélioration de court terme (meilleure visibilité et accessibilité aux informations d'accueil) et de moyen terme (charte de réponse courrier et téléphone, délais de réponse fixés institutionnellement, développement des services en ligne pour les usagers, etc.).

♣ Construction d'outils opérationnels pour l'accueil social inconditionnel

L'attente des professionnels porte sur la mise à disposition d'outils facilitateurs de la démarche d'accueil social :

- **Un guide ressources accueil** facilitant la recherche et la restitution d'informations à l'usager par les chargés d'accueil. Cet outil doit permettre au Département de retranscrire le niveau d'information à délivrer à un usager dispositif par dispositif.

A ce stade, nous nous orientons vers le développement d'un site internet spécifique, qui pourra par la suite être ouvert aux partenaires (comme c'est le cas pour les départements qui ont mis en place l'accueil social inconditionnel).

- **Un outil de prise de rendez-vous**, facilitant le travail des chargés d'accueil et apportant une réelle plus-value pour les usagers. Les démarches ont été entreprises pour acquérir une plateforme numérique (de « *type Doctolib* »).
- Des aménagements des espaces d'accueil permettant de garantir l'accessibilité, la confidentialité et la convivialité. Des travaux sont par exemple programmés à l'Hôtel du Département pour disposer de bureaux d'accueil spécifiques pour les usagers.
- Une organisation repensée de l'accueil téléphonique. L'enjeu de la séparation entre accueil physique et téléphonique remonte du terrain, notamment pour garantir la disponibilité des professionnels et la qualité d'écoute et de réponse.

1.2.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Présenté lors du Comité Technique Paritaire de la collectivité du 20 juin 2019 puis lors de celui du 12 avril dernier, la mise en œuvre de l'accueil social inconditionnel est un axe fort de la nouvelle organisation du pôle des solidarités, qui nécessite un calendrier et une méthode de travail concertés.

Ces éléments reposent sur un contexte dont il convient de rappeler les différents aspects :

- La volonté politique exprimée par l'Exécutif départemental (Session d'Avril 2019)
- Les enseignements du diagnostic territorial sur la question de l'accueil et de l'orientation des usagers
- La démarche engagée depuis plusieurs années par le Département d'amélioration de l'accueil
- La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signé avec l'Etat qui, définit les voies et moyens de la généralisation, sur le territoire

départemental, de l'accueil social inconditionnel de proximité.

- La mise en œuvre de l'expérimentation

La conduite de projet prévoit une phase **d'expérimentation** de l'accueil social inconditionnel. Il s'agit d'identifier plusieurs services en capacité de tester le référentiel de pratiques et les outils décrits ci-dessus. A cette fin, plusieurs critères de choix sont à prendre en compte : adhésion de l'équipe et mobilisation de l'encadrement de proximité, configurations territoriales (rural/urbain), présence d'antennes ou non, plusieurs services d'un même bassin de vie.

Après recueil des possibilités, trois territoires d'expérimentations ont été retenus : les MDS de Lézignan-Corbières, de Narbonne Littoral (en lien avec l'antenne de Narbonne) et la MDS de Narbonne Ouest.

Un nouveau travail sera donc entamé avec les équipes des sites concernés pour expliciter le projet et surtout partager le référentiel de pratiques.

Le calendrier de l'expérimentation est articulé autour d'une période de 4 à 5 mois, à partir de la rentrée 2021. Des temps d'échanges et de remontées des observations du terrain seront institués pendant toute la démarche.

Il prendra en compte également l'évolution des contraintes sanitaires dans le déroulé du projet car elles peuvent impacter fortement l'organisation des accueils départementaux.

Un bilan de l'expérimentation sera effectué par ailleurs avec l'encadrement, les équipes et le groupe de travail.

Cette période doit permettre d'ajuster les modalités de mise en oeuvre du dispositif d'accueil social inconditionnel en fonction des retours de terrain avant d'organiser sa possible généralisation à l'échelle départementale, à l'échéance de la convention.

- Dialogue social et communication interne

S'agissant d'un projet présentant des incidences fortes en matière de pratiques et d'organisation, l'association des représentants du personnel est incontournable.

Il a donc été proposé de présenter un rapport spécifique lors du Comité Technique Paritaire, incluant le retour du questionnaire, le référentiel des pratiques, le plan de formation et les pistes opérationnelles ayant des incidences sur l'organisation interne (centralisation des appels téléphoniques, expérimentation).

Par ailleurs, un dispositif de communication interne a été réfléchi, orienté vers la valorisation des métiers d'accueil social aujourd'hui et sur une information continue de toutes les étapes du projet.

- L'association des partenaires

Le projet d'accueil social est une opportunité de réaffirmer le chef de filât du Département en matière de solidarités humaines et de compléter les démarches initiées au niveau de la Direction Générale Adjointe des Solidarités Humaines : contractualisations solidaires, politique d'accessibilité des services au public, référent de parcours.

Pour ce qui concerne l'accueil social, ce partenariat pourrait se matérialiser par des initiatives coordonnées par le Département : charte d'engagements entre institutions sur l'accueil social facilitant la collaboration entre professionnels de l'accueil, partage d'outils communs de l'accueil social (notamment du guide ressources), formations communes et immersions des professionnels entre institutions, animation par les chefs de MDS de réseaux locaux de partenaires à l'échelle des territoires garantissant le partage des pratiques et fluidifiant le parcours des usagers.

Une conférence de lancement de l'accueil social avec tous les partenaires, complétée par des rendez-vous bilatéraux entre le département et des institutions ciblées (CAF, CIAS, CCAS, MFS), sont à envisager, en fonction de la situation sanitaire à date.

- La communication aux usagers

Projet axé sur l'amélioration de la relation aux usagers du département, un plan de communication externe sera travaillé avec la direction de la communication.

La campagne pourrait être orientée autour notamment de la coordination mise en œuvre par le Département autour du parcours de l'usager.

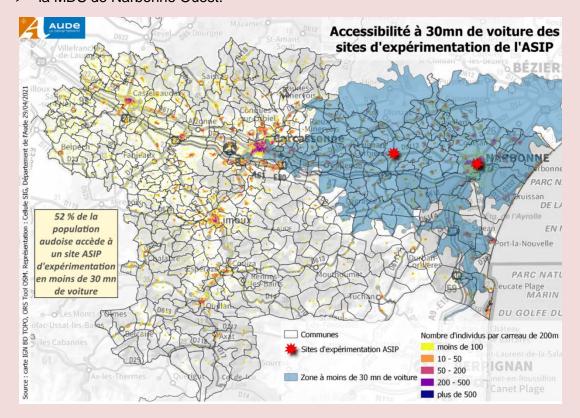
En complément des supports usuels de communication (AudeMAG), des affichages spécifiques dans les lieux d'accueil départementaux pourront être également conçus.

L'impact immédiat de l'expérimentation qui sera menée

Comme nous l'avons vu précédemment ; la conduite de projet prévoit une phase d'expérimentation de l'accueil social inconditionnel, sur des territoires infradépartementaux.

Après recueil des possibilités, trois territoires d'expérimentations ont été retenus :

- ➤ la MDS de Lézignan-Corbières,
- la MDS de Narbonne Littoral (en lien avec l'antenne de Narbonne),
- ➢ la MDS de Narbonne Ouest.



Cette expérimentation aura un impact important. En effet, du fait de la structuration territoriale du département de l'Aude et de la répartition spatiale de la population audoise, cette expérimentation touchera plus de la moitié de la population audoise.

En effet, 52% de la population audoise réside à moins de 30 minutes en voiture d'un site expérimentant l'Accueil social inconditionnel de proximité.

Dès le début de l'expérimentation, en fonction de la situation sanitaire à cette période-là, la majorité des audois seront donc bénéficiaires de cette



FOCUS SUR LA PLUS-VALUE DE LA CONVENTION

La mise en œuvre de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité est une spécificité des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

La mise en œuvre de cette innovation sociale entraine donc des couts complémentaires pour la collectivité départementale.

Ainsi, sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021, le Département a investi plus de 115.000 € afin de concourir à la mise en œuvre du projet.

Ces dépenses ont été financées à 45% par la CALPAE.

La mise en œuvre du dispositif permettra de mieux accompagner les usagers des différents services sociaux.





CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

1.3.1. Description de l'action

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées.

Il est désigné par la personne accompagnée parmi les professionnels concernés par son suivi. Il n'a pas vocation à suppléer ces intervenants mais à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

Point innovant de la démarche, la personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels ayant un rôle à jouer dans le traitement de sa situation, en particulier dans le cadre de commissions. Le Département s'engage à déployer la démarche du référent de parcours, en lien avec ses partenaires.

Le Département s'appuiera notamment sur le document de référence « Mise en œuvre de la démarche du référent de parcours » présenté par l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019.

1.3.2. Date de mise en place de l'action

L'action a été entamée dès 2019 (réflexions concernant les conditions d'une mise en œuvre sur le territoire départemental).

1.3.3. Partenaires et co-financeurs

Le Département valorisera les dépenses qu'il consacre déjà à des fonctions type référents de parcours, même si celles-ci ne rentrent pas directement dans le référentiel.

Les crédits « Etat » de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté permettront aux Départements de tendre vers la mise en place de référents de parcours répondant au référentiel.

Le Département pourra par ailleurs par ailleurs prendre en compte les dépenses issues du développement, de la mise à jour ou à niveau des systèmes d'informations qu'il utilise et qui sont nécessaires au suivi de la présente convention ou à la réalisation des actions prévues.

1.3.4. Durée de l'action

La mise en œuvre de cette action se déroulera sur la durée de la convention.

1.3.5. Budget

1.3.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	50.000,00€
Département	50.000,00€
TOTAL	100.000,00€

1.3.5.2. Budget exécuté

La collectivité n'a pas valorisé l'intégralité des dépenses de ressources humaines des agents mobilisés pour préparer et concevoir la démarche de mise en œuvre du référent de parcours durant l'année 2019.

Cette valorisation globale pourrait toutefois être réalisée à la demande, pour déterminer l'engagement **réel** de la collectivité.

A ce jour, seuls sont pris en compte les coûts salariaux du chargé de mission départemental qui a piloté l'écriture administrative du cahier des charges nécessaire à la commande publique.

On notera toutefois le principe du recours à un prestataire extérieur pour mener la mise en place du référent de parcours est acté.

Les dépenses liées à cette prestation impacteront donc la période.

Actions menées	Réalisé 2020 - S1 2021
Dépenses RH internes pour projet	3.509,00 €
Commande publique « prestation RDP »	103.648,00 €
TOTAL	107.157,00€

1.3.6. Action déjà financée au titre du FAPI : NON

1.3.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 mai 2021.

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au 31 mars 2021
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours		Sans Objet	30	0	0
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours		Sans Objet	15	0	0

1.3.8. Bilan d'exécution

Chef de file de l'action sociale et médico-sociale, le Département de l'Aude met en œuvre, à tous les âges de la vie, des politiques de solidarités en direction de ses habitants.

Le Département de l'Aude a signé en juin 2019 avec l'Etat une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021.

Le socle commun d'engagement entre l'État et le Département au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté porte sur les axes suivants :

- La prévention des sorties sèches des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- L'insertion des allocataires du RSA, au travers le renforcement de l'accompagnement des allocataires :
- La refonte et la revalorisation du travail social au service de toutes les familles : garantir à tous un premier accueil social inconditionnel et développer les démarches de référent de parcours.

Ainsi, afin de répondre à cet enjeu, les pouvoirs publics, Etat et collectivités locales, ambitionnent de généraliser sur le territoire, à l'issue d'une expérimentation dans quatre départements, la démarche de référent de parcours.

Il convient de noter que la collectivité n'a pas attendu la signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour la période 2019-2021 pour évoquer avec les partenaires sociaux sa volonté de mettre en œuvre un tel dispositif.

En effet, lors du Comité Technique Paritaire du 12 mars 2019, le Département a annoncé son souhait mettre en œuvre la fonction de référent de parcours dans le cadre plus global de la redéfinition de l'organisation des parcours dans une logique de simplification et de coconstruction pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers (v compris avec l'accueil social inconditionnel de proximité).

Suite à la signature de la convention fin juin 2019, le Département de l'Aude a entamé dès l'été des travaux de réflexion interne concernant les modalités de mise en œuvre et de réussite du dispositif référent de parcours sur son territoire.

Il a pris le parti de confier la mission de développer et de rendre opérationnelle la démarche de « référent de parcours » issue de la stratégie nationale au sein des services sociaux départementaux à un prestataire extérieur.

Aussi, à la fin du premier trimestre 2020, le cahier des charges en vue du lancement de la commande publique a été finalisé.

La crise sanitaire de la COVID19 et ses impacts sur l'activité des institutions et des entreprises (notamment le confinement strict de mars-mai 2020) est venue casser net cette dynamique.

Les travaux ont toutefois été poursuivis et adaptés sur les premiers mois de 2020 et leur finalisation a permis de lancer le marché de commande publique le 23 octobre 2020. La date butoir de dépôt des candidatures a été fixée par la collectivité le 24 novembre suivant. Aucune réponse n'a été formulée à la commande départementale.

La collectivité a immédiatement relancé une consultation ciblée sur des prestataires compétents pour ce type de projet. Deux candidats ont alors formulé une offre à la mijanvier 2021.

Après analyse des offres, c'est le cabinet Ipso Facto qui a été retenu. En raison de la crise sanitaire et de la nouvelle période de « ralentissement » qui avait un fort impact sur l'activité des structures ainsi que des partenaires, notamment pour l'organisation de rencontres réelles, le marché a été notifié le 20 mai 2021.

Le début de mise en œuvre demeure, comme pour le projet ASIP, dépendant de la situation sanitaire liée à la crise de la COVID19.

1.3.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

La mission qui confiée au prestataire est multiple :

> Un travail préparatoire de diagnostic au sein des différents services sociaux territorialisés de la collectivité (Maisons Départementales des Solidarités, Espaces Senior, Espaces Insertion principalement) qui seront pilotes du projet, mais aussi auprès des acteurs partenaires afin de mesurer de réussite de la mise en place de la démarche.

➤ A la suite de cette étape d'analyse, un plan d'action adapté aux besoins individuels et collectifs intégrera les prérequis de la démarche de « référent de parcours » issus de l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi », ainsi que les autres documents cadre concernant cette thématique.

Il devra, au travers sa mission, adapter le cadre national du « référent de parcours » au contexte territorial, social et partenarial du Département de l'Aude.

La réalité territoriale départementale sera ainsi totalement prise en compte pour déterminer les contours adaptés de la mission de « référent de parcours » dans l'Aude.

① l'expérimentation de la démarche de « réfèrent de parcours » sur deux territoires a priori

Le territoire d'expérimentation permettra d'associer plusieurs types de services sociaux départementaux : Maisons Départementales des Solidarités, Espaces Senior, Espaces Insertion.

Il est attendu du prestataire un appui méthodologique pour mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel adapté aux spécificités du département et intégrant les stratégies en cours d'élaboration.

Il s'agit simultanément :

- ♣ De conseiller et d'apporter une aide à la décision.
- ♣ De fournir un appui technique et logistique à la réalisation du projet.
- ♣ De mobiliser une méthode assurant la continuité de service.

Pour accompagner le Département dans son rôle de pilote de la démarche, le prestataire devra prévoir les deux niveaux d'interventions : en direction des cadres et des équipes de la collectivité, en direction des partenaires extérieurs.

2 généralisation de la démarche de « réfèrent de parcours » pour l'ensemble du département

Cette phase doit permettre de développer la mise en place de la démarche de « référent de parcours » sur l'ensemble du territoire départemental et d'en mesurer les impacts sur l'activité des services, sur la coordination entre les acteurs sur la qualité de la prise en charge.

Au travers des leviers de formation et de communication, le prestataire s'attachera à conforter l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs internes et externes au département.

Il organisera l'animation de l'approfondissement des travaux d'écriture et de conception des outils et supports en vue de leur insertion définitive au guide de référent de parcours.

FOCUS SUR LA PLUS-VALUE DE LA CONVENTION

La mise en œuvre de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité est une spécificité des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

La mise en œuvre de cette innovation sociale entraine donc des couts complémentaires pour la collectivité départementale.

Ainsi, sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021, le Département a investi plus de 107.000 € afin de concourir à la mise en œuvre du projet, financés à 48% par la CALPAE.





CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

1.4.1. Description de l'action

Les nouveaux entrants dans le dispositif RSA (identifiés dans le flux CAF et MSA) sont invités à réaliser un diagnostic de leur situation, passant en revue plusieurs thématiques : situation familiale, mobilité, budget, logement, santé, qualification et parcours professionnel.

La réalisation de ce diagnostic est confiée à un groupement d'opérateurs retenu par marché.

A partir des éléments recueillis, les priorités d'insertion sont identifiées avec la personne et les premiers objectifs d'insertion sont inscrits, depuis 2020, dans un premier contrat d'engagements réciproques de 3 mois. L'ensemble de ces éléments sont désormais saisis dans le logiciel de gestion des bénéficiaires du RSA permettant la consultation de ces informations par le référent désigné ensuite, pour construire avec la personne la suite de son parcours.

Les préconisations du diagnostic et les objectifs définis dans le contrat d'engagements réciproques permettent de définir le type d'accompagnement préconisé :

- Accompagnement à la mobilisation sociale (réalisé par les Maisons Départementales des Solidarités ou des opérateurs financés par le Département).
- Accompagnement socio-professionnel (opérateurs financés par le Département).
- Accompagnement à l'emploi (Pôle Emploi).

Le Département désigne alors le référent correspondant à l'accompagnement décidé et notifie au bénéficiaire le nom de l'organisme désigné pour la poursuite du parcours d'insertion.

Lors du renouvellement du 1er CER, le référent désigné reprend le bilan de la situation de la personne, à partir des données du diagnostic qu'il peut consulter sur le logiciel SOLIS et peut ainsi approfondir les aspects qui le nécessitent.

Il prend la mesure de l'engagement par la personne des actions prévues dans le 1^{er} CER.

L'ensemble de ces données lui permettent de définir, avec la personne un plan d'action pour la poursuite du parcours.

1.4.2. Date de mise en place de l'action : Janvier 2018

1.4.3. Partenaires et co-financeurs : Aucun

1.4.4. Durée de l'action :

1.4.5. **Budget**

1.4.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Insertion des allocataires du RSA (dispositif global)		
Prévisionnel Avenant 2020		
Financement Etat (FALPAE)	439.752,32 €	
Département	440.000,00€	
TOTAL	879.752,32 €	

1.4.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Diagnostics partagés	89.704,50 €
Adaptation des pratiques professionnelles (et notamment logicielles)	33.686,99 €
TOTAL	123.391,49 €

1.4.6. Action déjà financée au titre du FAPI : Non

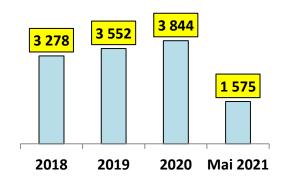
1.4.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/05/2021

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au <mark>31 mai</mark> 2021
Nombre de nouveaux entrants	3 278	3 552	3 900	3 844	1 575
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	64	141	800	1 217	1 214
Nombre total de 1ers rendez- vous d'accompagnement fixés	1 325	1 253	1 500	1 577	629
Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines	92	147	450	226	196
Nombre total de 1ers contacts d'engagements réciproques	1 325	1 253	1 500	1 577	629
Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois (à partir du flux)		90		654	564
Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois (à partir de la notification d'orientation)	924	941	1 200	1 387	614

⇒ Nombre de nouveaux entrants

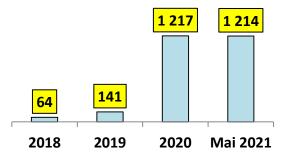
Le nombre de nouveaux entrants est inférieur au prévisionnel 2020. Toutefois, on pourra remarquer que la tendance est annuellement à la hausse par rapport à la situation de 2018. Cette tendance sera à surveiller notamment dans le cadre du pilotage des dispositifs qui pourraient être marqués par une crise économique induite par celle de la COVID19



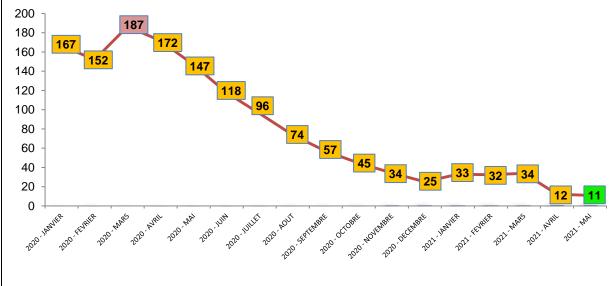
⇒ Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins

Pour l'année 2020, le nombre de **1.217** est largement supérieur au prévisionnel *(800)*. Pour les cinq premiers mois de 2021, il atteint quasiment le même chiffre (1.214).

Ces résultats reflètent l'engagement des services et des partenaires départementaux qui ont fait évoluer début 2020, malgré la crise de la COVID19, la méthodologie d'orientation pour en réduire drastiquement les délais.



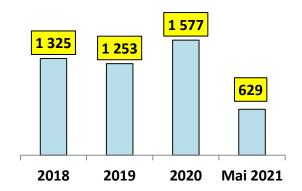
A titre d'illustration, l'évolution constante du délai moyen de désignation du référent est spectaculaire sur les dix-sept derniers mois, passant de 170 jours à une douzaine, en fin de période.



⇒ Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé

<u>Point de méthode</u>: le Système d'information utilisé par la collectivité ne permet pas, à ce jour, de retracer totalement les rendez-vous d'accompagnement fixé.

Aussi, le Département a pris comme base la date de signature du contrat d'engagement réciproque comme date certaine de rendez-vous d'accompagnement.



Le nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement apparaît en hausse par rapport à l'année dernière dans le prolongement de la tendance constatée pour le nombre de nouveaux entrants dans le dispositif RSA.

⇒ Nombre de 1er rendez-vous fixés dans le délai de 2 semaines

Le nombre de **226** n'est pas en adéquation avec les objectifs fixés à la signature de la convention, en 2019 *(450)*.

Bien évidemment, ce résultat est dû à la crise sanitaire de la COVID19 qui a fortement impacté les activités « présentielles » (type rendez-vous) suite aux différents confinements parfois stricts.

Un des enjeux sera toutefois la présence réelle des nouveaux bénéficiaires du RSA aux rendez-vous fixés. En effet, certains suivis montrent que le taux de présence aux rendez-vous peut apparaître insuffisant pour des personnes pour lesquelles une mobilisation dans leur parcours d'insertion est nécessaire.

On notera que les résultats pour les cinq premiers mois de 2021 <u>sont encourageants</u> puisque l'indicateur marque d'ores et déjà un total de 196.

⇒ Nombre total de 1er contrat d'engagement

Le nombre total de 1er contrat d'engagement pour 2020 (1.577) est conforme aux objectifs fixés dans le cadre de la convention (1.500).

On notera, pour cet indicateur, que la collectivité a signé avec les nouveaux bénéficiaires du RSA **2.130 contrats d'Engagements Réciproques en 2020**.

Un certain nombre de ces bénéficiaires, au regard de leur situation personnelle, est accompagné par Pôle emploi.

Pour 2020, la répartition est la suivante :

- ♣ Accompagnés par Pôle Emploi : 553 (référence professionnelle)
- ♣ Accompagnés par le Département : 1.577

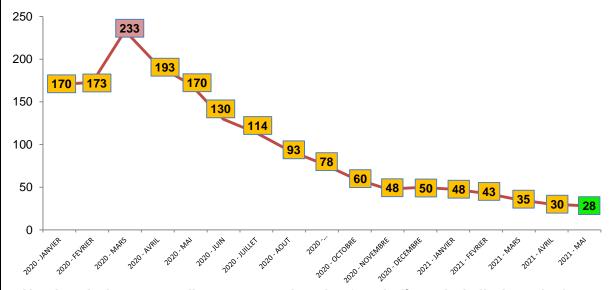
⇒ Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois (à partir du flux)

Le nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois apparaît en importante augmentation par rapport à l'année dernière (654 au lieu de 90 soit une multiplication par 7).

Le ratio (1er contrat d'engagement dans les 2 mois / 1er contrat d'engagement) est de 41,5% sur l'année 2020.

Là encore, la tendance mensuelle est très positive, passant (hors « spécificité COVID19 ») de 33,3% en janvier 2020 à 77,9% en décembre.

Cela est aussi matérialisé par les **délais moyens de contractualisation** qui ont très sensiblement diminués sur dix-sept mois, malgré le contexte sanitaire :

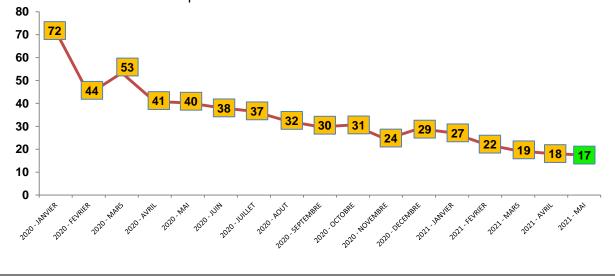


⇒ Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois (à partir de l'orientation)

Le nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois apparaît en importante augmentation par rapport à l'année dernière (1.387 soit 115% de l'objectif 2020).

Le ratio (1er contrat d'engagement dans les 2 mois / 1er contrat d'engagement) est de 88% en moyenne sur l'année 2020. Là encore, la tendance mensuelle est très positive, passant (hors « spécificité COVID19 ») de près de 65 % en janvier 2020 à plus de 95% en fin d'année.

Cela est aussi matérialisé par les <u>délais moyens de contractualisation</u>, <u>après orientation</u> qui ont très sensiblement diminués sur dix-sept mois, malgré le contexte sanitaire, pour atteindre des résultats exemplaires:



1.4.8. Bilan d'exécution

En janvier 2020, le Département a mis en place deux expérimentations sur le territoire du Carcassonnais :

- ✓ Une **nouvelle procédure d'orientation** des nouveaux entrants visant à réaliser un diagnostic partagé couplé à un premier contrat d'engagements réciproques.
- ✓ L'orientation directe, à partir de la liste des nouveaux entrants, des jeunes de moins de 26 ans vers les Missions locales, qui réalisent un diagnostic partagé couplé à un premier contrat d'engagements réciproques.

Initialement prévues de janvier à mars 2020, ces expérimentations devaient être déployées en avril sur l'ensemble du Département.

L'état d'urgence sanitaire et le confinement consécutifs à la pandémie de la COVID19 ont stoppé le calendrier initial jusqu'à la fin du confinement, avec une reprise progressive à partir du mois de mai 2020.

Par ailleurs, fin 2019, le Département a dû faire face à la liquidation judiciaire de l'un des opérateurs de diagnostic partagé empêchant la réalisation des diagnostics sur le territoire de l'Est Audois.

Le temps règlementaire nécessaire au traitement de cette défaillance s'est percuté avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire : les nouveaux entrants de mars à juin n'ont pas pu être orientés en raison du confinement, les entretiens en présentiel étant stoppés.

Les nouveaux entrants de ces territoires ont par conséquent eu transitoirement des indicateurs fortement influencés par cette période de latence.

On observe toutefois une nette diminution des orientations « tardives » (en plus de 90 jours), à compter de juillet, dès lors que les entretiens de diagnostic ont pu être réinstaurés.

A titre d'illustration, en octobre, une seule personne a été orientée en plus de 90 jours (et plus aucune en novembre et décembre).

A noter qu'un effort particulier des équipes a aussi permis d'absorber le retard pris en début d'année, malgré le contexte sanitaire très dégradé.

La nouvelle procédure d'orientation des nouveaux entrants a été déployée sur l'ensemble du territoire à partir du mois d'août 2020, après information et formation des acteurs concernés.

Ainsi, en 2020, au regard de l'expérimentation menée, puis de sa généralisation sur l'ensemble du territoire départemental, deux procédures d'orientation ont donc coexisté :

- Avant août 2020 : chaque nouvel entrant est envoyé en diagnostic partagé, le référent est ensuite désigné pour élaborer avec la personne le premier contrat d'engagements réciproques (CER).
- A partir d'août 2020 : le nouvel entrant est envoyé en diagnostic partagé, un 1er CER est réalisé puis le référent est désigné pour la suite de l'accompagnement.

Les indicateurs ont ainsi été fortement été impactés par la coexistence de ces deux procédures d'orientation, la nouvelle méthodologie ayant eu un impact très significatif sur les indicateurs.

1.4.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les ajustements de l'outil informatique vont se poursuivre pour améliorer la gestion de l'orientation et de la signature du 1^{er} CER :

- Intégration des flux instruction permettant de disposer des numéros de téléphone ainsi que les adresses mail des nouveaux entrants,
- ♣ Engagement des travaux de déploiement d'un module spécifique « RV Rendezvous »,
- ♣ Enrichissement du contenu du CER à saisir dans l'outil SOLIS, pour améliorer la qualité de l'échange avec la personne, sa compréhension et son appropriation des étapes de son parcours d'insertion.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) pour lequel la collectivité a été retenue au premier trimestre 2021, le Département engagera des travaux pour la mise en œuvre d'un socle commun de diagnostic de la situation des nouveaux entrants, partagé et partageable avec Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi.

Cela passera notamment via l'expérimentation du carnet de bord numérique.

Un travail sur le référentiel de l'accompagnement à l'insertion et l'outillage des référents sera par ailleurs poursuivi.

Au regard de la situation sanitaire et des différents épisodes de rebonds qui ont été connus sur la période, une réflexion sera entreprise concernant l'enrichissement des procédures d'élaboration et de validation des CER, pour assurer la continuité de service en cas de nouveau confinement.





CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

1.5. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active - Garantie d'activité

1.5. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Garantie d'activité

1.5.1. Description de l'action

Pour mettre en œuvre une garantie d'activité (une nouvelle offre d'accompagnement pour donner une perspective d'émancipation par le travail à chaque personne en situation de pauvreté), incluant la démarche d'accompagnement global de Pôle emploi, le Département s'engage à passer un appel d'offres visant à proposer une offre d'accompagnement intégrée des bénéficiaires du RSA vers l'emploi, en amont et dans l'emploi.

Le Département s'engage également à poursuivre sa participation à la démarche d'accompagnement global portée par Pôle Emploi.

Le Département de l'Aude s'appuie notamment sur les documents suivants, présentés par l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 :

- Protocole national État-ADF « Référentiel national d'appels à projets ou de marchés publics en vue d'un accompagnement social et professionnel renforcé des bénéficiaires du RSA au titre de la Garantie d'activité » (mission conduite par F. Bierry).
- Protocole national ADF DGEFP Pôle Emploi, « Approche globale de l'accompagnement et actions communes visant à soutenir les actions d'insertion professionnelles » (mission conduite par F. Bierry).

1.5.2. Date de mise en place de l'action

Actions existantes, à poursuivre ou à renforcer concernant l'Appel d'offres « garantie d'activité » sur la base de :

- l'accompagnement global proposé par Pôle Emploi,
- Les actions de mobilisation vers l'emploi,
- L'accompagnement à l'émergence d'un projet individuel, en complémentarité de l'accompagnement mis en œuvre par un référent d'insertion sociale et socioprofessionnelle, pour les bénéficiaires non-inscrits à Pôle Emploi
- > l'accompagnement dans l'emploi proposé aux personnes en emploi aidé.

Accompagnement global: 2016

1.5.3. Partenaires et co-financeurs

Pôle Emploi est co-signataire de la convention pour la mise en œuvre de l'accompagnement global.

Les actions inscrites dans la garantie d'activité sont financées par le Département sur les crédits d'insertion, du PDI. Elles peuvent faire l'objet de co-financements dans le cadre de la subvention globale FSE gérée par le Département.

Le Département valorisera les dépenses qu'il consacre déjà à des appels d'offres ou appels à projets visant à fournir un accompagnement social et professionnel aux allocataires du revenu de solidarité active.

Le Département pourra par ailleurs par ailleurs prendre en compte les dépenses issues du développement, de la mise à jour ou à niveau des systèmes d'informations qu'il utilise et qui sont nécessaires au suivi de la présente convention ou à la réalisation des actions prévues.

1.5.4. Durée de l'action : Sur la durée de la convention

1.5.5. Budget

1.5.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Insertion des allocataires du RSA (dispositif global)				
	Prévisionnel Avenant 2020			
Financement Etat (FALPAE)	439.752,32 €			
Département	440.000,00€			
TOTAL	879.752,32 €			

1.5.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
CD11 - Valorisation Référence Rsa	65.262,58 €
CD11 - Valorisation Actions	636.199,34 €
FSE - Valorisation Référence Rsa	11.753,09 €
FSE - Valorisation Actions	168.066,79 €
Garantie d'Activité dép. (RI spécifique 2021)	52.472,87 €
TOTAL	933.754,67 €

Le calcul du montant pour la Garantie d'Activité départementale est basé sur les éléments de coûts par bénéficiaire *(coût action / objectif de bénéficiaires)* appliqué à l'extraction du Système d'Information départemental identifiant les personnes ayant eu au moins deux actions d'insertion dans l'année.

318 personnes ont ainsi été identifiées comme entrant en garantie d'activité sur la période s'étalant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2021.

Il s'agit de personnes bénéficiaires du RSA, accompagnées par un référent d'insertion socioprofessionnelle qui ont bénéficié d'au moins une action d'accompagnement social et une action d'accompagnement professionnel (dont mise en activité ou en situation de travail).

L'extraction nominative permet de disposer d'éléments permettant de reconstituer de manière précise les coûts induits par la Garantie d'Activité départementale.

Le Département a par ailleurs lancé en fin d'année 2020 un Recueil d'Initiative spécifique concernant la garantie d'activité départementale. Il s'agit donc d'un dispositif intégré dont la mise en œuvre opérationnelle a débuté au 1^{er} avril 2021.

<u>Nota</u>: la valorisation financière de la rémunération des agents départementaux participant au dispositif d'Accompagnement Global avec Pôle Emploi pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2021 n'a pas été réalisée, comme cela a déjà été le cas pour 2019.

1.5.6. Action déjà financée au titre du FAPI

1.5.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 mai 2021

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au <mark>31 mai</mark> 2021
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)		189	270	318	
Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale				101	
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global (reporting pouvant être assuré par Pôle emploi)		244	280	223	NC (*)
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)				304	NC (*)
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)					
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)					

(*) NC : cette information n'est pas connue à la date de l'élaboration du présent Rapport d'exécution

1.5.8. Bilan d'exécution

Garantie d'activité

318 personnes sont identifiées en garantie d'activité sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2021.

Il s'agit de personnes bénéficiaires du RSA, accompagnées par un référent d'insertion socioprofessionnelle qui ont bénéficié d'au moins une action d'accompagnement social et une action d'accompagnement professionnel dont mise en situation de travail. L'accompagnement social est assuré par le référent du bénéficiaire.

Sont intégrées dans les actions d'accompagnement à la levée des freins sociaux :

- Les ateliers collectifs pour la mobilisation des publics très éloignés de l'emploi dans les Lieux ressources insertion (Usages du numérique, savoirs de base, accès à l'emploi, mais aussi bien-être et valorisation des compétences des personnes),
- Les jardins d'insertion,
- Les actions de médiation pour la recherche d'un logement.

Sont intégrées dans les actions d'accompagnement professionnel :

- Les actions d'accompagnement à l'émergence d'un projet professionnel,
- Structures de soutien à la professionnalisation des SIAE et au rapprochement avec les employeurs du secteur marchand, pour le développement d'activités croisées, pour faciliter les mises en situations de travail en entreprise des salariés en insertion des ACI et pour faciliter leur recrutement à l'issue du CDDI Plateforme audoise de mutualisation, FACE Aude et Passerelle apprentissage CFPM,
- Les actions d'accompagnement dans l'emploi,

- Les actions d'accompagnement à la création d'activité,
- Les actions de (re)mobilisation vers l'emploi (Actions de mises en situation de travail en amont des chantiers insertion),
- Les Ateliers et chantiers insertion
- Les clauses sociales

De nouvelles actions ont été mises en œuvre, venant enrichir le dispositif

① Lancement d'un appel à projet spécifique Garantie d'activité à l'échelle du département

Cet appel à projet, lancé en septembre 2020, cible des actions proposant un accompagnement intensif, individualisé et adapté au degré d'éloignement du marché du travail des bénéficiaires du RSA, couplé à une mise en activité systématique. Cet accompagnement spécifique constituera une nouvelle modalité de la référence en insertion des personnes bénéficiaires du RSA : la référence Garantie d'Activité.

Le public visé par cette action, orienté par le Département, est constitué des bénéficiaires du revenu de Solidarité active, ayant des difficultés d'inclusion sociale et professionnelle, et pouvant se mobiliser sur un accompagnement renforcé et intensif autour d'un projet professionnel.

Le Département a choisi de prioriser trois projets qui :

- ✓ proposent un **accompagnement renforcé**, **intensif et individualisé** ayant pour finalité le retour à l'emploi ou à l'activité des participants,
- ✓ mobilisent des approches innovantes de l'accompagnement à l'insertion, recherchant l'articulation des interventions des différents acteurs, chacun dans son champ de compétences respectif, afin de traiter de manière simultanée, articulée et personnalisée les difficultés sociales et professionnelles rencontrées par les personnes accompagnées,
- ✓ prévoient un panel de mises en situation d'emploi ou d'activité, rémunérées ou non, rapidement mobilisables, adaptées aux différentes étapes du parcours d'insertion, répondant aux objectifs du contrat d'engagement du bénéficiaire du RSA et à son évolution dans le temps. Ces activités s'inscriront dans un continuum favorisant l'insertion professionnelle jusqu'au retour à l'emploi et prévoyant un accompagnement dans l'emploi.
- ✓ développent des **pratiques d'intermédiation sur le marché du travail** afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi en lien avec les entreprises, en particulier dans les secteurs à fort potentiel de recrutement : l'agriculture et les emplois de services à la personne

Les crédits engagés dans ce cadre s'élèvent à 209 891,47 € pour 12 mois dont 52.472,87 € au titre du 1^{er} semestre 2021 (avril à juin).

2 Expérimentation de cumul du RSA et de revenus salariés issus d'emplois saisonniers dans l'agriculture

En 2020, le Département de l'Aude a expérimenté le maintien du RSA en plus du salaire perçu dans le cadre de l'exercice d'activités saisonnières agricoles.

Cette démarche s'inscrivant dans le cadre de l'article L.262-26 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), laisse la possibilité d'une approche dérogatoire et permet au Conseil départemental de décider de conditions plus favorables que celles prévues par les lois et règlements applicables au revenu de solidarité active.

Ainsi, une mesure exceptionnelle a été proposée permettant d'exclure du calcul du montant de l'allocation RSA les revenus générés par l'activité saisonnière agricole dans la limite de 300 heures.

L'expérimentation d'un tel dispositif dérogatoire au RSA spécifique à l'emploi saisonnier agricole est un moyen supplémentaire pour les allocataires du RSA de s'inscrire dans une démarche active d'insertion professionnelle.

Ce dispositif doit permettre aux bénéficiaires de lever certains freins et ainsi valoriser leurs compétences, retrouver une vie sociale, une activité rémunérée et donc d'améliorer leurs revenus.

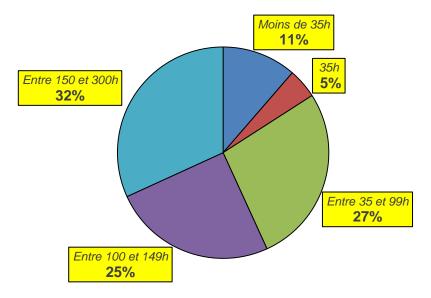
Cette expérimentation offrait également un palliatif à la pénurie constatée de main d'œuvre durant les périodes de récoltes ou de vendanges. Ces activités connaissent effectivement des difficultés croissantes de recrutement sur les emplois saisonniers, d'autant plus prégnantes en cette période de crise sanitaire de la COVID19.

Cette expérimentation s'est étalée sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

44 personnes allocataires du RSA ont été bénéficiaires de cette action pour un total de 6.248 heures de travail cumulées.

Un montant de 57.107€ de RSA a ainsi été neutralisé au bénéfice de ces bénéficiaires du RSA. Cela représente un **montant moyen par bénéficiaire de 1.298 €.**

La répartition par personne et par tranche d'heures est la suivante:



Les secteurs d'activité concernés ont été principalement la viticulture (60% des emplois), l'arboriculture et le maraîchage (18% des emplois).

Cette mesure a permis une amélioration du budget du foyer et la consolidation du lien social.

Elle a aussi favorisé le retour à l'emploi de 20% des bénéficiaires.

Quatre mois après la fin de l'expérimentation, 11% des bénéficiaires ont eu une proposition de contrat de travail et sont toujours salariés, et 18% ont créé leur entreprise dans le domaine agricole.

Ce dispositif est reconduit en 2021. Il est étendu aux emplois saisonniers dans le tourisme : restauration et hébergement touristique.

3 Développement d'actions de mise en situation de travail en amont d'un parcours IAE

Les ateliers d'adaptation à la vie active (AVA) visent à favoriser les passerelles vers les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Ils correspondent à une mesure de remobilisation vers l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle : il s'agit d'évaluer les aptitudes et les freins à l'emploi, de réapprendre les règles minimales nécessaires à une intégration professionnelle et d'améliorer l'estime de soi.

Dans ce cadre, les actions consistent à une mise en situation de travail de courte durée, avec un encadrement, dans la limite de 20 heures hebdomadaires, avec un planning horaire « à la carte » modulable selon les contraintes et capacités des participants et associant des activités collectives, des mises en situation de travail rémunérées et des entretiens individuels.

Le public visé par cette action est âgé d'au moins 18 ans, cumulant de nombreux freins à l'emploi faisant obstacle à l'engagement d'un parcours d'insertion professionnelle, et notamment empêchant l'entrée en structure d'insertion par l'activité économique.

Les bénéficiaires de l'AVA ont un statut dérogatoire du droit du travail. A ce titre, ils n'ont pas de contrat de travail mais une rétribution à 62 % du SMIC.

Cette rétribution entre dans le périmètre de l'expérimentation du cumul avec l'allocation de RSA, actée par l'Assemblée départementale le 14 avril 2020.

En 2019, 56 personnes ont intégrés le dispositif et 5.125 heures de travail ont été réalisées. La crise sanitaire en lien avec l'épidémie de la COVID19 a fortement impactée l'action qui dénombre 26 participants au premier semestre 2020.

Le financement du Département a progressé de 41% entre 2019 et 2020, passant de 60.259€ à 103.700 €. L'augmentation est liée au développement de l'action sur le territoire du Lauragais en partenariat de deux autres opérateurs d'insertion.

L'action est désormais structurée en 3 axes : des entretiens individuels par le référent, les ateliers collectifs « réussite personnelle » et les mises en situation de travail de 6h à 12h hebdomadaire. Pour 2021, le financement départemental est déjà acté et s'élève à 106.740€.

Deux nouvelles actions créées en 2020 ont par ailleurs été soutenues par le Département :

- ✓ Le pré-chantier de MP2 Environnement : l'action constitue un accompagnement à mi-chemin entre l'accompagnement social et les dispositifs d'acquisition de savoir de base pour que la personne bénéficiaire du RSA éloignée de l'emploi puisse être en mesure d'intégrer ultérieurement un chantier d'insertion.
 - L'accompagnement **rapproché** de six mois s'adapte aux capacités de la personne permettant de varier les temps d'accompagnement et les temps d'immersion en atelier, dans un objectif de 26 heures hebdomadaires en fin d'action, soit proche du temps de travail des chantiers d'insertion.
 - Les participants ne sont pas rémunérés mais **perçoivent des bons d'achats** valables dans différents lieux de vente de MP2 : maraîchage, ressourcerie.

Le financement du Département s'est élevé à 13.500€ en 2020 et est reconduit pour 2021.

✓ Le chantier tremplin de l'association Aide mutuelle insertion (AMI): l'action s'adresse à huit habitants de quartiers prioritaires éloignés de l'emploi. Ils sont salariés durant 4 semaines consécutives à raison de 24 heures hebdomadaires.

En collaboration avec un bailleur social et des associations d'insertion du territoire narbonnais, l'action vise à permettre à ce public de se remobiliser activement dans une dynamique de retour vers l'emploi. Le chantier tremplin consiste ainsi à embellir l'environnement du lieu de vie des habitants, par la fabrication de jardinières, de leur entretien et par la promotion du respect du bien public.

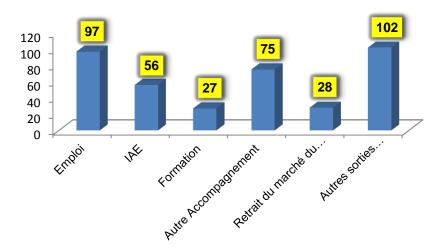
Le financement départemental 2020 et 2021 s'élève à 4.300 €.

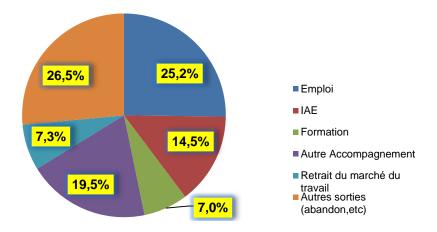
Accompagnement global

Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, 387 personnes sont entrées en accompagnement global :

- **♣** 58% sont des bénéficiaires du RSA, soit 223 personnes
- 4% ont moins de 25 ans et 26% d'entre elles ont plus de 50 ans,
- ↓ 15% sont résidents des « Quartiers Politique de la Ville » (QPV),
- ♣ 60% ont un niveau scolaire VI, Vbis (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale) ou un niveau V (sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Les sorties de l'accompagnement global :





40% des personnes sont en emploi (dont création d'entreprise) ou en formation à l'issu de l'accompagnement.

Plus de 2 reprises d'emploi sur 3 (70%) se fait en CDI ou en CDD de plus de 6 mois.

1.5.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Garantie d'activité

- → Déploiement des actions nouvelles dédiées à la garantie d'activité.
- → Animation par les coordonnatrices d'insertion du dispositif sur les territoires du département.

Accompagnement global

- → Renforcement du suivi et de l'animation sur les territoires :
 - La convention renouvelée en juin 2020 prévoit la mise en place de comités locaux de suivi, permettant des échanges mensuels entre les équipes des Maisons Départementales des Solidarités du Département et les conseillers dédiés de Pôle Emploi.
 - Ces réunions ont permis d'améliorer le suivi des personnes et de réguler les relations entre les équipes.
- → Déploiement de l'accompagnement global avec les référents RSA en charge de l'accompagnement social
 - Les 1ères réunions d'information ont eu lieu au 1er trimestre 2021, avec un démarrage prévu en juin 2021.
 - Les coordonnatrices d'insertion du Département seront en charge de l'animation de ce déploiement et de l'interface entre les référents et Pôle Emploi.
- → Mise en place de l'accompagnement social exclusif, prévu dans la convention, à compter de juin 2021.

FOCUS SUR LA PLUS-VALUE DE LA CONVENTION

Grace aux financements alloués par la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), ce sont plus d'un demi-millier de bénéficiaires du Revenu de solidarité actives qui sont entrés dans des dispositifs dynamiques d'insertion

- > 318 au titre de la Garantie d'Activité Départementale,
- > 223 au travers de l'accompagnement global conjoint entre Pôle Emploi et Département.

La dynamique créée, bien que ralentie par la crise de la COVID19, saura se poursuivre et continuer à s'amplifier pour la dernière année de conventionnement.

42% de ces BRSA qui ont été accompagnés en Garantie d'Activité Départementale l'ont été grâce aux crédits attribués par l'Etat



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

1.6. Formation des professionnels du travail social

1.6. Formation des professionnels du travail social

1.6.1. Description de l'action

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte un objectif central de renforcement et de valorisation du travail social comme levier majeur de transformation des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour faire évoluer ou renforcer certaines pratiques professionnelles favorables à une amélioration de la qualité de l'accompagnement offert à nos concitoyens, la stratégie prévoit, entre autres moyens, de mobiliser le levier de la formation professionnelle continue.

Le plan de formation des travailleurs sociaux présenté à l'occasion de la journée nationale de lancement du 14 janvier 2020 prévoit le déploiement des six thématiques de formation prioritaires qui ont fait l'objet de notes de cadrage au plan national et qui seront déclinées par le CNFPT sous la forme de modules de formation de quelques jours intégrés à leur catalogue.

1.6.2. Date de mise en place de l'action

Actions existantes, à poursuivre ou à renforcer dans le cadre de l'évolution attendue de la convention.

1.6.3. Partenaires et co-financeurs

1.6.4. Durée de l'action : 2020 - 2021

1.6.5. Budget

1.6.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	70.000,00€
Département	70.000,00€
TOTAL	140.000,00 €

1.6.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 - S1 2021
Formations figurant sur le catalogue CNFPT	3.900,00€
Formations hors catalogue CNFPT	149.575,00 €
TOTAL	153.475,00 €

1.6.6. Action NON financée au titre du FAPI

1.6.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 mai 2021

Indicateurs	Situation 2018 du département	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat attendu du Département en 2020	Résultat du Département en 2020	Résultats du Département au <mark>31 mai</mark> 2021
Nombres de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT			200	7	3
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique			200	236	NC (*)

(*) NC : cette information n'est pas connue à la date de l'élaboration du présent Rapport d'exécution

1.6.8. Bilan d'exécution

Formations figurant sur le catalogue CNFPT

Bien que le plan de formation des travailleurs sociaux ait été présenté à l'occasion de la journée nationale de lancement du 14 janvier 2020, la crise sanitaire de la COVID19 a eu un impact important sur la mise en place formelle de l'offre spécifique de service du CNFPT.

A titre d'illustration, le catalogue « spécial Plan Pauvreté » a été transmis à nos services en charge de la formation que durant le premier trimestre 2021 (voir le document transmis fin février).

Toutefois, la collectivité départementale a toujours eu une attitude proactive en matière de formation de ses agents.

Au final ce sont 10 agents qui ont participé à des formations relevant du catalogue concerné :

Formations	2020	1er semestre 2021
Approche de la fragilité et de la vulnérabilité des publics	1	0
Responsabilités, éthique et déontologie en travail social	3	2
Le travail social à l'épreuve de la violence	2	0
L'accès aux droits et aux services en travail social	1	0
La gouvernance territoriale de l'action sociale : décloisonnement des acteurs et territorialisation	0	1
	7	3

Formations hors catalogue CNFPT

Comme évoqué précédemment, le Département a une politique volontariste de formation de ses agents.

Il mène ainsi différentes opérations qui permettent la montée en compétence de ses collaborateurs ainsi que leur développement professionnel par une ouverture sur l'avenir des politiques publiques d'accompagnement, dans le droit fil des réflexions menées dans le cadre du Plan Pauvreté.

<u>L'analyse des Pratiques</u>: L'analyse des pratiques doit apporter un soutien aux professionnels dans leurs pratiques. Elle doit faciliter leur positionnement dans les actions menées mais aussi renforcer la dynamique de groupe et partenariale. Cet espace d'expression, d'analyse, de ressources méthodologiques, favorise l'approche pluridisciplinaire et valorise le rôle et la place de chacun sur le territoire.

Ce sont tous des objectifs du plan de formation des professionnels du social développé au titre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

En 2020, ce sont **236 agents sociaux** de la collectivité qui ont participé aux différentes sessions menées.

Le partenariat avec l'IRTS :

Le PRDS, Pôle Ressources de Développement Social a été créé en 2005 à Perpignan à l'initiative conjointe des partenaires institutionnels réunis au sein du GIP Contrat de ville (Etat, FASILD, Ville de Perpignan, CAF, Conseil Général des PO) et de l'IRTS Languedoc Roussillon (sous l'impulsion de l'antenne de Perpignan).

La création du PRDS est venue répondre à l'attente des professionnels de l'intervention éducative et sociale fortement questionnés par la complexité croissante des problématiques auxquelles ils se trouvaient confrontés au quotidien. Cette attente a été exprimée en premier lieu dans le cadre de la politique de la ville qui vise les quartiers et les populations cumulant les difficultés d'exclusion sociale et spatiale.

Le PRDS se positionne, depuis sa création, comme un outil :

- ✓ partenarial et transversal (entre différentes institutions entre institutions et associations),
- ✓ interdisciplinaire (entre professionnels de formation et statuts différents) qui a pour objet d'accompagner le changement des pratiques professionnelles dans le champ social et éducatif vers des modes d'intervention plus préventifs, plus décloisonnés, plus participatifs et démocratiques, plus collectifs (modes d'intervention privilégiés du « développement social »).

Cette dernière est aussi marquée par la valorisation des ressources des populations, des territoires et des modes de solidarités actives et en fait, de fait, un champ politique dans lequel les intervenants sociaux, éducatifs et médico-sociaux peuvent se retrouver.

Le portage du PRDS par un organisme reconnu de formation de travailleurs sociaux, l'IRTS, a contribué à légitimer le projet et à lui donner un impact structurant en termes de transformation de l'intervention sociale en articulant de façon dynamique les dimensions formation initiale et formation continue.

Le projet a progressivement évolué vers la mise en oeuvre d'actions de formation/action et l'accompagnement de démarches de développement social à l'intention de différents acteurs : les professionnels de l'intervention sociale et éducative (professionnels de terrain et cadres), les élus, les bénévoles associatifs, les personnes concernées.

1.6.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

- → Déploiement des actions de formation issues du catalogue CNFPT.
- → Poursuite des actions menées hors catalogue CNFPT



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

2. Mesures à l'initiative du Département de l'Aude



GOUVERNEMENT Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

2.1. Construire avec les jeunes en situation de précarité leur projet d'autonomie

2. Mesures à l'initiative du Département de l'Aude

2.1. Construire avec les jeunes en situation de précarité leur projet d'autonomie

2.1.1. Description de l'action

(Pour les jeunes sortants de l'ASE, en complément de l'action menée au titre de l'Annexe A)

Le contexte économique et social actuel fragilise la situation des jeunes au sein de la société. L'isolement de certains jeunes, l'absence de soutien familial ou la précarité de leur environnement familial, constituent un frein supplémentaire pour acquérir une situation stable.

Le Département de l'Aude depuis de nombreuses années accompagne de façon volontariste les jeunes vers l'autonomie et a souhaité valoriser son action dans le cadre de la convention pauvreté.

L'autonomie et l'insertion des jeunes représente un enjeu d'avenir majeur dans l'Aude : en 2019, 14.025 jeunes audois de 16-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation (NEET). Ils représentent 29% de cette classe d'âge.

L'accès à l'offre d'accompagnement est particulièrement complexe pour les jeunes résidant en zone rurale, en raison de l'éloignement des services.

On observe également le besoin de poursuite d'un accompagnement pour finaliser les parcours d'insertion de certains jeunes à l'issue de la prise en charge ASE, notamment lorsqu'un contrat jeune majeur n'a pas pu être établi ou lorsque ce contrat prend fin alors que la préparation à l'autonomie et à l'entrée dans la vie professionnelle ne sont pas totalement abouties.

Le Département soutient le développement d'actions contribuant à créer les conditions favorables pour l'engagement des jeunes en risque d'exclusion dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle : accéder à un logement, prendre en compte les besoins de mobilité, sensibiliser aux enjeux d'un bon état de santé et prévenir les difficultés de santé, accompagner l'accès aux savoirs de base.

Les actions financées doivent également accompagner la définition et la mise en œuvre d'un projet professionnel, la préparation à l'emploi et faciliter l'accès à un premier emploi.

Une attention particulière est portée aux jeunes en situation de handicap qui peinent à accéder à un stage et à la vie professionnelle, dans le but de faciliter leur mise en relation avec les entreprises et structures d'accueil.

Ces orientations donnent lieu à des actions de partenariat opérationnel mais aussi à divers financements du Département. Outre le financement aux missions locales d'une mission de référence à l'insertion des jeunes bénéficiaires du RSA, le Département soutient un ensemble d'action contribuant à la prise en charge des jeunes :

- le déploiement de permanences délocalisées dans une logique d'aller-vers les jeunes des territoires ruraux, souvent isolés et confrontés à des difficultés de mobilité
- le développement des Points Accueil et Écoute Jeunes gérés par les Missions Locales.
- l'action Passeport Mobilité pour l'aide au permis de conduire.

Parmi les interventions du Département, quatre actions sont valorisées dans le cadre de la CALPAE :

- Soutien à la mission locale de l'ouest audois pour la mise en œuvre de permanences délocalisées d'accueil et de suivi des jeunes sur 29 points de son territoire d'intervention,
 - Le premier accueil a pour objectif d'informer les jeunes sur leurs droits et les dispositifs mobilisables, et de les orienter si nécessaire vers les services adaptés à leur demande. Dans un territoire à dominante rurale, l'égal accès à l'offre de service en tous points du territoire constitue un enjeu important.
- Soutien au déploiement des point accueil écoute jeunes (PAEJ)
- Les aides à la mobilité : Passeport mobilité
 Aider à la mobilité vise directement à favoriser l'insertion sociale et professionnelle en
 permettant à des jeunes, notamment issus des zones rurales, dépourvus de moyens
 de locomotion, d'accéder aux services, à la formation, à l'emploi.
- ♣ Participation à l'encadrement renforcé des jeunes TH par le Centre de Formation des Apprentis.

Ces actions sont complémentaires à celle menée au titre de l'Annexe A concernant les ieunes sortants de l'ASE.

Elles sont conduites en cohérence avec les outils techniques et initiatives menées par l'ensemble des membres du Service Public de l'Emploi (et notamment la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations au travers de ses Appels à Projets, les Missions Locales sur leur cœur de métier, ou encore Pôle Emploi et Cap Emploi).

2.1.2. Date de mise en place de l'action

Action existante consolidée et renforcée.

2.1.3. Partenaires et co-financeurs

Le Département pourra notamment valoriser les dépenses qu'il consacre actuellement à l'accompagnement de ce type de public, de manière non-globale (y compris les dépenses de personnel). Il pourra par ailleurs par ailleurs prendre en compte les dépenses issues du développement, de la mise à jour ou à niveau des systèmes d'informations qu'il utilise et qui sont nécessaires au suivi de la présente convention ou à la réalisation des actions prévues.

Dans la limite de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, le Département pourra apporter son concours à la bonne mise en œuvre des actions développées par les autres membres du SPE.

Dans le cadre d'un partenariat équilibré, les membres du Service Public de l'Emploi continueront à associer le Département à leurs travaux menés à destination des publics concernés par ce dispositif et plus largement à ceux relevant de la présente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

Actions menées	Partenaires et co-financeurs principaux
Accompagnement à l'autonomie des	Fonds propres MLOA
jeunes 18 – 25 ans (MLOA)	
PAEJ - Point accueil écoute jeunes 14 –	Etat , Région, ARS, Carcassonne
25 ans (MLOA)	Agglo, fonds propres MLOA
Passeport mobilité	Fonds départementaux CD11
	FSE (via la Région), Région,
CFAS	Commune de Lézignan-Corbières,
	AGEFIPH, Taxe d'apprentissage

2.1.4. Durée de l'action : Sur la durée de la convention

2.1.5. **Budget**

2.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	30.000,00€
Département	30.000,00€
TOTAL	60.000,00 €

2.1.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Actions Mission Locales	155.500,00€
Insertion Jeunes en situation de handicap	22.500,00€
Aides individuelles à la formation des jeunes (FAJ)	31.571,08 €
TOTAL	209.571,08 €

2.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

2.1.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/20éà.

Indicateurs	2019	2020	2021
PAEJ - Nombre de jeunes accompagnés	312 (sur 9 mois)	303 (sur 9 mois)	
CFAS - Nombre de jeunes accompagnés	66	72	
Passeport Mobilité – nombre de mesures	80	80	

2.1.8. Bilan d'exécution

Permanences d'accueil Mission Locale Ouest Audois

La Mission Locale Ouest Audois (MLOA) intervient auprès des jeunes de moins de 26 ans engagés dans une démarche d'insertion, sur les territoires du Carcassonnais, de la Haute Vallée de l'Aude, du Lauragais et des Corbières-Minervois.

La grande majorité des jeunes accueillis sont sortis du système scolaire, quel que soit le niveau, avec ou sans qualification et inscrits ou non à Pôle Emploi.

L'orientation des jeunes vers la MLOA est faite par les acteurs du service public de l'emploi, l'Education Nationale, les services sociaux.

L'action portée par la MLOA consiste en une prise en charge global d'un public jeune en demande d'insertion, dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle en vue de préparer son entrée dans la vie active.

Les objectifs opérationnels se déclinent par la mise en place simultanée d'étapes allant de l'accueil-information-orientation à l'accompagnement dans des parcours intensifs vers l'emploi et la formation.

L'action s'appuie notamment **sur 29 permanences** organisées par la MLOA et « accueils décentralisés en milieu rural », **soit une permanence supplémentaire par rapport à 2019**. Certaines permanences ont lieu dans les locaux de Maison de services au public (Salles sur l'Hers, Capendu, Belpech, Bram).

Trois accueils spécifiques sont réalisés auprès des jeunes "sous-main de justice" avec la Maison d'arrêt de Carcassonne et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Outre l'accueil et l'information, l'accompagnement est réalisé par des conseillers en insertion professionnelle généralistes et ceux spécialisés "pôle entreprise" ou "garantie jeunes" de façon individuelle et/ou par inscription à des ateliers collectifs.

Déploiement des Points Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJ)

Le PAEJ est un espace d'accueil individuel et d'écoute neutre, anonyme sans visée de soin thérapeutique, ouvert aux jeunes (14-25 ans) et à leurs parents. Le PAEJ vise à favoriser l'épanouissement des jeunes et à prévenir les conduites à risques.

L'action a pour but d'apporter une réponse aux adolescents et aux jeunes adultes en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à leur entourage familial en vue de prévenir les risques de décrochage dans les relations avec leur famille, les institutions et la société dans son ensemble. Elle vise à rétablir un dialogue de confiance entre ces jeunes, leur famille et les institutions, participe au développement de leur autonomie, de leur capacité d'initiative et concourt ainsi à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.

Ce faisant, elle apporte un soutien aux professionnels pour faire face aux difficultés psychologiques ou sociales des jeunes accompagnés.

Sont organisés, dans le cadre d'entretiens individualisés l'accueil, l'écoute et l'orientation du jeune à l'issue du diagnostic de sa situation, ainsi que la coordination avec les partenaires pour la continuité de l'accompagnement.

Des interventions collectives de prévention sont également réalisées au sein des Lycées, CFA, dans le cadre des modules de la garantie jeune, et dans les centres sociaux.

L'action se déroule désormais sur tout le territoire départemental :

- 4 2019 : 14 lieux de permanence : à la MLOA à Carcassonne ainsi que dans les locaux de partenaires en permanences décentralisées à Lézignan-Corbières, Gruissan, Leucate, Port la Nouvelle, Limoux, Castelnaudary, Narbonne (3 lieux d'accueil) , Quillan, Sallèles d'Aude.
- ♣ 2020 : L'ancrage territorial s'est poursuivi, tout en s'adaptant au contexte lié à la pandémie de la COVID19.

Dans le cadre de l'aller-vers, outre ces permanences d'écoute, l'équipe du PAEJ réalise des permanences pour recevoir des élèves au sein d'établissements scolaires du secteur privé et/ou agricole.

Au 30 septembre, 303 personnes avaient été accueillies : 274 jeunes de 14 à 25 ans et 29 parents.

227 ont été reçus pour la 1ère fois en entretiens individuels. 112 ont été accueillis dans les antennes territorialisées et 59 sur les autres lieux d'écoute.

Les thématiques abordées sont les suivantes : 66% des personnes accueillies ont exprimé un mal-être, 55% des difficultés familiales, 27% une souffrance psychique, 24% ont fait état de violences, 10% de problèmes d'addiction. 9% consultaient pour des questions en lien avec la vie affective et sexuelle.

Enfin 64% ont présenté des problématiques d'insertion professionnelle et 10% des difficultés scolaires.

On notera que l'accès aux droits, les difficultés liées au logement sont évoquées à titre secondaire, en corolaire aux difficultés citées précédemment.

Deux territoires (Lézignan-Corbières et Narbonne) présentent plus de 35% de situations à risque.

Action « Passeport mobilité » avec les Missions Locales d'Insertion

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion des jeunes définie dans le Schéma unique des solidarités 2015-2020 (et aujourd'hui 2021 – 2025), le Département développe un ensemble de mesures destinées à répondre aux besoins de mobilité des jeunes et, par là même, à lever un frein important dans la dynamique d'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Parmi ces mesures, figure l'opération "Passeport mobilité", menée en partenariat avec les Missions Locales Insertion (MLI) de l'Aude dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Cette action vise:

- ➤ un public **jeune de 18 à 25 ans** révolus, en situation précaire dans ses modalités d'insertion socioprofessionnelle,
- > suivi et accompagné par la Mission Locale Insertion,
- > pour lequel l'obtention du permis de conduire B est cohérente avec la démarche d'insertion menée.

Elle est mise en œuvre par les MLI du département qui assurent le repérage, l'accompagnement individuel des bénéficiaires, le partenariat nécessaire avec les autos écoles et les acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Le montant de l'aide forfaitaire octroyée par le Département s'élève à 450 € par jeune.

L'action est mise en œuvre par les deux missions locales du département qui assurent le repérage, l'accompagnement individuel des bénéficiaires, le partenariat nécessaire avec les autos écoles et les acteurs de la lutte contre l'exclusion.

L'engagement financier du Département représente un montant de 36 000 € pour 80 permis (forfait de 450 € / permis) par année civile.

En 2020, le Département a ainsi alloué 80 « mesures » permettant l'attribution de cette aide forfaitaire départementale par l'intermédiaire des Missions Locales du département soit :

- **♣** Mission Locale Jeunes du Grand Narbonne : **30 mesures** soit 13.500 €
- ♣ Mission Locale Ouest Audois: 50 mesures soit 22.500 €

Au final, sur l'année 2020, **16 codes ont été obtenus ainsi que 9 permis**, pour les autres bénéficiaires, le permis ou le code sont en cours. Aucun abandon n'a été enregistré.

On notera toutefois que l'action n'ayant pas pu être mise en œuvre dès les premiers mois de l'année 2020, si les objectifs d'intégration des jeunes dans le dispositif sont atteints, les chiffres relatifs à l'obtention du permis de conduire ne sont pas représentatifs de l'efficience du dispositif.

Cette action a été renouvelée à l'identique en 2021.

Accompagnement renforcé des jeunes en situation de handicap (CFAS)

Cette action concerne des **adolescents et jeunes adultes en situation de handicap** ou de troubles du comportement (reconnaissance TH) **et de décrochage scolaire**, accueillis en contrat d'apprentissage de 3 ans au sein des deux antennes de Carcassonne et Lézignan-Corbières du CFAS Languedoc-Roussillon.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat établie avec la Région pour 2017-2020, portant sur la jeunesse, l'éducation, la formation, l'insertion et l'emploi, par laquelle la Région et le Département se sont engagés à favoriser la cohérence entre leurs dispositifs respectifs de formation et d'insertion professionnelle en faveur de la mobilisation des jeunes et adultes en difficulté vers l'insertion professionnelle.

Le Département finance l'accompagnement social individualisé des apprentis du CFAS en vue de l'acquisition d'un certificat de formation générale et/ou d'un CAP, de l'acquisition de compétences transversales et d'une insertion socioprofessionnelle en milieu ordinaire pour un emploi pérenne.

(Les jeunes venant des établissements médico-sociaux ne sont pas concernés par cette action d'accompagnement car ils bénéficient déjà d'un accompagnement spécifique).

L'accompagnateur socioprofessionnel intervient en complémentarité du formateur et du maître d'apprentissage.

Il favorise l'accès à l'autonomie des jeunes par une responsabilisation progressive dans la conduite de leur projet de vie : lien entre autonomie personnelle et autonomie en situation de formation et de travail en entreprise.

Le chargé de mission en entreprise accompagne la mise en place des projets et la recherche du maître de stage, assure le suivi en entreprise et l'intégration au travail, et, le cas échéant, intervient pour soutenir l'apprenti et le maître d'apprentissage dans le déroulement du cursus.

Il peut également intervenir après la formation pour faciliter l'accès en emploi durable ou la réorientation vers d'autres dispositifs.

En 2020, 77 personnes ont été accueillies dont 72 audois, 11 candidats ont présenté un examen (CAP, MC ou BAC professionnel), 10 ont obtenu leur diplôme.

2.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite des actions engagées et réflexion autour du développement d'une action supplémentaire d'accompagnement global à l'autonomie, venant compléter l'offre d'accompagnement existante, pour les jeunes les plus fragiles :

- Sortants ASE,
- Jeunes sortants d'une prise en charge mineurs non accompagnés,
- Jeunes en situation de handicap (en lien avec le CFAS notamment),
- Jeunes moins de 25 ans pour prévenir l'entrée dans le dispositif RSA,
- Jeunes bénéficiaires du RSA (en lien avec la mission de référence confiée à la MLOA).



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

2.2. Promouvoir un accès aux droits pour tous

2.2. Promouvoir un accès aux droits pour tous

2.2.1. Description de l'action

Qu'il concerne les prestations à caractère financier (minima sociaux, couverture maladie universelle complémentaire...), les droits non monétaires (accueil et accompagnement social, aide juridictionnelle, logement social / hébergement, scolarité) ou les dispositifs intermédiaires de type tarification sociale (des transports, de la cantine...), l'ampleur du non-recours constitue une trappe supplémentaire à pauvreté.

Conscient depuis de nombreuses années de cette problématique, le Département a proposé de développer des actions notamment sur les thématiques suivantes :

Faire valoir ses justes droits : pouvoir y accéder : rapprocher le numérique des personnes en situation de précarité

La dématérialisation des démarches administratives constitue à l'évidence un casse-tête. Tous les acteurs s'accordent à la fois sur les opportunités qu'elle représente : disponibilité, réactivité, simplicité, adaptabilité, voire convivialité via des espaces virtuels de co-construction ; mais aussi sur les risques qu'elle comporte, à savoir de nouvelles formes d'exclusion touchant des publics exposés tout à la fois au sous-équipement (ou «maléquipement »), à des difficultés de maîtrise des outils virtuels et à la nécessité d'une multitude de contacts avec les organismes sociaux, qui les renvoient constamment à la barrière du numérique.

<u>▶ Droit à la santé :</u> Lutte contre la désertification médicale, Bus PMI, intervention Médecin du Monde, actions collectives de sensibilisation à l'enjeu d'un bon état de santé.

Comme beaucoup de Départements ruraux, l'Aude connaît de très fortes tensions en matière d'offre de soin. La pénurie de médecins, notamment généralistes, dans l'Aude est une réalité à laquelle sont confrontées les usagers et patients.

Le Département s'est ainsi engagé dans une politique ambitieuse dans le renforcement des opportunités et dans l'innovation à travers des actions renouvelées afin d'inciter les médecins à s'installer dans l'Aude.

<u>▶ Droit à la culture et au sport:</u> chèques passerelles départementaux, Sensibilisation des tout-petits à la lecture, ateliers culturels des Lieux ressources insertion, etc.

Le plan d'action départemental « Audevant les jeunes » comportait notamment la mise en œuvre du « Chèque passerelles » destiné à favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle des collégiens boursiers de l'Education Nationale et des apprentis boursiers jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le chèque passerelles est une aide forfaitaire annuelle d'un montant de 50 €uros accordée aux familles audoises pour chaque enfant boursier, sous la forme d'un chèque du Trésor Public.

D'autres actions menées à destination des BRSA ont vocation à apporter la culture et le bien vivre par l'activité à ces publics qui en sont bien souvent privés économiquement (ateliers des Lieux Ressources Insertion).

➤ Droit à la mobilité:

La mobilité est un facteur clé d'insertion et d'accès à l'emploi et donc de lutte contre la précarité.

Les problèmes de mobilité se traduisent par une série de renoncements ou d'empêchements chez les personnes en insertion.

La mobilité est ainsi un des éléments déterminants dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle, derrière la formation, avec le logement et la santé.

Les territoires français les plus concernés par ces difficultés sont les territoires ruraux et périurbains, les quartiers de la géographie « politique de la ville » et certains centres urbains.

Cette observation a été notamment confirmée par des enquêtes réalisées au niveau national.

Les problèmes de mobilité y sont classés en première position des freins à l'accès à l'emploi ou à la formation par :

- ➤ 65% des organismes œuvrant en faveur de l'insertion et de l'aide à l'accès à l'emploi en milieu « politique de la ville », enquêtés en 2012 par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).
- > 71 % des structures d'insertion par l'activité économique, enquêtées en 2011 par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Dans son prolongement de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 (FAPI), le Département continue à accompagner le développement d'initiatives visant à faciliter la mobilité des personnes en précarité ou susceptibles de l'être, dans un objectif d'insertion professionnelle notamment.

Ce développement doit toutefois s'appuyer sur des structures solides, professionnalisées et capables de soutenir une telle ambition, nécessaire pour le territoire.

2.2.2. Date de mise en place de l'action : Action existante, à renforcer

2.2.3. Partenaires et co-financeurs

L'aide de l'État vient en complément des crédits du Département.

2.2.4. Durée de l'action : Sur la durée de la convention

2.2.5. **Budget**

2.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	150.000,00€
Département	150.000,00€
Autres financeurs (FSE-CD11)	35.000,00€
TOTAL	335.000,00 €

2.2.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Faire valoir ses justes droits	262.348,50 €
Droit à la santé	175.393,90 €
Droit à la culture et au sport	71.100,00 €
Accès à la mobilité	110.150,00€
TOTAL	618.992,40 €

2.2.6. Action déjà financée au titre du FAPI

2.2.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 décembre 2020.

Indicateurs	2019	2020	2021
DOEA - Nombre de bénéficiaires	251 (1er semestre)	340 (1er semestre)	
Nombre d'étudiants en médecine aidés	24	31	
Bus PMI (nombre de communes parcourues)	14	10	
Nombre de « chèques passerelles »	1.125 (2018 – 2019)	858 (2019 – 2020)	

2.2.8. Bilan d'exécution

Faire valoir ses justes droits : pouvoir y accéder

DEOA - Intervention auprès des publics sans domicile personnel

Une importante population de personnes SDF est présente sur le département de l'Aude, notamment sur les villes de Narbonne et Carcassonne. Ce public rencontre et cumule souvent plusieurs difficultés : il habite des abris de fortune, vit chez des tiers ou dans la rue.

Ces personnes sollicitent les Maisons Départementales des Solidarités pour des demandes d'aide ponctuelle.

Le DEOA permet d'aller au-delà d'une réponse de première assistance en accompagnant ces personnes dans l'ouverture de leurs droits (domiciliation, justificatifs d'Etat Civil, couverture sociale, ressources....), l'accès aux soins, à un hébergement d'urgence ou à un logement, étapes préalable à l'inclusion sociale.

Le DEOA s'articule autour de trois volets essentiels : le diagnostic, l'évaluation et l'orientation des personnes reçues dans le cadre d'une permanence.

Pour chaque situation, une même méthodologie est déployée visant 4 objectifs :

- ✓ le Diagnostic : qui permet de cerner la demande explicite et/ou implicite de l'usager ; il s'agit de prendre en compte la singularité des parcours, de repérer les fragilités, les freins et les compétences.
- ✓ <u>l'Evaluation</u>: a pour objectif de repérer le caractère urgent d'une situation et d'apporter une réponse immédiate (mise à l'abri, secours alimentaires, soins) ;
- ✓ <u>l'Orientation</u> est en lien avec la demande et les besoins repérés. A partir des compétences et des freins repérés, un étayage est proposé (collaboration avec l'équipe mobile de rue, etc..) et des mises en relation sont effectuées
- ✓ l'Accès aux droits : la permanence vise l'accès aux droits, garante de l'amélioration durable de la situation de la personne. Un accompagnement aux démarches telles que le montage de dossiers RSA, CMU, FSL, dossier HLM, Domiciliation, etc.... est ainsi proposé.

Le financement d'un poste à mi-temps complémentaire par le Département a permis à l'association de fonctionner avec deux professionnels sur les permanences de Carcassonne, permettant de faire progresser le nombre de rendez-vous proposés et donc honorés et de diminuer le délai de RDV à moins de 5 jours (10 jours en 2019).

Les orientations vers les associations caritatives ont diminué au cours de cette année, un certain nombre d'association étant fermées, partiellement ou totalement, pendant une partie de l'année du fait de la crise sanitaire.

Au regard du nombre élevé de ménages sans ressources, le **nombre d'aides financières demeure bas.**

En effet, ce type de demande donne systématiquement lieu à une évaluation approfondie et à un échange avec la personne autour des moyens qu'elle met en œuvre au quotidien pour subvenir, même partiellement, à ses besoins. Cela permet à l'usager de percevoir ce qu'il fait pour lui-même et ainsi de ne pas glisser vers de la dévalorisation ou de l'assistanat.

Le public visé par la permanence DEOA est un public fragilisé par le cumul de vulnérabilités diverses, notamment l'isolement social, l'absence de ressources et de lieu stable où « se poser ». En découle souvent une difficulté à élaborer un projet de vie. Il est relevé à nouveau en 2020 une activité en hausse avec au total : 426 ménages accueillis, soit 614 personnes et 1146 rendez-vous proposés pour 952 rendez-vous honorés.

En 2020, pour la première fois, le DEOA a fonctionné en année pleine sur les deux villes avec un binôme de 2 travailleurs sociaux sur chaque site. Cela a permis une plus grande fluidité dans le traitement des demandes, se matérialisant par la réduction des délais d'attente pour les rendez-vous (de 10 à 3-5 jours), par la diminution du nombre de premier rendez-vous non honorés et par la possibilité sur le calendrier de proposer un accompagnement par le biais de rencontres régulières.

Sont toujours repérées des spécificités des publics selon les villes :

- **A Carcassonne :** des familles nombreuses, maitrisant mal le français. Avec ce public, la durée des rendez-vous est souvent plus longue.
 - Les personnes viennent parfois avec un ami qui fait la traduction, ou bien il faut trouver des moyens de communiquer (logiciel de traduction, schémas, gestes, phrases simples avec nécessité de plusieurs répétitions...).
 - De fait, les entretiens sont moins fluides et plus chronophages. Même si la part de personnes étrangères est à peu près identique sur les deux villes, Carcassonne continue de concentrer des personnes en attente de régularisation de droits au séjour. Ces démarches, souvent longues et complexes amènent à un accompagnement de ces familles au long cours.
 - Cette spécificité s'explique certainement par la présence de la Préfecture dont la proximité facilite les démarches.
 - De nombreuses personnes sont également sans ressources, avec des besoins primaires pas ou mal couverts, d'où un volume de demandes d'aides financières plus élevé.
- ▲ <u>A Narbonne</u>: avec l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires dédiées aux femmes et aux familles sur cette ville, une évolution du public accueilli a été observée. Ces nouveaux ménages avec enfants a nécessité le développement de nouveaux partenariats.
 - Les compétences de diagnostic et orientation développées auprès du public adulte marginalisé demandent à être transposées et adaptées à un public familial, de façon à prendre en compte le ménage dans sa globalité. Une majorité de personnes isolées et marginalisées se présente au DEOA. Beaucoup de personnes sont de passage et ont des demandes très ponctuelles, d'où un turn-over important dans les ménages accompagnés.

Les personnes d'origine étrangère sont plutôt originaires de l'UE. Pour ces personnes, l'accompagnement se porte souvent vers l'accès à l'emploi, de façon à accéder à des ressources, puis au logement. L'accès au logement nécessite souvent de nombreux rendez-vous, avec des montages de dossiers et des prises de contacts avec les bailleurs.

La situation de grande précarité subie par les enfants questionne souvent. Face à cette évolution du public, des réflexions plus poussées autour de la place de l'enfant dans la prise en charge par le DEOA devront être menées.

Tout au long de la crise sanitaire, le DEOA a été adapté dans l'objectif d'assurer une continuité à la qualité du service rendu aux usagers.

C'est ainsi que pendant le premier confinement, un avenant à la convention annuelle avec le Département a permis d'intégrer la possibilité, pour l'association, de délivrer sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé, des aides et des secours d'urgence aux personnes ne situation de précarité et au titre de le prévention et de la protection de l'enfance, pour le compte du Département, en qualité de régisseur.

37 aides ont été remises dans ce cadre représentant un montant total 4 440 €.

Sur les deux villes, les travailleurs sociaux du DEOA <u>sont allées vers</u> les personnes, sur leur lieu d'hébergement ou dans la rue afin d'instruire des aides financières, de distribuer les aides accordées ou encore de faire des démarches urgentes qui ne pouvaient être menées à distance.

L'évaluation de l'urgence étant particulièrement complexe par téléphone, les entretiens téléphoniques, mis en œuvre durant le premier confinement ont par la suite été principalement utilisés pour des suivis de démarches déjà engagées.

Tout au long de l'année, l'équipe a mené une veille autour des différents dispositifs existants et de leurs modalités de fonctionnement, à chacune des phases de la crise sanitaire. Face à un public en situation de grande précarité, les réponses doivent demeurer rapides et fiables.

Action pour réduire la fracture numérique – Régie de Quartiers de Carcassonne

Des intervenants positionnés sur quatre quartiers prioritaires (La Conte, Ozanam, Saint-Jacques et le Viguier) sont en charge d'initier un public d'habitants à l'utilisation d'outils informatiques et à Internet.

Ceci dans le but de lutter contre l'exclusion liée à la fracture numérique, dans une société ou le recours à Internet devient indispensable.

Ils disposeront de matériels informatiques : tablette, imprimante, lignes de téléphones fixe et portables.

Le but de cette action est de former et d'équiper les intervenants dans un premier temps pour que ceux-ci soient en capacité d'accompagner les habitants des quartiers.

Le financement départemental est de 10.000 €uros et la collectivité a mobilisé en plus un concours du Fonds Social Européen qu'il gère à hauteur de 41.867,38 €.

Opération «Accès à l'informatique pour tous» - CIDFF 11

L'opération «Accès à l'informatique pour tous» vise à renforcer les ateliers informatiques existants au sein des Lieux ressources de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port La Nouvelle, et à les ouvrir à de nouveaux publics éloignés de l'emploi :

- Atelier informatique reprise en main, bureautique : découverte et développement de compétences transversales au travers de l'outil informatique (traitement de texte, internet...),
- Atelier informatique au service de l'emploi : se familiariser à l'outil informatique et être autonome dans les démarches d'insertion.

En fonction du diagnostic, les participants intégreront un atelier, avec en moyenne un parcours de 120 heures et/ou un suivi individuel régulier.

<u>Le public visé est le suivant</u>: Les demandeurs d'emploi de plus de 12 mois d'inscription à Pôle emploi, les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, ATA), chômeurs de longue durée, femmes, hommes, jeunes de moins de 26 ans, sans qualification, sortis depuis au moins 6 mois du système scolaire, public en grande difficulté et ou de bas niveau de qualification, personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé.

Pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021, le financement départemental est de 15.000 €uros et la collectivité a mobilisé ou mobilisera en plus un concours du Fonds Social Européen qu'il gère à hauteur de 52.931,12 €.

Action financée dans le cadre des contrats de ville

La dématérialisation des démarches administratives est une réalité quotidienne à laquelle sont confrontés les usagers les plus fragiles.

Les ateliers du PIMMS viseront à faciliter l'autonomie des personnes dans l'accès aux droits et les démarches en ligne en leur expliquant les procédures et les possibilités qu'offrent les plateformes web de services publics (Caf, Ameli, Pôle-emploi, l'Assurance retraite, les impôts, ANTS...), de façon simplifiée et pratique, afin de désamorcer les freins et rassurer les habitants de leur capacité à faire par eux-mêmes.

Les ateliers seront organisés dans une salle équipée et seront déclinés de la manière suivante :

- 🕏 Présentation : découverte pratique des portails correspondant aux principaux opérateurs ;
- ♥ Démonstration : démarches essentielles à connaître, sous forme de pas à pas ;
- Application: exercices et cas pratiques individuels, mise en pratique de l'apprentissage sur les espaces personnels.

Financement départemental : 550,00 €

Droit à la santé

Lutte contre la désertification médicale :

Définie par l'Organisation mondiale de la santé en 1946 comme "un état de complet bienêtre physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité", la notion de santé a évolué pour s'inscrire dans une approche plus dynamique. La santé peut être à l'origine ou être une conséquence de situations de fragilité.

Cela met ainsi en évidence le caractère indissociable et réciproque des champs de la santé et du social.

Depuis plusieurs années, le Département de l'Aude lutte activement contre la désertification médicale à travers, notamment, le soutien à l'investissement des Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP), le soutien aux internes à travers des aides au logement et au transport, ainsi qu'avec des services départementaux maillant le territoire Audois dans les domaines de compétence de notre Collectivité (permanences et Bus PMI notamment).

Le soutien départemental à l'investissement des Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP) ne fait pas l'objet du présent compte-rendu d'activité (investissement).

Le Département est par contre intervenu afin de soutenir l'implantation et l'installation des étudiants en médecine dans l'Aude.

Aide aux internes en médecine générale

Depuis 2012, le Département a mis en place un dispositif d'aide aux loyers et aux déplacements. Le but est d'inciter les internes de 2ème cycle à réaliser leur stage dans l'Aude dans les communes pour lesquelles il est constaté un déficit en matière d'offre de soin. L'objectif visé est de favoriser l'implantation des internes et des jeunes médecins.

Le Département a sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 juin 2021 accompagné **43 internes en médecine générale** qui ont effectué leur stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soin *(31 en 2020 et 12 au premier semestre 2021)*.

Le financement départemental attribué à ces étudiants a été de 110.234 €, dont 8.000 € au titre de la prolongation des stages dans le cadre de la pandémie de la COVID19 (prise en charge des loyers et des frais liés aux déplacements).

La bourse d'étude

Le Département a travaillé dès 2019 sur la mise en place de la bourse d'étude qui se caractérise par une bourse mensuelle de 1.000 € attribuable pendant le stage effectué en dernière année avec en contrepartie, l'engagement du bénéficiaire à s'installer sur les territoires identifiés dans l'Aude comme prioritaires en déficit en matière de soin.

Durant l'année 2020, un étudiant a continué à bénéficier pour la première fois de ce dispositif, pour un montant de 4.000 €.

Le bus PMI: une politique volontariste « d'aller vers »:

Le code de la santé publique prévoit que le Département organise, dans le cadre de ses compétences de protection maternelle et infantile, « des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ».

Face au manque de pédiatres, le Département propose une consultation itinérante et gratuite pour les enfants de moins de 6 ans.

Une fois par mois, un bus PMI spécialement aménagé, fait escale dans 10 communes du département (Axat, Belpech, Belvèze-du-Razès, Bram, Chalabre, Couiza, Espezel, Salles-sur-l'Hers, Trèbes et Villerouge-Termenès).

L'objectif est d'améliorer la prévention sanitaire en allant au-devant d'une population qui n'y a pas accès du fait de sa localisation géographique enclavée :

- Favoriser la présence des services publics dans les zones rurales et urbaines sensibles :
- Lutter contre la Désertification médicale importante sur les territoires ;
- Mener une politique de prévention et de dépistage précoces.

Cette politique volontariste « d'aller vers » allie à la fois efficacité et attractivité.

<u>Efficacité</u>: la moitié des enfants concernés n'avait jamais été vue dans une consultation de PMI. Le dispositif permet donc de toucher des familles qui ne se rendent pas dans les lieux de consultation habituels.

<u>Attractivité</u>: les retours des familles qui fréquentent la consultation sont positifs : elles jugent la démarche et l'équipement parfaitement adaptés à leurs besoins et reviennent de séance en séance.

Dans la majorité des lieux où la consultation est organisée, les communes sont satisfaites de cette offre nouvelle.

Sans tenir compte de la rémunération des professionnels de la PMI intervenant sur ce projet, les <u>dépenses spécifiquement mobilisées</u> pour cette action d'aller-vers, au plus près de la population souvent la plus rurale, peuvent être évaluées à hauteur de 46.159,90 € pour l'année 2020 et les premiers mois de 2021.

Ces dépenses ne comprennent que les dépenses relevant du fonctionnement du « bus PMI » et de sa mise en œuvre.

Intervention Médecins du Monde

Dans le cadre du SDAASAP, la Haute Vallée de l'Aude a été identifiée comme un secteur à accessibilité contrainte avec un déficit chronique d'accessibilité aux services.

Le diagnostic réalisé par Médecins du Monde a mis en évidence de nombreux facteurs de vulnérabilité (un isolement et des difficultés de déplacement, la faiblesse des revenus sur le territoire, un déficit d'offres de soins et de prévention ...).

Médecins du Monde intervient sur le territoire des Pyrénées Audoises et de l'ex Pays de Couiza, soit sur 86 communes.

L'objectif de l'action est de contribuer à améliorer l'état de santé des personnes en situation de précarité dans la Haute Vallée de l'Aude, en luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cet objectif se caractérise par :

- Le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de précarité dans leur démarche d'accès à la santé → Présence sur les lieux de distribution alimentaire, tenues de stands sur des événements locaux.
- La promotion de la prévention primaire, de dépistage et de réduction des risques → Mise à disposition de préservatifs et de documentation, proposition de dépistages rapides, développement d'actions collectives de prévention (sur la nutrition et la santé-logement en 2018 par exemple).
- ♣ Le développement de l'implication du public accueilli sur l'accès à la santé → Identification de personnes relais, démocratie sanitaire : faire remonter la parole des personnes.
- ♣ Favoriser la coordination des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des acteurs associatifs → Mise en place d'un Réseau Santé Précarité HVA afin de favoriser le partenariat entre les acteurs et les échanges de pratiques professionnelles.
- Améliorer la connaissance des caractéristiques de la précarité en milieu rural et favoriser la prise en compte par les acteurs institutionnels.

Le Département de l'Aude accorde une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 10.000 €.

Sensibilisation à l'enjeu d'un bon état de santé

Dans un contexte de prévalence élevée du surpoids et de l'obésité infantile (plus d'1 enfant sur 5 sur les territoires concernés) ainsi que de précarisation de la population, l'association Manger Bouger 11 a mis en place, en collaboration avec des partenaires du territoire, un dispositif d'appui aux professionnels visant à organiser des parcours coordonnés de santé pour des enfants en surcharge pondérale.

L'objectif général du dispositif *Manger Bouger 11* soutenu par le Département est d'améliorer l'accès aux soins en organisant le parcours de prise en charge pluridisciplinaire des enfants de 0 à 12 ans en surcharge pondérale ou à risque, dépistés <u>sur le territoire du</u> **Narbonnais**.

Les objectifs spécifiques du dispositif sont les triples :

- Améliorer la corpulence des enfants dépistés en surcharge pondérale ou à risque de le devenir.
- Améliorer les pratiques des professionnels de la prise en charge,
- Développer une culture commune et un partenariat local avec les acteurs de proximité et les partenaires.

L'ensemble des actions menées est réalisé dans une perspective de réduction des inégalités sociales de santé : **gratuité**, **accessibilité et proximité des lieux d'intervention**.

Le Département de l'Aude s'est engagé à **mettre à disposition des locaux** <u>sans</u> <u>contrepartie financière</u> selon les besoins de la population et en définissant un calendrier préétabli afin de proposer un service au plus près des populations concernées (consultation pluridisciplinaire ou individuelle):

- une salle de consultation ou de réunion à la Maison Départementale des Solidarités de Narbonne Ouest (ex. CMS)
- une salle de consultation ou de réunion dans les locaux de PMI dans le quartier de Razimbaud.

Il convient de noter que les lieux de consultation pourront évoluer avec l'extension du dispositif et les besoins des usagers sur les territoires.

Afin d'optimiser la prise en charge des enfants, les à adresser au dispositif « Manger Bouger 11 » avec l'accord de leurs parents les enfants dépistés par les professionnels de la collectivité lors des consultations de PMI ou lors des dépistages effectués dans les écoles maternelles. Ils transmettent par ailleurs par courrier au dispositif Manger Bouger 11 les informations nécessaires dans le cadre du respect du secret médical.

La plus-value de la collectivité consistera aussi à faciliter la prise en charge sociale des familles adressées par le dispositif comme faire bénéficier les familles de collégiens et d'apprentis boursiers du dispositif du chèque passerelle départemental pour favoriser la pratique d'activités sportives.

Droit à la culture et au sport

Chèques Passerelles départementaux

Le plan d'action départemental « Audevant les jeunes ! » comportait la mise en œuvre du Chèque passerelle destiné à favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle des collégiens boursiers de l'Education Nationale et des apprentis boursiers jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le Chèque passerelle se traduit par une aide d'un montant de 50 € accordée aux familles audoises pour chaque enfant boursier. Pour en bénéficier, ces derniers doivent :

- ♣ soit être licenciés auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération,
- ♣ soit être inscrits à un conservatoire, un établissement d'enseignement artistique, une école de beaux-arts,

♣ soit pratiquer une activité sportive ou culturelle au sein d'une structure relevant de l'éducation populaire (ex. : MJC, FAOL, Francas, Léo Lagrange), d'une association visant la pratique artistique en amateur, une école privée d'art.

Il vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois,
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement.

Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 858 « chèques passerelles » qui ont été délivrés (741 pour des activités sportives et 117 pour celles relevant du champ culturel).

Cela représente un engagement financier spécifique du Département à hauteur de 42.900 € (hors coûts RH).

Actions financées dans le cadre des CV

Chef de file des politiques d'inclusion sociale sur l'ensemble de l'espace départemental, le Département accompagne la rénovation des contrats de ville en intervenant sur chacun des axes structurant les contrats de ville.

Le Département contribue aux projets visant à promouvoir l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la ville aux pratiques culturelles, sportives et de loisir mis en oeuvre en application des schémas départementaux des enseignements artistiques et sportifs. Il peut mobiliser pour cela ses dispositifs et interventions de droit commun et, à titre complémentaire, ses crédits dédiés à la politique de la ville.

Actions	CD11
Parcours culturel et artistique	3 000
La danse investit la Conte	700
Le karaté, tremplin pour la vie active et une ascension sociale	500
Pôle artistique des cités 2020	1 500
Comme ça nous chante !	1 500
Printemps HIP-HOP 2020	1 000
Graff-it XXL	800
Investissement de l'espace public	1 000
Pass âge	1 000
Ateliers artistiques parents-enfants	1 000
Les valeurs de la République s'affichent dans les quartiers	1 200
Ateliers savoirs faire pour adultes	700
Tout le monde au cinéma	500
Défense de s'afficher	3 000
Danse au musée	1 000
Fais pas ton cinéma!	1 000
Résidence d'artiste à La Source	3 000
Parole au corps	800
La boîte à lire	1 000
Atelier de pratique culturelle pour lutter contre les discriminations	1 000

Actions culturelles sur la notion de "Etre humain"	2 000
TOTAL	28.200

Accès à la mobilité

Financement de Plateformes de mobilité – LA ROUE QUI TOURNE

L'association « La roue qui tourne » a été créée en 2014 comme une structure de préfiguration pour étudier les opportunités de mise en place d'un projet de mobilité territorial adapté. Un constat partagé par plusieurs personnes à l'initiative de ce projet concerne les problèmes de mobilité d'un public précaire et en difficulté socioprofessionnelle qui aggravent leur situation pour accéder au marché du travail sur le territoire rural du Lauragais.

En juillet 2020, l'Association La Roue Qui Tourne a déménagé à proximité de la gare SNCF et du centre-ville de Castelnaudary ce qui lui permet d'être mieux repérée par la population locale.

Il s'agit d'un service de location de deux-roues (vélos, scooters, vélos électriques) à faible coût pour des personnes en emploi ou en insertion professionnelle ayant des difficultés de mobilité; ce prêt devant être complété par un accompagnement individuel en vue d'acquérir une autonomie de déplacement.

Afin de répondre aux problèmes de mobilité, deux secteurs d'activité dont la logique économique reste très différente, sont envisagés :

① Une action d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes avec la mise en place d'un service public spécialisé dans le cadre d'une plateforme de mobilité qui constitue l'axe principal du dispositif global de mobilité sur le territoire.

Cette prestation est envisagée exclusivement sous prescription exécutée par le réseau des partenaires travaillant auprès du public ciblé et consiste à développer un accompagnement structuré à l'aide d'un diagnostic approfondi des problèmes de mobilité identifiés et par la recherche de solutions à court, moyen et long terme.

② La location des deux roues avec deux secteurs d'activité :

- ↓ location <u>« sociale et solidaire »</u> à prix modéré, qui s'adresse aux usagers prescrits par les partenaires sociaux afin de répondre aux objectifs initiaux du projet associatif.
- location <u>« commerciale »</u> vers les touristes, les associations, les écoles et le grand public pour renforcer l'attractivité touristique et de loisir du territoire de Castelnaudary tout en renforçant la rentabilité économique globale de l'activité.

S'ajoutent également en parallèle un atelier réparation / récupération et recyclage vélo « atelier recyclo-vélo » ouvert à tout public qui propose la location-vente de vélos d'occasion dans le cadre de l'insertion ainsi que la mise en place d'ateliers collectifs qui se déroulent en partenariat avec les structures intervenant auprès d'un jeune public et avec des bénéficiaires du RSA.

<u>Résultats 2020</u>: Au 30 octobre, 80 personnes ont contacté l'association ou ont été orientées pour un problème de mobilité.

61 personnes ont bénéficié d'une location de véhicule (13 locations de vélos, 15 de vélos électriques et 33 de scooters), ce qui représente environ 4 500 jours de location.

14 femmes et 47 hommes, parmi lesquels 8 bénéficiaires du RSA, 1 personne ayant la reconnaissance de travailleur handicapé, 41 personnes salariées (intérim, CDD, CDI), 11 personnes en formation et 5 personnes pour des démarches administratives.

A l'issue de la location, plus d'une vingtaine de personnes ont trouvé une solution de mobilité autonome et durable (10 achats véhicule personnel, 5 réparations véhicule personnel, 4 préparation/obtention du permis de conduire, 6 covoiturage/autre solution de mobilité).

En outre, malgré le contexte sanitaire et certaines annulations, 10 personnes ont pu participer à des ateliers d'informations collectives « mobilité » et d'immersion professionnelle mises en place avec les autres structures partenaires présents sur le territoire.

L'association propose également des séances d'apprentissage vélo et remise en selle en fonction des besoins des bénéficiaires.

Dans le cadre du Mouv'emploi, une convention a été signée avec FASTT (Fonds d'Action Sociale du travail temporaire), ce qui permet aux personnes ayant des missions d'intérim de bénéficier de tarifs spéciaux sur les locations.

Grâce à un partenariat avec la Fédération Familles Rurales de l'Aude, l'Association assure la pré-instruction des dossiers de demande de microcrédits pour la mobilité.

Le Département a financé cette structure à hauteur de 20.000 € annuel pour 2020 et 2021.

Financement de Plateformes de mobilité - MOBIL'ACTIV

La plateforme de mobilité Mobil'Activ est portée par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité.

Les objectifs de la plateforme sont les suivants:

- Accueillir, informer, identifier le besoin de mobilité du public et proposer la solution la mieux adaptée à la demande.
- Construire conjointement avec le bénéficiaire un projet de mobilité pérenne,
- Mettre en œuvre un accompagnement individualisé par un coordonnateur mobilité, organiser des ateliers collectifs, des aides adaptées (techniques de recherche d'emploi, réactualisation du code de la route, formation et sensibilisation à la sécurité routière, éco-mobilité, conduite responsable), un appui à l'acquisition d'un véhicule
- ↓ Vérifier les conditions d'éligibilité pour adhérer au dispositif et accéder au service de location de véhicule à moindre coût (voiture avec permis B, véhicule électrique avec ou sans permis, véhicules deux roues sans permis) en dernier recours si aucune autre solution de déplacement n'est adaptée.

Le public auquel elle est destinée est totalement conforme à celui de la Stratégie Pauvreté:

- Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux (et notamment du RSA),
- Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi,
- Les jeunes de moins de 26 ans inscrits ou non à la Mission Locale,
- Les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés suivis ou non par Cap Emploi
- Des salariés sous contrats précaires (CDD, Intérimaires, saisonniers...) en CDI ou en formations qualifiantes,
- Les jeunes conducteurs de moins de 6 mois,

Il est à noter que les bénéficiaires orientés par un référent avec une lettre de commande ou sollicitant les services de la plateforme de façon spontanée doivent justifier d'un projet d'insertion professionnelle.

Les éléments de bilan intermédiaire au 30 juin 2020 sont les suivants: 397 personnes ont été accueillies (accueils physiques et téléphoniques), 64 entretiens ont été réalisés, représentant 27 personnes différentes.

La diminution significative de fréquentation est liée à la COVID19 et au confinement strict qui n'a pas permis d'accueillir de nouveaux usagers pendant plusieurs semaines.

Par ailleurs, 15 adhérents ont bénéficié du service location de la plateforme mobilité dont 7 nouveaux adhérents.

Une convention avec le Centre de Formation Labrid-Mazet a été signée pour effectuer les prises en main des véhicules (Renault Zoé/boîte automatique + véhicule sans permis) et proposer la formation et le passage du permis AM (ancien BSR).

Le Département a financé cette structure à hauteur de 6.500 € annuel pour 2020 et 2021. Par ailleurs, il a mobilisé, ou prévoit de le faire un montant de crédits du Fonds Social Européen géré par la collectivité de 69.000 € pour cofinancer cette action exemplaire.

Action complémentaire financée dans le cadre des contrats de ville

Limoux - Préparation - prêt et entretien de vélo - plateforme mobilité (Le Parchemin)

Le descriptif de l'action est le suivant:

- > Augmenter et entretenir une flotte de vélos à partir du matériel de **réemploi** (minimum de 6 vélos).
- Mettre ces vélos à disposition du public (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en contrat aidé, bénéficiaires du RSA, habitants du quartier Aude sans exclure les autres habitants de la Communauté de Communes) par leur location voire une location-vente (à tarifs adaptés); gratuité des réparations en cas d'utilisation de matériel de réemploi.
- > Augmenter le niveau de valorisation des cycles dédiés à la location et location-vente. .
- > Communiquer et sensibiliser autour de la problématique de la mobilité, et particulièrement du vélo.
- ➤ <u>Perspectives d'évolution</u>: atelier solidaire participatif partagé en 2020, dans les nouveaux locaux de l'association (mise à disposition du local et organisation d'ateliers de réparation des vélos pour les salariés et les habitants).

Financement départemental : 1.400,00 €

2.2.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Faire valoir ses justes droits : pouvoir y accéder

DEOA - Intervention auprès des publics sans domicile personnel

Poursuite de l'action et renforcement de la coordination avec le SIAO pour l'accès à un hébergement ou à un logement et avec le service social départemental pour l'accompagnement des personnes, notamment les familles avec enfants.

Les moyens de l'action pourraient être renforcés en 2021.

Actions financées dans le cadre des contrats de ville

Chef de file des politiques d'inclusion sociale sur l'ensemble de l'espace départemental, le Département entend accompagner la rénovation des contrats de ville en intervenant sur chacun des axes structurant les contrats de ville.

Aussi, les partenariats visant à faciliter l'accès aux droits et aux services publics des habitants des quartiers prioritaires de la ville seront également ciblés, de même que les actions de promotion de l'engagement citoyen, de participation à la vie associative, contribuant à l'inclusion.

Seront mobilisés pour cela les dispositifs départementaux et interventions de droit commun et, à titre complémentaire, les crédits dédiés à la politique de la ville.

Droit à la santé

Lutte contre la désertification médicale

Le Conseil départemental de l'Aude a voté le 4 mars dernier en session, le lancement d'un plan départemental d'amélioration de l'accès aux soins.

Ce plan départemental d'amélioration de l'accès aux soins a été construit en concertation avec tous les acteurs (professionnels de santé, institutions, collectivités) et en réponse à une étude approfondie des besoins de chaque territoire audois.

L'objectif en est le suivant : réduire les disparités et pallier les manques, de sorte que le recours à un médecin soit facilité pour tous.

Le plan départemental d'amélioration de l'accès aux soins, qui bénéficiera d'une enveloppe de 2,5 Millions d'euros sur 5 ans (2021-2025), s'articulera donc autour de trois axes :

 ① Augmenter les capacités de soins d'un territoire en favorisant l'installation de médecins généralistes et spécialistes avec l'octroi d'une aide financière de 10.000 € pour l'achat de matériel (par ailleurs, aide à la création d'un cabinet secondaire à hauteur de 5.000 €).

Extensions des aides à la pierre jusque-là réservées aux maisons pluridisciplinaires de santé, aux centres de santé.

Enfin, soutien à la formation en maintenant l'aide au transport et au logement aux internes en médecine générale et élargissement aux chirurgiens-dentistes internes (200 € par mois pour le logement, 400 € par an pour le transport).

Bourse d'étude de 1.000 € pour les étudiants en stage en médecine générale dans l'Aude. Aide financière également à hauteur de 6.000 € pour la formation des infirmières en pratique avancée. "Elles constituent le maillon entre l'infirmière et le médecin qui permet d'améliorer la qualité des soins et de libérer du temps médical."

② Faciliter l'accession des Audois à toutes les compétences de soins via la téléconsultation

Des télécabines pourront ainsi être installées dans certaines communes, en collaboration avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et des chariots de téléconsultation assistée mis à disposition des professionnels.

3 Organiser le transport des Audoises et des Audois vers les professionnels de santé

Une plateforme numérique de solutions de mobilité est actuellement en cours de finalisation. Elle devrait intégrer des solutions solidaires afin de permettre aux personnes de se déplacer vers les soins. Région Occitanie et intercommunalités seront des partenaires privilégiés dans ce projet.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, la coopération de tous les acteurs est indispensable dans la réussite et le maintien de la pertinence du plan d'amélioration de l'accès aux soins.

Les coopérations seront donc également être renforcées avec la CPAM et la MSA, mais aussi créées avec les Etablissements publics de coopération intercommunales et l'Union régionale des professionnels de santé.

Le bus PMI: une politique volontariste « d'aller vers »

Cette action du Département sera poursuivie pour l'année 2021.

Elle pourra être adaptée aux évolutions en cours de finalisation de l'organisation territorialisée de l'action sociale départementale.

En effet, l'organisation territoriale des futures Maisons Départementales des Solidarités (MDS) s'inscrit dans une volonté de faire coïncider périmètres géographiques des MDS et structures intercommunales disposant des compétences sociales.

Ce choix d'organisation vise ainsi à renforcer le partenariat Département – Collectivités Locales et, de ce fait, la gouvernance territoriale du social.



Droit à la culture et au sport

Chèques Passerelles départementaux

Le nombre de « chèques passerelles » attribués aux jeunes audois est stable depuis quelques années. Il demeure par ailleurs des disparités territoriales au regard du nombre de jeunes boursiers présents sur le Département.

Aussi, l'information, en direction du grand public, de la mise en œuvre de l'opération pourra être approfondie afin de toucher un maximum de personnes *(connaissance du dispositif)*. Le rôle prépondérant de relais d'information des différents personnels des collèges (administratifs, professeurs, etc.) et des fédérations d'éducation populaire sera être réaffirmé et développé.

Ainsi, une information grand public à travers les outils de communication du Département devrait permettre une plus large diffusion (comme par exemple au travers du site institutionnel www.aude.fr, des panneaux « sucettes », du magazine AudeMag, des réseaux sociaux...).

La communication devrait ainsi permettre d'optimiser la transmission en direction des bénéficiaires mais aussi des partenaires liés à cette opération, tels que **l'ensemble des collèges**, les **60 comités départementaux** et leurs **1 200 clubs**, les différents services du Département (antennes, Maisons Départementales des solidarités, etc.), les principaux partenaire « jeunesse » de la collectivité comme l'association Acti-city, les points d'information jeunesse, le bureau d'information jeunesse et les structures d'Education populaire.

Afin d'assurer un meilleur accès au dispositif, le Département a par ailleurs misé sur la simplification administrative et un meilleur affichage.

Depuis la rentrée scolaire 2019, une nouvelle mise en œuvre est effective avec une inscription en ligne sur « aude.fr/je-demande-un-cheque-passerelle ». Si une version papier sera toujours possible, le formulaire d'inscription est à compléter en ligne.

La validation par les collèges et les associations s'effectuera via un fichier numérique.

Accès à la mobilité

La question de la mobilité constitue une problématique majeure pour nombre d'habitants du département de l'Aude, de par ses spécificités géographiques même.

Elle impacte d'autant plus les publics les plus fragiles car elle peut constituer un frein supplémentaire à l'accès au droit ou à l'insertion.

Aussi le Département entend continuer à accompagner les initiatives qui permettent de lever ce frein important susceptible de compromettre la réussite du parcours, tout en aidant les bénéficiaires à consolider leur insertion sociale et professionnelle et les accompagner dans le règlement des difficultés périphériques générées par une démarche d'insertion.

On notera que dans le cadre des contrats de ville, le Département pourra soutenir les projets visant à lever les freins à la mobilité, et plus particulièrement le développement de plateforme mobilité et les actions visant à faciliter l'accès au permis de conduire (Axe 3 - Mobilités quotidiennes).



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

2.3. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi

2.3. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi

2.3.1. Description de l'action

Alors même que le nombre de demandeurs d'emploi augmente, les entreprises audoises sont confrontées à des difficultés de recrutement en raison notamment de l'inadéquation entre les profils des candidats et les attentes des employeurs.

Ces difficultés ont aussi pour origine la faible attractivité de certains emplois pour les publics en insertion. Les changements engendrés par le retour à l'emploi, supposés ou bien réels, d'une personne bénéficiaire du RSA constituent également un frein à l'emploi.

Sont souvent mises en avant les contraintes administratives, la crainte d'une rupture des ressources ou les dépenses à engager dans le 1er mois de la prise de poste, qui contribuent à fragiliser le budget du foyer.

Cette réalité doit être prise en compte avec pour enjeux de lever les obstacles et de sécuriser le retour à l'emploi.

Le Département soutient une palette d'action visant à développer les initiatives de rapprochement entre les bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux et les entreprises installées dans l'Aude notamment par :

- La mobilisation des employeurs au recrutement de personnes à l'issue de leur parcours d'insertion, en s'appuyant notamment sur les clauses d'insertion dans les marchés publics et les structures d'IAE,
- Les « découvertes métiers » pour les personnes bénéficiaires du RSA, en s'appuyant notamment sur un réseau d'animation et de développement de partenariats avec les acteurs économiques,
- La mise en relation des demandeurs d'emploi avec les employeurs, en s'appuyant notamment sur l'organisation de forums de l'emploi.

Il pourra par ailleurs être étudié la possibilité de rapprocher l'offre et la demande d'emploi au travers notamment d'un outil numérique de médiation ou d'actions de rapprochement avec les entreprises.

Il s'agit ainsi de renforcer les leviers de mise en lien entre les BRSA et les entreprises, idéalement à l'échelle des bassins d'emploi.

Les actions accompagnées par le Département en 2020-2021 et inscrites dans la CAPAE sont les suivantes :

- → Mobilisation des employeurs,
- → Soutien au développement des GEIQ et GE,
- → Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics.

2.3.2. Date de mise en place de l'action

Les actions menées sont existantes, mais à poursuivre et renforcer.

2.3.3. Partenaires et co-financeurs

Actions menées	Partenaires et co-financeurs principaux
Mobilisation des employeurs – CRGE	Etat, Région Occitanie, GE adhérents
Mobilisation des employeurs – FIGEA	GE adhérents
TAF	Région, Entreprises, Prestataires
GEIQ BTP 66-11	Département des Pyrénées- Orientales, DIRECCTE (UT de l'Aude et des Pyrénées-Orientales)

2.3.4. Durée de l'action : Durée de la convention

2.3.5. **Budget**

2.3.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	15.000,00€
Département	15.000,00€
Autres financeurs (FSE-CD11)	80.000,00€
TOTAL	110.000,00€

2.3.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Mobilisation des employeurs	24.000,00 €
Action GEIQ	25.000,00 €
Salon Travail Avenir Formation	3.000,00 €
Clauses d'insertion dans les marchés	268.326,70 €
TOTAL	320.326,70 €

2.3.6. Action déjà financée au titre du FAPI

2.3.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2020.

Indicateurs	2019	2020	2021
Nombre d'actions menées pour la mobilisation des employeurs	7	8	
Nombre de personnes accompagnées par le GEIQ	33	27	
Clauses - Nombre de marchés « clausés »	415	333	
Clauses - Nombre d'heures de travail générées	183.017	179.458	
Clauses - Nombre de bénéficiaires	270	347	

2.3.8. Bilan d'exécution

Mobilisation des employeurs - CRGE

Certaines entreprises, collectivités et associations ont des besoins en recrutement, mais pas à temps plein, alors que les personnes en recherche d'emploi ne peuvent pas se satisfaire uniquement de temps partiel.

Le groupement d'employeur peut intervenir dans ce cadre, afin de mutualiser les besoins. Cette solution apporte une réponse aux besoins en ressources humaines, sans avoir à les gérer, et offre des conditions de travail saines avec l'avantage d'un équivalent temps plein.

Le Département s'est engagé, depuis 2018 à soutenir le développement de ce type de structures qui sont particulièrement bien adaptées à la configuration de l'emploi dans l'Aude, composé pour partie d'emplois à durée déterminée ou à temps partiel.

L'accompagnement du Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Occitanie (CRGE) permet de promouvoir l'emploi et de mutualiser les compétences.

En effet, en mutualisant des emplois à temps partagés entre plusieurs employeurs adhérents, les groupements d'employeurs peuvent permettre de développer des emplois potentiels (en contrat en alternance ou contrat de travail classique CDD ou CDI) qui peuvent être proposés à des personnes bénéficiaires du RSA en fin de parcours d'insertion.

Cela peut être notamment le cas à la sortie des outils d'insertion habituellement mobilisés par le Département (et en particulier lorsqu'un bénéficiaire du RSA n'a plus accès à l'agrément Insertion par l'Activité Economique).

Le CRGE Occitanie a pour missions :

- de promouvoir le dispositif Groupement d'Employeurs (GE) et l'existence du CRGE auprès des têtes de réseau emploi (animation et veille sur le territoire),
- de favoriser le développement de GE audois et de nouveaux projets de GE
- > d'accompagner les porteurs de projets (professionnalisation),
- de former des gestionnaires de GE dans l'Aude,
- > de créer des emplois in fine au travers des projets menés.

En 2020, l'action a permis l'accompagnement de 150 salariés de 4 Groupement d'employeurs adhérents au CRGE.

Il a également poursuivi son suivi des 4 Groupements d'employeurs du département, leur apportant des réponses techniques à hauteur de 10 jours d'accompagnement chacun.

Le CRGE a proposé pendant cette période de crise sanitaire des rencontres spécifiques en visio :

- <u>Le 14 avril :</u> Bulle d'oxygène : les permanents des GE ont eu l'occasion d'échanger sur leur doute, leur peur et les solutions à mettre en place pour passer au mieux cette période si particulière, en présence de notre formation Stéphanie MARTIN PRIE.
- <u>Le 29 mai</u>: Parlons déconfinement : quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur les Ge de la Région ?
- <u>Formation Droit social</u> en GE niveau 1 du 19 mai et 2 juin : 7 groupements d'employeurs de la région ont renforcé leur connaissance en droit du travail avec une avocate en droit social.

Mobilisation des employeurs - FIGEA

La Fédération interdépartementale des groupements d'employeurs agricoles Aude - Pyrénées-Orientales - Hérault (FIGEA) propose un accompagnement visant à promouvoir la création et la pérennisation d'emplois dans les filières de l'agriculture.

Est plus particulièrement ciblée la création de groupements d'employeurs (GE), visant à concilier la flexibilité des besoins en main d'œuvre pour les entreprises et la sécurisation des parcours de salariés.

En effet, plusieurs facteurs ont favorisé la création de groupements d'employeurs dans le monde agricole :

- la saisonnalité des travaux agricoles,
- la complémentarité des besoins en main d'œuvre entre les filières (viticulture, arboriculture, maraichage, élevage...),
- la taille de certaines exploitations ayant des besoins en main d'œuvre mais qui, seules, ne peuvent pas embaucher à temps plein.

L'accompagnement du FIGEA permet de promouvoir l'emploi et mutualiser les compétences.

En effet, en mutualisant des emplois à temps partagés entre plusieurs employeurs adhérents, les GE peuvent permettre de développer des emplois potentiels (en contrat en alternance ou contrat de travail classique CDD ou CDI) qui peuvent être proposés à des personnes bénéficiaires du RSA en fin de parcours d'insertion.

En 2020, 25 Groupements d'Employeurs du département adhèrent à FIGEA dont 20 bénéficient d'un appui renforcé.

Le FIGEA a accompagné 30 salariés saisonniers et 29 salariés permanents (déclarations d'embauche, rédaction du contrat de travail, etc.).

Action Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ BTP 11-66)

Ce GEIQ propose des périodes de mise en situation de travail combinées à une formation, en vue de l'obtention d'une qualification et de l'acquisition de compétences professionnelles.

Cette action est soutenue par le Département afin de favoriser l'insertion de publics bénéficiaires du RSA par le biais de contrats de professionnalisation d'un an en moyenne, avec accès à une certification reconnue. Les moyens utilisés sont la formation en alternance et la mise à disposition auprès des entreprises adhérentes au GEIQ, avec un suivi socioprofessionnel pour aider à lever les freins à l'emploi.

Si le GEIQ propose les offres et profils de poste à partir des besoins des entreprises, les prescripteurs (référents RSA, Pôle Emploi, structures d'insertion par l'activité économique, référents clause du guichet unique territorial audois ...) proposent les candidatures.

Après validation la phase accueil peut s'enclencher : signature du contrat, remise des divers documents et guides, présentation du tuteur, des formateurs, visite du chantier et du lieu de formation.

Les prescripteurs sont informés du déroulement des contrats par le biais du bilan et projet individuel. Le suivi socioprofessionnel au cours d'entretiens mais aussi de visites du chantier et en formation est assuré par le chargé de suivi socioprofessionnel du GEIQ.

En fin de contrat de professionnalisation, le salarié est présenté au diplôme afin de valider les qualifications acquises. Par ailleurs, une embauche en CDI est envisagée avec l'entreprise adhérente auprès de laquelle le participant a été mis à disposition par le GEIQ.

La plus-value des GEIQ pour les personnes en insertion est donc double :

- √ validation de compétences professionnelles acquises,
- ✓ possibilité de pérennisation de l'emploi au sein des entreprises adhérentes au GEIQ.

L'action réalisée par le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification a permis à 29 participants de se former en parallèle de leurs interventions au sein des entreprises du bâtiment et des travaux publics. Les types de formations engagées sont les suivantes :

- technicien en réseaux de communication
- monteur réseaux-électriques aéro souterrain
- électricien du bâtiment
- chef de chantier Gros œuvre
- macon VRD
- secrétaire assistante
- macon bâtiment ancien
- coffreur bancheur
- monteur en installation sanitaire
- chauffeur poids Lourd
- technicien installateur en chauffage clim sanitaire et énergies renouvelables

Parmi les 29 contrats de professionnalisation suivis en 2020, 18 se sont achevés en 2020, 10 ont abouti à l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme et 9 sorties à l'emploi durable sont à recenser.

Participation au Salon Travail Avenir Formation (TAF)

Le Salon Travail Avenir Formation (TAF) est une manifestation organisée depuis 2008 par la Région dans tous les départements. Un seul salon a lieu dans chaque département. Le Département de l'Aude en est un partenaire.

L'objectif principal du salon est de rapprocher les personnes en recherche d'emploi (dont des bénéficiaires du RSA) des offres apportées par les entreprises présentes sur le salon et par Pôle Emploi. Pour ce faire, le palais des congrès est divisé en plusieurs espaces : recrutement, formation, information-insertion.

L'implication du Départemental dans la manifestation est multiple:

- une participation financière d'un montant de **3.000** €. Cette participation s'inscrit dans le prolongement de la convention de partenariat 2017-2020 signée entre la Région et le Département portant sur la jeunesse, l'éducation, la formation, l'insertion et l'emploi.
- Une mise à disposition de 30 panneaux sucettes départementaux pour affichage.

Le Département est par ailleurs fortement présent au sein de l'espace insertion, organisé de la façon suivante :

- une quinzaine d'organismes d'insertion (notamment le CREPA, les Lieux Ressources Insertion, l'ADAFF pour l'action Atelier à la vie active (AVA), les chantiers d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, le GEIQ BTP 66-11, l'ETTI IBTP 66-11, la PAM, etc.)

Il réalise enfin la préparation de la participation des bénéficiaires du RSA à ce salon ainsi que l'information des bénéficiaires du RSA sur le stand du Département au sein de l'espace information-orientation : information sur le parcours d'insertion (dont référence RSA), orientations vers les opérateurs d'insertion selon les demandes des personnes, informations

sur les contrats aidés, orientations vers les opérateurs de l'espace formation et l'ensemble des autres espaces du salon.

La clause sociale d'insertion dans les marchés publics

La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics s'inscrit dans la continuité des actions visant à favoriser l'acquisition des compétences personnelles nécessaires pour un accès durable à l'emploi.

L'objectif est de réserver, à travers la commande publique, des heures de travail à des personnes rencontrant de graves difficultés d'insertion professionnelle afin de favoriser leur accès à l'emploi local et de faciliter l'établissement de partenariats entre les structures d'insertion et les acteurs économiques.

La clause sociale est intégrée dans les opérations départementales à maitrise d'ouvrage propre.

Le Département propose également une assistance à maitrise d'ouvrage pour tout donneur d'ordre souhaitant intégrer ce dispositif dans ses opérations. Les règlements des garanties d'emprunt ou des aides aux tiers permettent également d'utiliser cette clause dans les opérations portées par les bailleurs sociaux, les communes, les communautés de communes ou les syndicats qui le souhaitent.

En matière de suivi et de mise en œuvre de la clause sociale, le Département de l'Aude et les deux agglomérations audoises ont formé un guichet unique dont les objectifs sont les suivants:

- donner la priorité aux parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi,
- optimiser ces parcours professionnels, notamment par le biais de la mutualisation des heures d'insertion,
- conforter la notion de guichet territorial et partenarial unique de gestion des clauses sociales

Les référents « clause sociale » :

- rencontrent les maitres d'ouvrages, calibrent les volumes d'insertion professionnelle à intégrer dans les opérations intégrant une clause sociale, participent à l'élaboration des pièces administratives afférentes et assurent une veille de la bonne réalisation de la clause sociale tout au long de la durée desdites opérations.
- rencontrent les entreprises ayant des obligations et définissent les profils de postes à positionner sur les chantiers,
- diffusent les offres d'emploi « clauses » auprès des acteurs de l'insertion,
- assurent l'interface avec les entreprises, tout au long du processus de recrutement, d'entrée en emploi et de formation des salariés en insertion.

Le guichet unique assure la mise en œuvre des clauses pour le Département, Carcassonne Agglomération et le Grand Narbonne.

En outre, la Région s'appuie sur le guichet unique territorial pour la mise en œuvre des clauses dans ses marchés se déroulant dans l'Aude.

Les opérations couvrant l'ensemble du territoire audois sont suivies par les référents du Département de l'Aude. Les opérations se déroulant sur le territoire d'une agglomération sont suivies par le référent de l'agglomération concernée.

Une coordination des interventions similaire est également définie avec le Service des Achats de l'Etat au niveau régional.

Un **partenariat avec Pôle Emploi** et les structures d'insertion est établi, pour identifier les candidats potentiels aux emplois générés par les clauses : *jeunes de moins de 26 peu ou pas qualifiés, bénéficiaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes bénéficiant d'un statut de travailleur handicapé, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.*

FOCUS SUR LES CLAUSES D'INSERTION PILOTEES PAR LE DEPARTEMENT

En 2020, 347 personnes ont été mises à l'emploi dans le cadre des clauses sociales d'insertion pilotées par le Département de l'Aude.

Ces publics initialement ciblés se répartissent suivant les critères d'éligibilité suivants : 18 % des salariés étaient des chômeurs de longue durée avant leur entrée dans le dispositif, 26% percevaient le revenu de solidarité active (RSA), 30 % avaient moins de 26 ans et 15% sont des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.

On notera que 23% des participants sont des femmes soit 81 personnes.

Les hommes émargent donc au nombre de 266 dont 14% sont non diplômés et 65% sont peu qualifiés (niveau inférieur ou égal BEP-CAP). Enfin, près de 23% des participants résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, le dispositif des clauses d'insertion permet réellement de proposer des contrats de travail à des personnes en marge du marché de l'emploi et de les remettre dans la dynamique du travail.

En 2020, les 347 participants ont bénéficié de 506 contrats de travail dont :

▶ 42 contrats en alternance d'au moins 12 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation permettant l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel),
 ▶ 36 contrats à durée indéterminée synonymes d'un retour à l'emploi définitif.

Il est à noter que la moyenne annuelle d'heures de travail réalisée par participant est de 517 heures, soit plus de trois mois de travail pour un équivalent temps plein.

De plus, on peut souligner l'utilisation du dispositif de la clause sociale par le Département de l'Aude comme un outil de consolidation du parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires.

En effet, sur les 506 contrats de travail valorisés, 63% d'entre eux soit **319 contrats** de travail sont réalisés par des structures d'insertion par l'activité économique **(SIAE)**.

La clause sociale sert donc de levier aux SIAE pour positionner leur public sur le secteur marchand.

Au <u>31 décembre 2020</u>, la clause sociale pour le Département de l'Aude représente près de 180 000 heures de travail réalisées, soit près de 112 équivalents temps pleins annuels.

2.3.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Les perspectives futures de mise en œuvre de l'action s'articulent autour de trois priorités :

- ① La poursuite et le renforcement des actions engagées,
- ② Le renforcement du suivi du parcours professionnel des personnes salariés en insertion dans ces actions, en lien avec le référent d'insertion socioprofessionnelle et dans le cadre de la garantie d'activité,
- ③ Le déploiement d'un plan de communication auprès des professionnels de l'accompagnement à l'insertion et auprès des publics accompagnés.



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

2.4. Lutter contre toutes les formes de précarité

2.4. Lutter contre toutes les formes de précarité

2.4.1. Description de l'action

En 2020, le Département met en œuvre des actions notamment sur les thématiques suivantes :

♦ Lutter contre la précarité financière

L'action financée par le Département s'inscrit en complémentarité avec les Points conseil budget (PCB) créés notamment à l'initiative de l'Etat.

Elle ainsi vise un double objectif:

- ♣ la sécurisation du budget des ménages afin que leurs difficultés financières ne soient pas un frein à leur insertion sociale et professionnelle. Elle se réalise par le biais de permanences juridiques tout en intégrant un nouvel axe d'approche via la mise en place d'ateliers;
- la prévention.

Lutter contre l'exclusion sociale et l'isolement par la remobilisation

Les actions menées au travers d'un support « jardin d'insertion » permettent l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi, cumulant des problématiques sociales par le biais du jardinage et de l'autoproduction de légumes notamment.

La participation à ces actions permet notamment aux bénéficiaires de retrouver une hygiène et des règles de vie, de leur redonner des repères temporels et in fine permettre l'orientation vers une insertion socioprofessionnelle, s'occuper de façon autonome de sa parcelle.

Il existe par ailleurs une réelle difficulté pour un nombre croissant de bénéficiaires du RSA et des autres minimas sociaux à s'inscrire dans une démarche d'insertion. Aux difficultés liées aux situations de précarité, s'ajoutent des problématiques personnelles plus ou moins invalidantes qui s'expriment diversement : déprime, anxiété, dépréciation de soi, difficultés à se projeter, retrait ou isolement.

Le dispositif **d'écoute professionnelle de proximité mené** par le Département a un effet structurant et mobilisant qui contribue à lever des freins préalables à l'insertion professionnelle et/ou sociale et reste donc un élément fort de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion et de grande précarité.

Lutter contre l'exclusion sociale par un soutien aux femmes victimes de violences : La violence à l'égard des femmes (physique, sexuelle, psychologique ou encore économique) est l'une des formes les plus systématiques et répandues de violation de leurs droits. Si la violence à l'égard des femmes concerne toutes les catégories sociales de la société, son impact peut être plus ravageur encore sur celles qui sont en situation de précarité ou en risque de l'être.

La complexité des situations de violences intrafamiliales nécessite une prise en charge globale de la victime tant du volet judiciaire que du volet social notamment. L'intervention mise en œuvre ne se substitue pas à l'action des services sociaux ou autres professionnels relevant d'autres secteurs, et son champ d'action est fondé sur le court terme, et doit permettre, le cas échéant, d'organiser en partenariat la prise en charge de la personne fragilisée ou de la victime, de façon à faire évoluer favorablement la situation de la personne.

Lutter contre la précarité énergétique avec notamment des actions collectives afin de repérer les publics en situation de précarité énergétique et de les orienter vers les dispositifs adaptés pour la résolution de leurs difficultés. Ces actions s'inscrivent en complémentarité avec l'action FAPI.

2.4.2. Date de mise en place de l'action : Actions existantes, à renforcer

2.4.3. Partenaires et co-financeurs

Actions menées Partenaires		Co-financeurs
Lutte contre la précarité financière		
ARA	Travailleurs sociaux, SLIME, CAF	aucun
SLIME	Fournisseurs d'énergie, CAF, Réseau associatif, Maisons France Services, opérateurs de l'Habitat, ADIL	CLER Réseau pour la transition énergétique

2.4.4. Durée de l'action : Durée de la convention

2.4.5. **Budget**

2.4.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	170.000,00€
Département	170.000,00€
TOTAL	340.000,00 €

2.4.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Lutter contre la précarité financière	136.190,00 €
Lutter contre l'isolement par la remobilisation	253.601,00 €
Lutter contre la précarité en matière d'habitat	90.000,00€
Lutter contre l'exclusion sociale	37.450,00 €
Lutter contre la précarité en matière énergétique	60.014,94 €
TOTAL	577 255,94 €

2.4.6. Action déjà financée au titre du FAPI

2.4.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 décembre 2020.

Indicateurs	2019	2020	2021
Lutte contre le surendettement - nombre de bénéficiaires	719	386	
Jardins d'insertion – BRSa participants	30	18	
SLIME - Nombre de contacts	168	241	
SLIME - Nombre de visites à domicile	93	122	

2.4.8. Bilan d'exécution

Lutter contre la précarité financière

Lutte contre le surendettement

L'action financée par le Département depuis 2015 est désormais complétée par les Points conseil budget (PCB) créés à l'initiative de l'Etat.

Elle se réalise par le biais de permanences juridiques, auxquelles s'ajoute, depuis 2018, la mise en place d'ateliers collectifs, à visée de prévention.

En 2020, 22 permanences juridiques mensuelles sont financées dans le cadre du PDI. Réalisées par l'association Léo Lagrange, elles permettent de recevoir les personnes orientées, sur rendez-vous, sur l'un des sept lieux ressources insertion à Narbonne, Port-la-Nouvelle, Lézignan-Corbières, Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Quillan.

L'accompagnement proposé vise la sécurisation du budget des ménages afin que leurs difficultés financières ne soient pas un frein à leur insertion sociale et professionnelle. Les juristes qui interviennent sont amenés à constituer des dossiers de surendettement, négocier des plans d'apurement ou mobiliser des dispositifs de droit commun.

Les informations collectives se déroulent sur mêmes territoires que les permanences surendettement.

Le public concerné : les bénéficiaires du RSA orientés par leur référent d'insertion ou toutes personnes en difficultés financières, en situation de précarité et désocialisées, particulièrement vulnérables à un moment donné de leur existence et qui multiplient les freins à une démarche d'insertion sociale.

En 2020, durant la période de confinement, le suivi des personnes a été réalisé dans le cadre d'entretiens téléphoniques.

La Banque de France ayant mis en place une procédure de surendettement dématérialisée, l'activité s'est adaptée mais ne s'est pas interrompue.

Au 30 septembre 2020, 233 personnes ont été accompagnées pour une analyse de la situation budgétaire et une assistance juridique. La cause principale de l'endettement reste la perte d'emploi et la maladie, puis la séparation. La dette est constituée de charges (80%) alors que les dettes locatives représentent 19%.

10 informations collectives ont par ailleurs accueilli **67 participants**, essentiellement des bénéficiaires du RSA.

Solidarité Paysans - Accompagnement des agriculteurs en difficulté

Solidarité Paysans accompagne les agriculteurs en difficulté financière et leur famille dans la résolution de leurs difficultés et pour conforter leur autonomie. Dans la recherche de solutions, Solidarité Paysans accompagne des agriculteurs face aux différents créanciers et organismes publics ou privés.

Les objectifs de l'action sont pluriels:

- ♣ Maintenir l'emploi et l'activité agricoles.
- ♣ Donner accès à l'information et aux droits,
- ♣ Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale,
- Lutter contre l'isolement.

La démarche d'accompagnement engage réciproquement la personne, les bénévoles et salariés de l'association. Les intervenants prennent en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par la personne, sa famille : économique, technique, relationnelle, de santé, etc. De par cette approche pluridimensionnelle, Solidarité Paysans intervient en partenariat et complémentarité avec d'autres professionnels.

On notera qu'il n'y a pas de conditions à remplir pour bénéficier de l'accompagnement de l'association (adhésion de 10 euros lorsque la situation le permet) : les agriculteurs en difficulté doivent faire la démarche de contacter l'association ou être orientés par un tiers (travailleurs sociaux, chambre d'agriculture, centre de gestion...).

Solidarité Paysans intervient toujours en binôme salarié-bénévoles, à toutes les étapes clés de l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. Les membres de Solidarité Paysans établissent un état de la situation de la personne suite à différentes visite au domicile.

Les acteurs de Solidarité Paysans réalisent donc les missions suivantes :

- ✓ Accueillent et écoutent.
- ✓ Analysent la situation, posent un diagnostic, avec objectivité et recul pour éclairer la situation et permettre les choix et les décisions,
- ✓ Informent sur les droits,
- ✓ Orientent vers les partenaires appropriés,
- ✓ Accompagnent auprès des structures du monde agricole, judiciaire, social.
- ✓ Apportent un appui à la personne dans la négociation avec les créanciers,
- ✓ Accompagnent la demande de RSA,
- ✓ Accompagnent dans une conciliation amiable ou une procédure judiciaire pour traiter durablement l'endettement.

Au 30 juin 2020, 22 personnes ont été accompagnées par l'association.

La participation financière du Département a été de 17 000 € pour l'année 2020. Elle était de 7.000 € pour l'année 2019 (action réalisée entre le 1er juillet et le 31 décembre).

Lutter contre l'exclusion sociale et l'isolement par la remobilisation

Les jardins d'insertion

Les actions menées au travers d'un support « jardin d'insertion » permettent l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi, cumulant des problématiques sociales par le biais du jardinage et de l'autoproduction de légumes notamment.

Ces actions permettent notamment aux participants de renouer des liens sociaux et d'acquérir des repères temporels.

Elles favorisent l'enclenchement d'une dynamique positive grâce à leur impact en termes de reprise de rythmes et de repères, de comportement de travail, d'activités en espace extérieur au sein d'une organisation collective et de sensibilisation à un équilibre alimentaire.

Parallèlement aux travaux de jardinage, des actions collectives sont organisées pour promouvoir les liens des bénéficiaires avec les partenaires du territoire (ex:).

La collaboration au jardin s'inscrit dans le cadre d'un parcours d'insertion défini avec le participant, visant à acquérir ou valoriser des compétences, à mobiliser vers l'insertion professionnelle.

Elle est donc limitée dans le temps et est ponctuée de temps de bilans de la participation de la personne.

En ce sens, certaines actions sont en 2020 labellisées au titre de la garantie d'activité en raison du caractère combinatoire de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en amont et vers l'emploi.

En 2020, le Département a financé quatre jardins d'insertion (à Espéraza, Carcassonne, Castelnaudary et Coursan) dans le cadre du PDI et a soutenu le développement d'un jardin partagé à Lézignan-Corbières, dans le cadre du contrat de ville.

367 personnes ont été accueillies dont au moins 30 bénéficiaires du RSA.

Les permanences de soutien psychologique dans les Lieux Ressources Insertion

Il existe une réelle difficulté pour un nombre certain de bénéficiaires du RSA à s'inscrire dans une démarche d'insertion.

Aux difficultés liées aux situations de précarité, s'ajoutent des problématiques personnelles plus ou moins invalidantes qui s'expriment diversement : déprime, anxiété, dépréciation de soi, difficultés à se projeter, retrait ou isolement...obstacles réels à leur parcours d'insertion.

Ces constats ont fondé la nécessité de dispositifs d'écoute professionnelle de proximité offrant rapidement un accueil clinique pour répondre au mal être lié aux difficultés d'insertion.

Les permanences se déroulent au sein des Lieux Ressources Insertion et maillent le territoire. L'action se décline en entretiens individuels, ou en ateliers de groupes.

1 Interventions sur Limoux, Quillan, Castelnaudary, Port-la-Nouvelle et Lézignan-Corbières:

L'action se décline en entretiens individuels, en groupe de rencontre-échanges et en atelier de discussion et d'information pour les parents (ADIP) dont le thème principal concerne la place de parents dans la relation aux autres et particulièrement à ses enfants.

De janvier à septembre 2020, 473 entretiens ont ainsi été réalisés.

- L'entretien individuel en permanence est accessible à tout bénéficiaire du RSA et aux salariés des chantiers d'insertion qui en font la demande. Sur les dix premiers mois de l'année 2020, 107 personnes ont rencontré un(e) psychologue.
- Le groupe rencontre-échanges, instauré sur Castelnaudary et Limoux permet mensuellement à 6 participants d'échanger collectivement sur une thématique qu'ils définissent eux-mêmes. Celle-ci est souvent relative aux questions d'estime de soi, de confiance en soi, de dépassement de son mal-être.
- L'ADIP, proposé à Castelnaudary depuis début 2 ans, réunit une fois par mois un groupe de parents et leur propose un temps de réflexion et d'échanges autour des questions éducatives. Cet atelier permet aux parents de gagner en valorisation quant à leurs compétences parentales alors qu'ils traversent une période sociale et professionnelle complexe.

2 Interventions sur les communes de Carcassonne et Narbonne :

Au cours de l'année 2020, la fréquentation des permanences de psychologue a été plus régulière, avec des entretiens plus intenses pour un nombre de 72 personnes reçues.

Action « appui santé » portée par le CCAS de Narbonne

Cette nouvelle action « appui santé » portée par le CCAS de Narbonne est mise en œuvre à compter du 1^{er} mai 2021.

Les objectifs de cette action innovante visent, dans une logique de projet d'insertion adapté et réaliste, à faire émerger les problématiques liées à la santé et aux soins, à mieux les identifier pour y apporter des solutions appropriées et inciter les allocataires du RSA à engager des démarches actives de résolutions.

L'action combine les compétences sociales et sanitaires de professionnels qualifiés. Un accompagnement pluridisciplinaire et un travail de suivi sont assurés en binôme par le référent socioprofessionnel avec l'appui d'une infirmière.

Cette dernière propose à une vingtaine de personnes, après une évaluation médicosociale, une démarche d'accompagnement au parcours de soins (médiation entre le bénéficiaire et les professionnels de santé, prise de rendez-vous chez le généraliste, les spécialistes, accompagnement physique aux consultations, constitution de dossiers).

Le Département cofinance l'action à hauteur de 6.000,00€ en 2021.

Lutter contre la précarité en matière d'habitat

L'une des priorités du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2021 est de faciliter l'accès et le maintien dans le logement de son public cible en tenant compte de la spécificité de ses besoins.

Partant d'un constat qu'un nombre important de ménages est aujourd'hui mal logé en raison du mauvais état du bâti, de la cherté des loyers et des charges et de comportements peu économes, le Département a souhaité, dans le cadre de son recueil d'initiatives Logement 2019, venir en appui d'interventions visant notamment à encourager la rénovation durable de l'habitat en associant les occupants des logements.

Le projet d'auto-réhabilitation accompagnée, initié et conçu par les Compagnons Bâtisseurs Languedoc Roussillon, a été retenu et une convention pluriannuelle de partenariat couvrant les années 2019-2020-2021 a été approuvée par délibération de la commission permanente du 28 mai 2019.

L'action porte sur trois villes du département : Carcassonne, Narbonne, Lézignan-Corbières.

Elle comporte différentes composantes :

- des animations collectives : elles consistent à informer les habitants sur les différents thèmes relatifs au logement (droits, prévention, maîtrise de l'énergie, techniques de chantiers). Ces animations sont assurées par les animateurs techniques et un ou plusieurs volontaires des Compagnons Bâtisseurs;
- la réalisation de chantiers d'auto réhabilitation accompagnée ;
- la constitution de réseaux d'entraide et de solidarités entre habitants et dépannages pédagogiques : les habitants accompagnés dans le cadre de l'ARA peuvent se constituer en un groupe de « bénévoles de l'ARA », pérennisant ainsi la solidarité créée lors des chantiers et des animations collectives. Ce groupe constitue un soutien aux nouveaux chantiers et une base d'entraide pour aider ponctuellement des personnes.

Le **premier contact téléphonique**, qu'il se fasse avec l'habitant ou un référent social/un partenaire, permet d'avoir une **vision générale de la problématique** du ménage.

Il peut donner lieu à l'organisation d'une visite à domicile si le ménage répond aux différents critères (situation sociale et économique - revenus / reste à vivre, capacités et volonté à se mobiliser pour le chantier et/ou capacité à mobiliser son entourage, nature des travaux à réaliser.

La visite à domicile permet de constater les défaillances techniques relevant de l'entretien locatif (manquements dans l'entretien courant du logement de la part du ménage qui l'occupe) mais également les défaillances techniques relevant de la responsabilité du bailleur (nécessitant une intervention de la part du bailleur).

S'il est souhaité, l'accompagnement débute après la visite à domicile.

Au cours de cet **accompagnement**, certaines problématiques peuvent se révéler et faire l'objet de nouveaux objectifs qui sont alors discutés avec le travailleur social ou le partenaire source du signalement.

Ces objectifs secondaires au projet initial concernent l'entretien et l'hygiène du logement, l'amélioration des espaces dédiés aux enfants pour favoriser les responsabilités éducatives, la création du lien social pour permettre de sortir de l'isolement. Par la réalisation d'animations collectives et de chantiers solidaires, l'action porte également une dimension collective contribuant à atteindre ces objectifs.

En 2020, l'ensemble des activités de l'association Compagnons Bâtisseurs a été impacté par la pandémie de la COVID19 et la période de confinement.

L'association a dû faire preuve de prudence, d'adaptation et de pragmatisme face à cette situation inédite.

Durant les confinements :

- ✓ suspension de l'animation technique (et donc de fait la réalisation des VAD et des chantiers).
- ✓ maintien de la coordination des actions, en télétravail, afin d'une part de maintenir le lien avec les familles. Le lien avec les habitants a pu être maintenu par contacts téléphoniques.

Durant la première phase de déconfinement, l'association a travaillé à la définition et la mise en place du plan de reprise d'activité et à la rédaction des protocoles spécifiques à l'usage, entre autres, des locaux (bureau principal et sites annexes), à la réalisation des visites à domicile et des chantiers.

56 % des personnes accompagnées sont bénéficiaires du RSA, 11 % d'allocations handicap et 22 % de l'ARE ou de l'ASS.

Lors des visites à domicile, la majorité des problématiques a concerné :

- la propreté des surfaces murales et plafonds. Cet item représente le manquement à l'entretien locatif le plus répandu en ARA.
- Ont également été constatées des défaillances portant sur les portes intérieures abîmées (poignées, serrures défectueuses, vitrages intérieurs brisés), les bouches de ventilations impropres pour absence de nettoyage et/ou grilles d'entrée d'air condamnées.

La plupart des habitants rencontrés n'avaient pas fait de travaux d'entretien par peur d'intervenir, par manque d'outillage et/ou de savoir-faire ou pensant ne pas savoir faire « techniquement ».

Souvent, ces habitants ne différenciaient pas ce qui relevait de l'entretien locatif de ce qui relevait de la responsabilité du bailleur.

Les projets ont concerné le rafraichissement/embellissement des murs et plafonds (cuisine, pièce de vie et salle d'eau ou de bain), l'aménagement de plans de travail dans des espaces cuisine généralement exigus et dépourvus de rangements, d'interventions relatives à la sécurité électrique (fixation des prises arrachées, changement de douilles), l'entretien des siphons.

Pour cette année, et malgré le contexte contraignant de la pandémie, **près d'une quarantaine d'animations** a pu avoir lieu sur des thématiques telles que l'utilisation de l'appareillage électrique, la peinture d'une pièce (étapes, matériel), la prévention des risques électriques, la fabrication d'une jardinière, la restauration de meubles.

L'outithèque de l'association, à disposition des habitants, a été fortement mobilisée lors des chantiers ou lors de ces animations.

Sur Lézignan-Corbières, l'action menée en 2020 a permis de poursuivre la rénovation, débutée en 2019, de logements occupés par une population tsigane. Cette action, menée par les Compagnons Bâtisseurs en lien avec le SLIME du Département, l'association accompagnant cette population ainsi que le bailleur social qui avait opéré la rénovation extérieure des logements, a conduit à accompagner 18 nouveaux locataires après les 6 ménages soutenus en 2029.

Quatre catégories d'effets induits ont été recensées durant les accompagnements menés en 2020, par le biais d'un questionnaire complété avec les bénéficiaires en fin de chantier :

- Insertion sociale: régularisation de la situation (souscription d'assurance, apurement de dettes), amélioration de la relation avec le bailleur, développement de la capacité à agir, émergence d'un projet professionnel en lien avec les métiers du bâtiment ou autre, rencontre de nouvelles personnes et liens avec de nouvelles personnes au-delà du chantier;
- **Amélioration des relations familiales :** amélioration des relations avec les enfants et d'autres membres de la famille :
- Impact sur le rapport au logement : changement du comportement au niveau du logement (aération, du chauffage, de la gestion des animaux domestiques, de la lutte contre les animaux nuisibles), du repérage des dangers domestiques (liés à l'électricité, gaz, aération/ventilation), du risque de chute, de la facilitation à l'entretien du logement, de l'impact sur la santé physique/moral, de l'adaptation du logement en rapport avec l'état de santé, du réinvestissement des différentes pièces du logement, de l'accueil facilité grâce aux travaux, du sentiment de mieux être dans le logement, de l'envie de poursuivre l'amélioration du logement en autonomie ;
- Acquisition de nouvelles compétences techniques : sur son chantier, en animations collectives.

Lutter contre l'exclusion sociale par un soutien aux femmes victimes de violences

Le Conseil départemental de l'Aude s'est engagé depuis plusieurs années afin de lutter contre les violences faites aux femmes et soutenir ces dernières face aux difficultés qu'elles rencontrent.

Le Département de l'Aude intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes avec notamment :

Le cofinancement des postes d'intervenant social en police gendarmerie (ISPG) dans le cadre d'une démarche partenariale avec les collectivités territoriales et les structures associatives. L'intervenant social a pour mission de traiter l'urgence des situations (accompagnement démarches pour dépôt de plainte, accueil des victimes, écoute active), de conseiller, d'accompagner (évaluation sociale, accès aux droits) et d'établir le relais de l'accompagnement social.

Le Département finance depuis 2019 le CIDFF à hauteur de **20.000 € par an**, pendant trois ans (2019-2021). Par ailleurs, l'association dispose d'un service spécialisé d'aide aux femmes victimes de violences sexistes dont les objectifs sont: accompagner les femmes victimes de violences, informer et sensibiliser le grand public pour prévenir la violence,

élaborer et mettre en place des stratégies coordonnées d'intervention, et enfin former les professionnels. Il a été financé par le Département à hauteur de **2.450** € en 2020.

\$\\$\$ Le Département a par ailleurs accompagné au titre de l'année 2020 (1.000 €) l'association Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Aude pour son action "Prise en charge des auteurs de violences conjugales dans le cadre des mesures d'éloignement du domicile familial".

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les auteurs de violences conjugales dans le cadre d'une expérimentation propre au département de l'Aude afin d'aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes et immédiates, prises dans le cadre d'une injonction judiciaire ou s'adressant à des auteurs volontaires.

L'UDAF réalise des enquêtes sociales rapides à la demande du Parquet ou un diagnostic synthétique de pré-accompagnement pour les auteurs volontaires.

L'action de l'association se caractérise par: prendre en charge l'auteur et l'accompagner vers un logement dédié moyennant une participation financière, assurer l'ameublement du logement, assurer un premier niveau d'accompagnement sur le plan social et faire le lien avec l'ensemble des intervenants sociaux, administratifs et associatifs.

Le but étant la responsabilisation et la reconnaissance des acteurs de violences autour d'un travail sur plusieurs objectifs :

- Permettre à l'auteur d'identifier sa responsabilité,
- Permettre à l'auteur de prendre en considération l'existence et la souffrance de la victime.
- Permettre à l'auteur de modifier sa conception de la relation femme/homme, des rôles féminin/masculin et de changer le mode de fonctionnement au sein du couple,
- Travailler sur les représentations de la violence,
- Permettre à l'auteur d'identifier les origines de ses conduites violentes et rechercher des solutions l'aidant à adopter d'autres comportements basés sur le respect et la reconnaissance d'autrui.
- Accompagner les auteurs vers la prise de conscience de leurs comportements et les amener à demander l'aide d'un tiers pour changer,
- Evaluer la dynamique des violences dans le couple : fréquence des violences, intensité, modalités de déclenchement, forme de violences exercées.

🔖 Il cofinance également des actions dans le cadre des contrats de ville, pour 2020 :

Lézignan-Corbières - Intervention de proximité (CIDFF)

Cette action vise la réalisation d'une intervention de proximité afin d'organiser une prise en charge globale de la personne victime de violences familiales et de coordonner l'action des services de l'ordre et l'intervention sociale.

Au-delà de l'écoute et de l'accompagnement, l'intervention de proximité entend développer un argumentaire afin de faciliter l'adhésion des familles à être accompagnées sur un sujet sensible, d'évaluer les besoins sociaux des personnes victimes de violence intra familiales qui se révèlent à l'occasion des activités de gendarmerie ou de police.

Dans les locaux de la gendarmerie, une intervenante sociale du CIDFF intervient pour accompagner des personnes victimes de violence personnelle ou familiale. Le rôle de cette intervenante est d'être l'interface entre les victimes, les services de sécurité et les services sociaux pour apporter une réponse globale aux difficultés de ces victimes.

Financement départemental : 1.500,00 €

Limoux - Intervention de proximité (CIDFF)

Dans les locaux de la gendarmerie, l'action répond à plusieurs objectifs :

- faciliter la révélation des violences.
- réaliser un accompagnement de proximité,
- organiser une prise en charge globale de la victime,
- coordonner l'action des services de l'ordre et l'intervention sociale.

Cette action constitue la continuité de la prise en charge des personnes éventuellement reçues au point d'information CIDFF.

Financement départemental : 1.500,00 €

L'action a pour objet de mettre à disposition des victimes, les moyens, les outils, les dispositifs et les stratégies pour leur permettre de faire face aux violences sexistes : violences au sein du couple, viols et agressions sexuelles, harcèlement sexuel, etc.

L'équipe pluridisciplinaire de Limoux, (conseillère conjugale et familiale, juriste, intervenante sociale police gendarmerie) accompagne vers la sortie de la violence et la reconstruction 30 à 60 femmes qui ont besoin :

- d'informations légales et sociales,
- d'un espace sécurisé et sécurisant,
- d'un dispositif d'écoute active favorisant la prise de décision,
- d'une orientation vers les professionnels de santé, du droit et du social,
- d'un accompagnement dans leurs démarches judiciaires (aide au dépôt de plainte), d'informations sur leurs droits, d'un accompagnement global dans leurs démarches.

Financement départemental : 1.000,00 €

Le Département est par ailleurs engagé dans un **travail partenarial** important avec les services de l'Etat, et en particulier le SIAO et le 115 avec des échanges sur les situations, et les orientations nécessaires.

Il participe de ce fait, à la **cellule départementale de suivi des victimes de violences conjugales** mise en place par la Préfecture via la présence de l'agente **référente départementale** en matière de violences faites aux femmes.

Lutter contre la précarité en matière énergétique - Service local d'intervention pour la maîtrise des énergies (SLIME)

Avoir un logement constitue le fondement de l'inclusion sociale et professionnelle, d'autant que, dans un contexte de hausse du coût de l'énergie et d'augmentation des loyers, le logement constitue le poste budgétaire le plus important de la plupart des Audois.

Le PDALHPD traduit la volonté du Département d'accompagner le développement d'un habitat contribuant à l'attractivité des territoires audois, proposant une offre adaptée à la diversité des besoins des audois : jeunes en difficulté, ménages actifs, personnes en perte d'autonomie.

Ce plan s'inscrit également dans la volonté départementale de soutenir le parcours logement des ménages les plus fragiles, en situation de précarité financière et sociale, afin de leur faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté.

Le diagnostic du PDALHPD avait mis en exergue un enjeu important de lutte contre la précarité énergétique s'appuyant sur la rénovation thermique des logements.

Sous l'effet conjugué de la pauvreté des ménages, avec une part importante de propriétaires occupants âgés et modestes, de la vétusté des logements et de l'augmentation du coût de l'énergie, on estime à 27.000 le nombre de ménages potentiellement concernés par la précarité énergétique dans l'Aude.

Ces ménages consacrent plus de 10% de leurs ressources au paiement des factures d'énergie ou ne parviennent pas chauffer leur logement.

L'ensemble du territoire est concerné : Plus de 25 % des propriétaires occupants aux revenus modestes ont plus de 60 ans sur l'ensemble des cantons.

La proportion est supérieure à 50 % sur les cantons des Corbières, de la Haute Vallée de l'Aude ou encore sur Peyriac-Minervois et le Mas-Cabardès.

Du fait du caractère diffus du problème dans le secteur rural et des faibles ressources des personnes concernées, l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements a nécessité la mise en place d'un outil adapté aux territoires non couverts par une OPAH.

C'est pourquoi en 2018, le Département a mis en place aux côtés de l'Etat et de l'ANAH un PIG LCPE d'une durée de 36 mois. Cette décision a été motivée par la volonté d'apporter un service plus complet et d'assurer une équité de traitement de tous les audois, quel que soit leur lieu de résidence. La convention initiale 2018 prévoyait la rénovation de 750 logements durant les 36 mois du programme. Fin 2020, 1.258 logements étaient concernés.

Le Département de l'Aude a également renforcé son soutien aux actions de repérage des publics potentiellement en situation de précarité énergétique visant à identifier les causes, à orienter vers les dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins et à sensibiliser à la maîtrise des consommations. Cette action est valorisée dans le cadre de la CALPAE.

Le dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) est un programme national d'information et d'action en faveur de la maîtrise de la demande énergétique, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ce programme, gratuit pour les bénéficiaires, est coordonné par le CLER Réseau pour la transition énergétique qui lance annuellement un appel à candidatures destiné aux collectivités locales.

Les missions du SLIME sont les suivantes :

- Centraliser pour le Département les signalements de ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement, afin de pouvoir déclencher une visite sur place et de réaliser un premier diagnostic sociotechnique de la situation.
- Réorienter les ménages vers la piste d'action la plus adaptée à leur situation : opérateurs du logement, auto-réhabilitation accompagnée, acteurs de l'énergie (structures porteuses d'une mission EIE par exemple), des services techniques des collectivités (insalubrité, indécence, gestion des impayés...), des intervenants sociaux, des structures de médiation sociale et logement (ADIL...), etc.

Les activités développées en 2020 :

L'animation et le repérage :

Malgré la crise sanitaire de la COVID19, **10 ateliers collectifs** sur la maîtrise de l'énergie ont été effectués et **4 animations** auprès des partenaires ou du grand public ont complétées les permanences effectuées dans les Maisons départementales des solidarités du Département.

241 contacts ont été recensés en 2020, en progression de 43 % par rapport à 2019.

Les contacts trouvent bien souvent leur origine dans des difficultés à payer les factures d'énergie, de factures trop élevées, ou d'impayés. Les bénéficiaires du FUL ont donc fait l'objet d'une campagne de sensibilisation au dispositif SLIME.

Un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages identifiés :

122 visites à domicile ont été effectuées et ont donné lieu à des diagnostics sociotechniques du logement. Même si ce chiffre est en progression, la crise sanitaire a entraîné de nombreux abandons de la part des usagers.

69% des logements visités avaient été construits avant 1975 (première réglementation thermique pour les bâtiments à usage d'habitation). 69% de ménages possédaient un système de chauffage principal électrique.

1901 équipements ont été posés ou remis, soit environ 50 € de matériels offerts par ménage : ampoules LED, double rideau thermique, multiprise coupe veille, joint de porte et/ou de fenêtre, système hydro économe pour robinet et pour douche, sablier de douche, poids WC

Les préconisations des deux conseillers Energie/Logement du Département aux ménages ont portées sur :

- √ des conseils de suivi des consommations d'eau et d'énergie (37%)
- √ un ajustement des abonnements (7%)
- ✓ l'utilisation ou l'entretien des équipements (35%)
- ✓ Pistes de travaux visant un gain énergétique (21%)

Les orientations post-visites :

- ✓ 20% des ménages ont été orientés vers des dispositifs d'accompagnement à la réalisation de travaux pour les propriétaires occupants ou dans le cadre d'autoréhabilitation accompagnée :
- √ 8% des situations n'ont pas nécessité d'orientations compte tenu des apports du SLIME et de l'accompagnement déjà mis en place;
- ✓ **32**% des orientations l'ont été vers les fournisseurs et distributeurs d'énergie pour le suivi des consommations et des factures.

2.4.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Lutter contre la précarité financière

Actions de lutte contre le surendettement

Poursuite de l'action auprès des personnes bénéficiaires du RSA.

Il est proposé de poursuivre la labellisation de cette action au titre de la garantie d'activité départementale en raison du caractère combinatoire de l'offre d'accompagnement réalisé au sein des Lieux Ressources Insertion des bénéficiaires du RSA en amont et vers l'emploi.

Lutter contre l'exclusion sociale et l'isolement par la remobilisation

Les jardins d'insertion

Poursuivre les actions engagées, renforcer la mise en réseau avec les référents des bénéficiaires du RSA pour mieux inscrire ce type d'action dans une dynamique de parcours.

Les permanences de soutien psychologique dans les Lieux Ressources Insertion

Ces actions seront poursuivies.

Elles ont un effet structurant et mobilisateur des bénéficiaires qui les engage plus activement dans la résolution de leurs difficultés et dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion. Les psychologues des Lieux Ressources ont une pratique différente du libéral. Ils s'inscrivent dans une équipe et font partie prenante d'un réseau de partenaires, permettant ainsi d'adapter au plus juste les accompagnements et d'améliorer les orientations.

Ils constituent également un relais pour les professionnels du social et sont ainsi un élément fort de l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion et de grande précarité.

Lutter contre la précarité en matière d'habitat

Le Département de l'Aude envisage d'apporter, dans le cadre du PDALHPD 2017-2021 et sa politique d'action sociale et d'insertion, son aide financière aux Compagnons Bâtisseurs Languedoc Roussillon pour la mise en oeuvre en 2021 de leur projet d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA).

Les objectifs opérationnels des Compagnons Bâtisseurs Languedoc Roussillon pourraient être, en 2021 les suivants, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des co-financements du dispositif:

ANNEE 2021		
En termes de chantiers		
A Narbonne :	10-11 chantiers locataires et 15 à 20 accompagnements	
A Carcassonne :	5-6 chantiers locataires, 2 chantiers collectifs parties communes, 3-4 chantiers propriétaires occupants et/ou locataires handicapés (avec les aidants)	
A Lézignan-Corbières :	3 chantiers locataires	
En matière d'animations collectives		
200 et 300 participants à Narbonne (40 journées) et 150 à Carcassonne (20 demi-journées) sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire de la COVID19		

Lutter contre l'exclusion sociale par un soutien aux femmes victimes de violences

Le Département poursuivra son action à destination des femmes victimes de violences.

Conscient de l'enjeu majeur du soutien aux victimes dans la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, le Département envisage de décliner plusieurs actions déjà menée par le biais de l'élaboration d'une feuille de route départementale de prise en charge et de coordination des actions de lutte contre les violences faites aux femmes (ou conjugales).

Cette feuille de route ambitieuse pourrait ainsi comporter les types d'actions suivantes :

Pour le partenariat :

- > Recueillir des données statistiques, en travaillant en étroite collaboration avec l'observatoire départemental des solidarités et l'ODPE tout en réfléchissant à l'opportunité de la mise en place d'un observatoire départemental des violences sexistes partenarial.
- > Etudier le renforcement de l'offre d'accueil et d'accompagnement des victimes ;

Pour les professionnels :

➤ Réaliser un guide interne à la collectivité de la prise en charge des victimes et former les professionnels ;

Pour les usagers :

➤ Développer la communication notamment à destination des usagers, potentielles victimes.

Lutter contre la précarité en matière énergétique - Service local d'intervention pour la maîtrise des énergies (SLIME)

Pour l'année 2021, le déploiement de l'action SLIME devrait se poursuivre de la manière suivante :

- ♣ 170 diagnostics en 2021
- ♣ Application des nouveaux outils que le CLER mettra à disposition du SLIME en 2021
- Poursuite de la départementalisation de l'action sur les territoires ruraux.



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT

2.5. Agir au bénéfice des plus jeunes audois

2.5. Agir au bénéfice des plus jeunes audois

2.5.1. Description de l'action

Parce que la jeunesse est le terreau des Audois de demain, le Département souhaite agir au bénéfice des plus jeunes de nos concitoyens autour de trois objectifs complémentaires :

♦ Lutte contre le décrochage scolaire :

Une action innovante menée par le Département permet d'aider socialement et financièrement des familles en situation de précarité qui ne peuvent pas financer les frais d'internat scolaire de leurs enfants.

Ce dispositif intervient de façon subsidiaire sur les restes à charge des familles après mobilisation de tous les dispositifs de droit commun existants.

L'objectif de l'action est de maintenir en scolarité par le biais de l'internat des enfants dont les familles sont en forte précarité sociale.

Le partenariat est bien évidemment développé avec l'Education Nationale dont le service social propose l'action aux familles qu'elle repère comme bénéficiaires potentiels.

Par ailleurs, les classes relais prennent en charge des élèves qui, sans relever de l'éducation spécialisée, sont en situation de rupture avec le milieu scolaire traditionnel. Le passage en classe relais vise un double objectif : pédagogique pour faciliter la réinsertion du jeune dans le milieu scolaire et éducatif en soutenant l'enfant et sa famille en vue de faciliter le réinvestissement de la scolarité.

Le Département participe au financement des frais de fonctionnement stricto sensu des classes relais : locaux, assurances, fluides, téléphonie, etc. (à l'exclusion des dépenses liées au personnel).

La collectivité accompagne par ailleurs de nombreuses actions (notamment sur les quartiers « politique de la ville ») qui contribuent directement ou indirectement à lutter contre le décrochage scolaire.

🔖 Le soutien de la parentalité pour combattre la pauvreté :

Le soutien à la fonction parentale est une priorité de l'action sociale départementale à destination des familles.

Il est un outil de prévention essentiel et constitue l'un des axes du schéma départemental des services aux familles signé le 8 juillet 2016 par le Département aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la MSA. La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des parents a été nécessaire, puisque la parentalité représente plus de 20 % des demandes recueillies par les professionnels.

Il s'agit ainsi de répondre aux besoins des familles, dans le respect de leur diversité, grâce au travail de proximité des acteurs qui, présents sur l'ensemble du territoire départemental, œuvrent à renforcer et valoriser les compétences des parents.

- 2.5.2. Date de mise en place de l'action
- 2.5.3. Partenaires et co-financeurs
- 2.5.4. Durée de l'action
- 2.5.5. **Budget**
- 2.5.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	62.792,72€
Département	63.000,00€
TOTAL	125.792,72 €

2.5.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 – S1 2021
Lutte contre le décrochage scolaire	106.904,70 €
Soutien à la parentalité pour combattre la pauvreté	61.250,00 €
Actions de découverte de la vie active pour les jeunes	11.700,00 €
TOTAL	179.854,70 €

2.5.6. Action déjà financée au titre du FAPI

2.5.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 décembre 2020.

Indicateurs	2019	2020	2021
Nombre d'élèves dispositif Internat social (année scolaire)	16 (2018 – 2019)	18 (2019 – 2020)	
Nombre de collèges concernés (internat)	3	3	
Nombre de Classes relais financées	1	1	
Nombre d'actions parentalité accompagnées	21	28	

2.5.8. Bilan d'exécution

Lutte contre le décrochage scolaire

Financement « Classes relais »

Les classes relais prennent en charge des élèves qui, sans relever de l'éducation spécialisée, sont en situation de rupture avec le milieu scolaire traditionnel.

Le passage en classe relais vise un double objectif :

- ✓ <u>un objectif pédagogique :</u> faciliter la réinsertion du jeune dans le milieu scolaire en le remettant dans des postures d'apprentissage qu'il pourra ensuite réinvestir,
- ✓ <u>un objectif éducatif</u>: soutenir l'enfant et sa famille en vue de faciliter le réinvestissement de la scolarité.

Pour cela, la prise en charge des élèves est assurée par un binôme enseignant-éducateur, l'enseignant pour la partie des apprentissages scolaires, l'éducateur pour tout ce qui concerne l'évolution personnelle du jeune et les liens avec la famille.

À l'issue du passage en classe relais, qui est relativement rapide pour la plupart des jeunes accueillis, l'élève est réorienté de façon préférentielle dans son collège d'origine.

Le dispositif, porté par la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Aude, est confié au collège de Varsovie de Carcassonne, les éducateurs étant mis à disposition par la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Conformément à sa délibération du 30 avril 2007, le Département participe au financement des frais de fonctionnement stricto sensu des classes relais : locaux, assurances, fluides, téléphonie..., à l'exclusion des dépenses liées au personnel.

Cet appui s'inscrit à la fois :

- dans l'axe 3-2 du Schéma Unique des Solidarités 2015-2020 "Nous mobiliser en faveur de la jeunesse",
- dans les axes stratégiques n°1 « Renforcer la prévention et l'accompagnement global des personnes » du volet transversal et n°3 « Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie » du volet sectoriel enfance-famille du schéma des solidarités 2021-2025 approuvé par l'Assemblée départementale le 18 décembre 2020.

Le financement départemental 2020 est de 32.500 €.

Dispositif départemental « internat social »

Le Département de l'Aude, agissant dans le cadre de son schéma unique des solidarités et notamment de l'axe 2 portant sur l'accompagnement des personnes et de leur environnement pour prévenir la dégradation de leurs situations, a souhaité étendre, à titre expérimental, le champ de son intervention en matière de prévention.

L'objectif de l'action est de maintenir en scolarité par le biais de l'internat des enfants dont les familles sont en forte précarité sociale.

L'action menée permet d'aider socialement et financièrement des familles en situation de précarité qui ne peuvent pas financer les frais d'internat scolaire de leurs enfants.

Ce dispositif intervient de façon subsidiaire sur les restes à charge des familles après mobilisation de tous les dispositifs de droit commun existants. Il concerne au maximum 30 places à l'année (10 par internat de collège).

Il a été depuis l'année scolaire 2017 – 2018, déployé sur trois collèges :

- Victor Hugo à Narbonne,
- Corbières Maritimes à Sigean,
- Joseph Delteil à Limoux.

Le partenariat est bien évidemment développé avec l'Education Nationale dont le service social propose l'action aux familles qu'elle repère comme bénéficiaires potentiels.

Ainsi, c'est l'assistante sociale du collège, suite à une évaluation socio-économique de la situation familiale, qui propose une prise en charge financière au Département des jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif, après validation de sa hiérarchie. L'évaluation portera notamment sur le budget de la famille et sa capacité contributive, et sur l'intérêt éducatif du

Elle se conclut sur un avis favorable ou défavorable à la prise en charge des frais d'internat au titre du présent dispositif.

Dans le cadre de cette prise en charge du jeune, l'Assistante sociale portera à la connaissance des Maisons Départementales des Solidarités territorialement compétentes les demandes de prises en charge des familles et enfants.

Pour l'année scolaire 2019 – 2020, ce sont 18 élèves qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Actions financées dans le cadre des contrats de ville

<u>Carcassonne - Action : Prévention du décrochage scolaire et soutien à la parentalité (12.000 €)</u>

Le projet global, porté par l'association Couleurs Citoyennes s'articule autour de 4 actions sur les quartiers de La Conte et d'Ozanam :

- <u>Un accompagnement à la scolarité</u>: espace de travail après l'école pour les primaires et les collégiens d'une durée hebdomadaire moyenne de 3h par enfant.
- <u>Des mesures de responsabilisation et exclusion/inclusion :</u> les premières se situent dans un cadre préventif, hors temps scolaire, autour de la participation à un projet citoyen ; les secondes dans un cadre réparateur, une fois l'exclusion posée, via une médiation en vue du maintien du travail de l'élève.
- <u>Thés parents</u>: Moment d'échange trimestriel d'expression pour croiser les problématiques vécues. Des intervenants spécifiques peuvent être sollicités.
- <u>L'organisation d'une Journée du Refus de l'échec scolaire :</u> le 3ème mercredi de septembre, portée nationalement par l'Association de la Fondation pour les Etudiants de la Ville, cette journée est co-organisée avec les parents, associations, collectivités, Education Nationale.

Lézignan-Corbières - Actions : "Coup de Pouce Clé" et "Coup de Pouce Clem"

Porté par le Pôle Education Parentalité Scolarité Aude (PEPS11), l'action Clubs lézignanais "Coup de Pouce Clé" est destinée aux élèves de CP fragiles en écriture et lecture. Elle ambitionne de nouer le plaisir d'écrire et de lire en favorisant l'engagement des parents et en proposant des temps dédiés à la rencontre de la culture de l'écriture. L'action concerne 25 personnes en tout (parents et enfants).

Le club Coup de Pouce Clé est un groupe de 5 enfants (2 clubs, soit 10 enfants) repérés par les enseignants de l'école Frédéric Mistral comme ayant des fragilités avec l'apprentissage de la lecture et l'écriture.

L'action intitulée Clubs lézignanais "Coup de Pouce Clem" pour sa part reprend les modalités de mise en œuvre de l'action présentée précédemment, à la différence que les clubs « Coup de pouce Clem » seront destinés aux enfants des classes de CE1.

Ces deux actions sont financées à hauteur totale de 2.000 € par le Département.

<u>Limoux - Action : Des jeunes du collège J. Delteil s'engagent dans les cadets de la gendarmerie</u>

Par un partenariat étroit avec l'éducation nationale et la gendarmerie de Limoux, il s'agit de favoriser l'éducation civique et citoyenne de 16 élèves de 3ème ou 4ème du collège Joseph Delteil. La pratique de sports multiples, la sensibilisation aux gestes qui sauvent, la découverte de la gendarmerie et de ses nombreux métiers doivent permettre à ces jeunes de trouver toute leur place dans la société des adultes. L'objectif de cette action est de renforcer et soutenir l'action éducative en milieu scolaire et accompagner la parentalité.

Le projet se décompose en plusieurs parcours tel que décrit ici :

- o Parcours santé : participation à différentes activités plein air ;
- Parcours avenir : développer la connaissance des différents métiers de la gendarmerie nationale et des métiers de la sécurité visant à favoriser les vocations en tant que réserviste opérationnel ou gendarme.

Un travail de consolidation des fondamentaux et de remise à niveau scolaire dans le cadre du projet d'établissement du Collège Joseph Delteil visant à développer l'égalité des chances est également prévu.

Cette action est financée à hauteur de 3.000 € par le Département.

Focus sur les actions de découverte de la vie active pour les jeunes

Chef de file des politiques d'inclusion sociale sur l'ensemble de l'espace départemental, le Département accompagne la rénovation des contrats de ville en intervenant sur chacun des axes structurant les contrats de ville.

Le Département s'inscrit dans les partenariats instaurés pour le repérage et l'accompagnement des publics défavorisés, avec une attention particulière en direction des jeunes décrocheurs scolaire et de leur famille.

Conformément aux engagements figurant dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi, le Département priorise les actions favorisant l'autonomie des jeunes en difficulté d'insertion, dans une double perspective de réussite éducative et de préparation à l'insertion socioprofessionnelle (citoyenneté, mobilisation vers l'insertion professionnelle, accès aux droits et à l'autonomie).

• <u>Territoires de Narbonne et Limoux</u>: Teknik / Fabrik 21 – égalité des chances et mixité des métiers (FACE Aude – 3.000 €)

Cette action s'adresse aux jeunes en milieu scolaire, élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère}. Elle vise la découverte des métiers techniques et industriels, en favorisant l'égalité fille-garçon à l'école et la mixité des métiers. Elle implique des collaborateurs d'entreprises aux côtés des équipes pédagogiques.

Elle s'organise en 3 étapes :

- ✓ **Présentation** des métiers de l'industrie, immersion dans les univers industriels et techniques via différents outils de médiation,
- ✓ **Ateliers créativité**, au cours desquels les jeunes sont invités à résoudre collectivement une question en lien avec l'univers industriel et technique en empruntant des méthodologies d'entreprise,
- ✓ **Organisation de défis inter-établissements** pour récompenser les projets les plus innovants présentés sous forme de maquettes ou films.
- <u>Territoire de Narbonne</u>: Chantier Passerelle vers l'emploi et la citoyenneté (Le Grand Narbonne 5.000 €)

Le chantier passerelle vise à permettre à des jeunes en décrochage de découvrir le monde du travail, tout en étant formés et accompagnés sur les postures professionnelles et sociétales. Il constitue un outil de repérage des jeunes en difficultés, désocialisés, pour prévenir le basculement vers la délinquance.

C'est un outil de mobilisation dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cette action répond également à un besoin de mixité sociale, en permettant de changer l'image quartiers/villages.

L'action consiste à employer un groupe de jeunes déscolarisés ou suivis par des associations ou partenaires et présentant un besoin avéré (entre 8 et 12 jeunes dont la moitié relevant des quartiers de la politique de la ville) pendant une courte période (1 à 2 semaines durant les vacances scolaires), en contrepartie d'une rémunération équivalente à un agent technique de 2ème classe - 1er échelon.

Ce type de chantiers constitue une « passerelle vers l'emploi et la citoyenneté » en proposant des travaux d'amélioration du cadre de vie dans les communes du Grand Narbonne le matin, et des ateliers éducatifs l'après-midi assurés par des partenaires spécialisés (posture vers l'emploi, éducation morale et civique, discrimination...). Un travail d'accompagnement sera effectué pendant le temps de pause.

Les chantiers sont organisés sur les communes du Grand Narbonne qui se proposent pour accueillir un chantier.

Territoire de Narbonne : Chantier solidaire (Le Grand Narbonne - 1.200 €)

Le chantier solidaire a pour objectif de remobiliser des jeunes en voie de désocialisation. Il s'agit d'utiliser le support d'une action de solidarité pour remobiliser des jeunes de 18 à 25 ans volontaires repérés par la Mission locale Jeunes.

Cette année, les jeunes créeront des lignes de vêtements destinés à être offertes à un orphelinat au Maroc.

Les objectifs étant :

- ✓ Identification et prise en main de l'action,
- ✓ Formation, séance de créativité, design, mise en place de prototype, fabrication du produit.
- ✓ Suivi post chantier : valorisation de l'expérience.

• Territoire de Limoux : Coopérative jeunesse de services (SCIC SAPIE)

La coopérative jeunesse de services promeut l'entreprenariat collectif porté par des adolescents. Pour la période estivale, un groupe de 15 jeunes de 16-18 ans créent et font vivre une entreprise coopérative, offrant des services rémunérés aux particuliers ou acteurs de leur territoire (étiquetage, nettoyage, peinture, rangement, archivage, jardinage, vente de crêpes sur le marché...). Cette expérience éphémère de création d'une activité en coopérative permet de développer la maîtrise des codes de l'entreprise, de la coopération, de la gouvernance collective.

Depuis sa création en 2019, la coopérative offre aux jeunes une rémunération modulable en fonction du chiffre d'affaire généré par les activités (en moyenne 242 € par jeune).

De plus les jeunes bénéficient d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle et dans leurs démarches post-lycée.

En 2020, au vu du bilan positif sur la mise en dynamique des jeunes, l'action est renouvelée et intègre de nouvelles modalités permettant d'améliorer la prise en charge des jeunes :

- Phase de préparation de janvier à mars 2020 : mobilisation des parties prenantes et création de documents de communication
- > Ateliers avec les jeunes à compter d'avril, pour organiser les activités pour la période estivale et au-delà.
- Démarrage de la coopérative en juin, permettant l'accueil de jeunes en décrochage, déscolarisés ou n'ayant plus cours (élèves de seconde),
- Préparation et animation de l'événement de clôture avec les jeunes, fin juillet.

Cette opération, financée par le Département à hauteur de 2.500 € n'a pu avoir lieu et le financement a été annulé. Non pris en compte

Territoire de Lézignan-Corbières : Coopérative jeunesse de services (MJC – 2.500 €)

La MJC de Lézignan-Corbières a sollicité la CAE SAPIE pour monter une Coopérative Jeunesse de services.

Le projet était le même que celui proposé sur le contrat de ville de Limoux.

Il prévoyait de recruter une douzaine de jeunes entre 16 et 18 ans via une campagne d'information auprès des établissements scolaires et de formation.

La priorité était donnée aux jeunes résidant dans le quartier prioritaire et la MJC souhaitait porter une attention particulière aux jeunes filles (minimum de 50%).

Le Département a apporté un financement de 2.500 €uros.

Soutien à la parentalité pour combattre la pauvreté

Le soutien à la fonction parentale est une priorité de l'action sociale départementale à destination des familles. Il est un outil de prévention essentiel et constitue l'un des axes du schéma départemental des services aux familles signé le 8 juillet 2016 par le Département aux côtés de l'Etat, de la CAF et de la MSA.

La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des parents a été nécessaire, puisque la parentalité représente plus de 20 % des demandes recueillies par les professionnels.

Il s'agit donc de répondre aux besoins des familles, dans le respect de leur diversité, grâce au travail de proximité des acteurs qui, présents sur l'ensemble du territoire départemental, œuvrent à renforcer et valoriser les compétences des parents.

Le Département est à l'origine de la création en 2000 du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui fédère acteurs et opérateurs, rassemblant en effet les différents professionnels des collectivités, des associations et des parents mobilisés autour de la parentalité.

Le Département renouvelle régulièrement ce partenariat avec l'Etat, représenté par le Préfet, la caisse d'allocations familiales de l'Aude et la mutualité sociale agricole grand sud, depuis 2007.

Les partenaires procèdent annuellement à la labellisation des actions qui sont déposées à la suite d'un appel à projets.

Parmi ces demandes et au regard des priorités retenues par le Département (équilibre territorial, complémentarité avec les dispositifs existants) la collectivité finance annuellement un certain nombre de projets, concourant ainsi à la réalisation des objectifs attendus.

Pour l'année 2020, ce sont 28 actions qui ont bénéficié d'un financement départemental, pour un montant total de crédits attribués de 61.250 €.

2.5.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Lutte contre le décrochage scolaire

Financement « Classes relais »

Le Département devrait poursuivre cette initiative qu'il mène depuis de nombreuses années, dans l'intérêt des collégiens audois les plus fragiles.

Dispositif départemental « internat social »

L'objectif d'évolution de l'année 2021 sera double :

- Développer l'utilisation du dispositif sur les trois internats déjà conventionnés en renforcant les relations interinstitutionnelles entre les travailleurs sociaux de la collectivité et ceux de l'Education nationale.
- Etudier l'opportunité de l'approfondissement du dispositif sur d'autres territoires du département non pourvus et qui disposent de collèges avec internats ainsi que des besoins objectivés.

Actions financées dans le cadre des CV

La Commission permanente du Département de l'Aude, réunie dans sa séance du 29 novembre 2019 a approuvé les orientations formalisant l'engagement du Département dans les protocoles d'engagement renforcé de la politique de la ville pour les années 2020 à 2022.

Au titre de l'axe 4 (Jeunesse, éducation, formation, insertion), le Département s'inscrira dans les partenariats instaurés pour le repérage et l'accompagnement des publics défavorisés, avec une attention particulière en direction des jeunes décrocheurs scolaire et de leur famille.

Un soutien pourra également être apporté aux actions culturelles, sportives ou de loisirs favorisant l'épanouissement et l'investissement scolaire des jeunes, notamment les collégiens.

Soutien à la parentalité pour combattre la pauvreté

Dans le prolongement de son engagement depuis de nombreuses années, le Département de l'Aude poursuivra en 2021-2022 le soutien aux actions de soutien à la fonction parentale qui demeurent une priorité de l'action sociale départementale à destination des familles.



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

2.6. Améliorer l'efficience des politiques publiques sociales : observer et agir

2.6. Améliorer l'efficience des politiques publiques sociales : observer et agir

2.6.1. Description de l'action

L'Observatoire départemental des Solidarités (ODS) a été créé dans le cadre du précédent schéma unique des solidarités.

Il s'inscrit dans une volonté du Département de disposer d'outils d'analyse du territoire permettant de mieux cerner les dynamiques territoriales en lien avec les politiques publiques menées sur le territoire pour adapter l'activité des services.

C'est donc un outil d'aide à la décision au service d'une stratégie en totale synergie avec le Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASAP).

L'objectif de l'action sera pluriel :

- 1. **Approfondir** un outil d'observation déjà existant et fédérateur,
- 2. Etablir un partenariat solide avec les principales structures à vocation sociale productrices de données,
- 3. Développer une culture et une réflexion commune et partagée autour des grands enjeux de demain.

Dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19, l'état et le département ont été sollicité par les acteurs sociaux pour coordonner les différentes actions, et assurer un soutien le plus efficient que possible aux populations les plus fragiles, en prenant en compte les différents publics, les différents territoires, les contraintes liées aux conditions sanitaires. Un premier outil, la « plateforme des acteurs sociaux », a été créé.

Cet outil permet de référencer les acteurs et les actions, par public et thématique, sur l'ensemble du département.

Axée dans un premier temps sur les actions liées à la pandémie, ce référencement a pour vocation à s'étendre à l'ensemble des acteurs de l'action sociale.

Au-delà de cet outil, c'est une dynamique de coordination globale qui est entamée. Le référencement est une première étape, et il va s'agir par la suite d'animer le réseau départemental des acteurs sociaux, qu'ils soient associatif, institutionnels,

Plusieurs objectifs:

- 1. **Développer** l'interconnaissance des acteurs sociaux,
- 2. Animer le réseau départemental des acteurs sociaux.
- 3. Etre réactifs collectivement face aux situations exceptionnelles.
 - 2.6.2. Date de mise en place de l'action
 - 2.6.3. Partenaires et co-financeurs
 - 2.6.4. Durée de l'action
 - 2.6.5. **Budget**
 - 2.6.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

	Prévisionnel Avenant 2020
Financement Etat (FALPAE)	10.000,00€
Département	10.000,00€
TOTAL	20.000,00 €

2.6.5.2. Budget exécuté

	Réalisé 2020 - S1 2021
Observatoire des solidarités	19.320,00 €
Collectif des acteurs sociaux audois	7.699,54 €
TOTAL	27.019,54 €

2.6.6. Action non financée au titre du FAPI

2.6.7. Indicateurs

La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31 décembre 2020.

Indicateurs	2019	2020	2021
Nombre de conventions d'échanges de données signées		2	
Nombre de réunions du Comité de Pilotage Partenarial		0	
Nombre d'acteurs sociaux impliqués		450	
Organisation d'une rencontre globale de lancement/ d'évaluation du collectif		0	
Organisation de rencontres thématiques		0	

2.6.8. Bilan d'exécution

Observatoire des solidarités

L'Observatoire départemental des Solidarités (ODS) a une double action :

- > à vocation interne, notamment pour proposer des outils d'analyse du territoire permettant de mieux cerner les dynamiques territoriales en lien avec les politiques publiques sociales menées,
- > à vocation « externe » pour l'établissement de partenariats solides avec les principales structures à vocation sociale productrices de données ou encore développer une culture et une réflexion commune et partagée.

La crise sanitaire de la COVID19 a très fortement impacté les partenariats entre les principales structures à vocation sociales (CAF, PE, CIAS etc.), en les amenant à privilégier les réponses d'urgence à apporter à leurs usagers, dans le cadre de leurs compétences et missions.

Aussi l'activité d'observation des solidarités s'est fort justement concentrée sur l'accompagnement des réflexions menées par la collectivité départementale et notamment :

- Schéma des solidarités : un important travail de diagnostic social a été réalisé pour aider à l'identification des actions à mener dans le cadre du nouveau schéma des solidarités voté en session départementale en décembre dernier.
- ♣ Territorialisation de l'action sociale : un suivi d'indicateurs de contexte permettant. d'évaluer la dynamique sociale des secteurs MDS a été mis en place. Les modifications de secteurs des CMS et leur passage en MDS ont généré un travail d'évaluation de la pertinence des autres découpages existants d'intervention sociale.
- Contractualisation avec les EPCI à vocation sociale : développement de cartographies notamment pour diagnostiquer l'existant et les besoins sociaux dans le cadre d'un dispositif de contractualisation territorialisée.
- Crise sanitaire de la COVID19 : participation aux réflexions menées sur la mise à disposition de l'information dans le cadre de la crise sanitaire : cartographie de l'ouverture des services, cartographie des secteurs de rattachement pour faciliter la réponse aux usagers, tests sur l'annuaire des acteurs sociaux, etc.
- Déploiement de services de proximité : mise en œuvre d'outils visant à mesurer l'impact de l'implantation éventuelle de nouvelles permanences, antennes sociales ou de maisons France service.

Collectif des acteurs sociaux audois

La crise sanitaire de la COVID19 et ses conséquences a bouleversé en 2020 le guotidien de

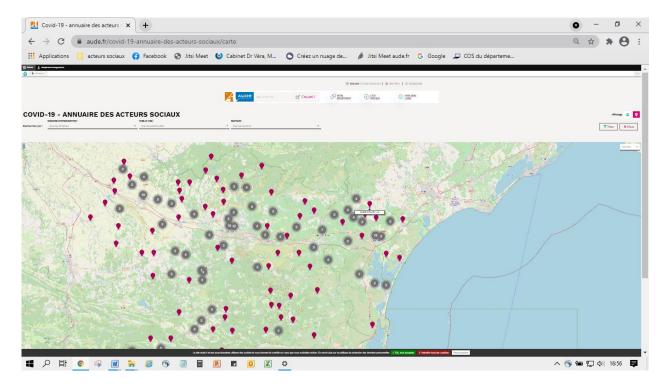
Les fragilités se sont accrues, les incertitudes sur l'avenir également. Les acteurs sociaux, de tous horizons, ont dû adapter leur fonctionnement aux nouvelles normes sanitaires, tout en faisant face à un afflux important de nouvelles personnes en difficulté.

C'est dans le cadre du premier confinement en 2020 que certaines associations caritatives ont fait appel au Département pour avoir une meilleure visibilité de l'action de chacun.

En effet, il était difficile alors de savoir comment chaque acteur faisait face aux conditions sanitaires, et donc difficile de savoir vers qui, quelle structure orienter les personnes en fragilité.

Le Département, dans son rôle de chef de file de l'action sociale, a initié la mise en place d'une plateforme des acteurs sociaux de l'Aude. Avec plus de 400 structures référencées, répertoriées par public, zone et champ d'intervention, cette plateforme permet d'identifier les acteurs, avoir des contacts et orienter de façon pertinente les personnes.

Au-delà de l'aspect « annuaire », la plateforme permet également de communiquer avec ces acteurs, les tenir informés des évolutions de fonctionnement, de législation, d'animer des groupes thématiques comme cela s'est fait en fin d'année 2020 auprès des associations caritatives d'aide alimentaire.



La création de l'outil web « annuaire des acteurs sociaux » a utilisé les ressources déjà en grande partie mobilisées par la collectivité.

Aussi la mise en œuvre formelle a coûté à la collectivité 1.726,34 €.

Cette évaluation est complétée par des dépenses de personnels de la collectivité concernant les agents mobilisés pour son développement et sa mise à jour, ainsi que la poursuite du partenariat (100 h de développement et 60 au titre de 2021 pour un coût total de **5.973,20 €**).

2.6.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Observatoire des solidarités

Le Conseil départemental, soucieux de maintenir le lien avec les audois doit veiller à prendre en compte les besoins des usagers en développant les méthodes participatives dans l'élaboration et le suivi de nos politiques, et en développant la mission d'observation territoriale de l'Observatoire Départemental des Solidarités, véritable outil d'aide à la décision et base d'échanges et de partage avec nos partenaires.

Après dix-huit mois préemptés par la crise sanitaire de la COVID19, le projet pourra rebondir autour des objectifs suivants, définis dans le Schéma départemental des Solidarités 2021 -2025 voté par l'assemblée départementale en décembre dernier :

① Approfondir un outil d'observation déjà existant et fédérateur :

Le projet du Département de l'Aude est d'ouvrir l'accès à cet outil aux organismes de la sphère publique qui rentreront dans la démarche commune de partage de l'information et de l'analyse.

L'agrégation de données diverses, provenant d'un nombre d'interlocuteurs important, devrait permettre une connaissance sans cesse plus approfondie des problématiques et enjeux du territoire départemental. Elle permettra aussi aux différents partenaires de partager une vision des enjeux et problématiques du département dans une démarche dynamique et prospective.

2 Etablir un partenariat solide avec les principales structures productrices de données :

Si par défaut, toutes les données publiques, hors données personnelles et certains cas particuliers, doivent être publiées en Open Data, il convient d'établir une convention d'échange de données pour faciliter les échanges entre structures lorsque les données sont sensibles, non diffusables sous forme brutes pour des questions de secret statistique ou produites sous des formats à valeur ajoutée (cartographie, statistiques, en mode web, ...).

La contractualisation d'un partenariat solide au travers d'une convention d'échange de données permettra un échange régulier favorisant la remontée d'anomalies mais aussi la connaissance par chacun des signataires des données des autres partenaires.

L'action menée devra permettre de contractualiser avec un maximum de structures productrices de données, qu'elles soient territoriales ou déconcentrées.

3 Développer une culture et une réflexion commune et partagée autour des grands enjeux de demain :

La démarche d'observation doit pouvoir s'accompagner d'une démarche de réflexion stratégique sur les thématiques intéressées.

En effet, la fonction d'observation doit permettre, sur la base d'indicateurs robustes et pertinents, d'amener les partenaires à réfléchir sur les grands enjeux de demain pour notre territoire départemental.

Collectif des acteurs sociaux audois

Créé en réponse à la situation d'urgence de la crise sanitaire de la COVID19, l'outil départemental « plateforme des acteurs sociaux audois » a démontré tout son intérêt dans les situations de crise.

L'objectif était alors d'avoir un outil permettant de connaître le fonctionnement de chaque structure sociale, au regard de l'adaptation nécessaire liée aux conditions sanitaires.

Cette plateforme permet de rechercher par thématique, par secteur géographique et par public, les actions sociales mises en place.

Cet outil peut donc utilement perdurer pour permettre l'interconnaissance et le partage d'informations entre partenaires du champ social, même hors période de crise.

Le Département entamera donc avec les partenaires déjà présents sur l'outil une réflexion afin de connaître à présent leurs attentes et objectifs d'un tel dispositif.

A ce titre, un questionnaire pourrait permettre d'évaluer les modifications à faire sur la plateforme et préciser les attentes de chacun, afin que la dynamique engagée en 2020 se poursuive et s'amplifie.



à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI 2019-2021 **CONCLUE AVEC LE DEPARTEMENT**

Annexes

- Tableaux financiers
- Tableaux des indicateurs conventionnés



TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF CONVENTION STRATEGIE PAUVRETE - REGION OCCITANIE - DEPARTEMENT DE L'AUDE AVENANT 2020 - BUDGET REALISE



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

	Thème de la contractualisation	Imputation chorus (code chorus - description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action	Budget global de l'action	Participation Etat	%	Participation CD	Dont valorisation	Participation d'autres financeurs (*)	%
	1 - Prévenir toute "sortie sèche" pour les jeunes sortants de l'ASE	0304 50 19 19 01 - Accompagnement des jeunes sortant de l'ASE	1.1	Prévention des sorties sèches de l'ASE	2 325 095,09 €	290 000,00 €	12%	2 035 095,09 €	- €	- €	88%
		sortant de l'ASE		Sous total	2 325 095,09 €	290 000,00 €		2 035 095,09 €	- €	- €	
	2 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - Premier accueil	0304 50 19 19 03 - 1er accueil social inconditionnel	2.1	Premier accueil social inconditionnel de proximité	115 192,69 €	50 000,00 €	43%	65 192,69 €	43 941,46 €	- €	57%
	social inconditionnel de proximité			Sous total	115 192,69 €	50 000,00 €		65 192,69 €	43 941,46 €	- €	
	3 - Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - Référent de	0304 50 19 19 04 - Référents de parcours	3.1	Référent de parcours	107 157,00 €	50 000,00 €	47%	57 157,00 €	3 509,00 €	- €	53%
	parcours			Sous total	107 157,00 €	50 000,00 €		57 157,00 €	3 509,00 €	- €	
Engagements du Socle	4 - Insertion des allocataires du RSA - Orientation et parcours des allocataires	0304 50 19 19 07 - Garantie	4.1	Appui au processus d'orientation	1 057 146,16 €	439 752,32 €	42%	437 573,96 €	33 686,99 €	179 819,88 €	58%
du oocie	5 - Insertion des allocataires du RSA - Garantie d'activité	d'activité et insertion des BRSA	5.1	Appel d'offre "garantie d'activité"	·	,	,,	,	33 000,33 €	I I	
				Sous total	1 057 146,16 €	439 752,32 €		437 573,96 €	33 686,99 €		
	6 - Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils départemenataux	0304 50 19 19 02 - Formation travail social CD contract	6.1	Formation des professionnels du travail social	153 475,00 €	70 000,00 €	46%	83 475,00 €	- €	- €	54%
	церапенатаих			Sous total	153 475,00 €	70 000,00 €		83 475,00 €	- €	- €	
	7 - Innovation pour la formation des professionnels de la petite enfance	0304 50 19 19 11 - Formation des professionnels de la petite enfance									
		omanoc		Sous total						i	
		Sous total engagements du "S	OCLE"		3 758 065,94 €	899 752,32 €	24%	2 678 493,74 €	81 137,45 €	179 819,88 €	76%
				Construire avec les jeunes en situation de précarité leur projet d'autonomie	209 571,08 €	30 000,00 €	14%	179 571,08 €	- €	- €	86%
				Promouvoir un accès aux droits pour tous	618 992,40 €	150 000,00 €	24%	305 193,90 €	- €	163 798,50 €	76%
				Rapprocher l'offre et la demande d'emploi	320 326,70 €	15 000,00 €	5%	171 911,43 €	134 911,43 €	133 415,28 €	95%
Engaç	Engagements à l'initiative du Département	gements à l'initiative du Département 0304 50 19 19 10 - Initiatives locales Lutter contre toutes les formes de précarité	577 255,94 €	170 000,00 €	29%	407 255,94 €	60 014,94 €	- €	71%		
				Agir au bénéfice des plus jeunes audois	179 854,70 €	62 792,72 €	35%	117 061,98 €	- €	- €	65%
				Améliorer l'efficience des politiques publiques sociales : observer et agir	27 019,54 €	10 000,00 €	37%	17 019,54 €	5 973,20 €	- €	63%
			Sous to	otal engagements à l'initiative du Département	1 933 020,36 €	437 792,72 €	23%	1 198 013,86 €	200 899,56 €	297 213,78 €	77%
(*) Crédits FSI	*) Crédits FSE gérés par le Département			TOTAUX FINANCIERS	5 691 086,30 €	1 337 545,04 €	23,50%	3 876 507,60 €	282 037,02 €	477 033,65 €	76,50%
(, 5.55	- 0 par 10 - open 10					,			,	,	,,





CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) <u>AVENANT 2020</u>

THEME DE LA CONTRACTUALISATION	ACTIONS REALISEES	Réalisé 2020 Réalisé S1 - 2020		TOTAL
	Hébergements collectifs	1 583 201,22 €	151 172,84 €	1 734 374,06 €
	Hébergements AS FAM	237 095,73 €	27 550,43 €	264 646,16 €
Prévention sortie sèche de l'ASE	ANRAS - 12 places supplémentaires	205 286,23 €	110 360,64 €	315 646,87 €
	Allocations Individuelles Jeunes Majeurs	10 293,00 €	135,00€	10 428,00 €
	TOTAL GENERAL	2 325 0	95,09 €	2 325 095,09 €
	Travaux signalétique (services sociaux)	44 00	1,23 €	44 001,23 €
	Travaux accueil physiques	15 10	0,00€	15 100,00 €
Premier accueil social inconditionnel de	Ressources RH internes allouées au projet	43 94	1,46 €	43 941,46 €
proximité	Démarche Qualité (services sociaux uniquement)	7 200	0,00€	7 200,00 €
	Dépenses formations « accueil »	4 950	0,00€	4 950,00 €
	TOTAL GENERAL	115 19	92,69 €	115 192,69 €
	Ressources RH internes allouées au projet	2 613,00 €	896,00€	3 509,00 €
Référent de parcours	Commande publique « prestation RDP »		103 648,00 €	103 648,00 €
	TOTAL GENERAL	107 1	107 157,00 €	
	Diagnostics partagés	65 530,50 €	24 174,00 €	89 704,50 €
Insertion BRSA : Orientation	Adaptation des pratiques prof. (et notamment logicielles)	24 110,14 €	9 576,85 €	33 686,99 €
	TOTAL	123 39	123 391,49 €	
	CD11 - Valorisation Référence Rsa	65 26	2,58€	65 262,58 €
	CD11 - Valorisation Actions	636 19	99,34 €	636 199,34 €
	FSE - Valorisation Référence Rsa	11 75	11 753,09 €	
Garantie d'activité	FSE - Valorisation Actions	168 06	168 066,79 €	
	Garantie d'Activité dép. (RI spécifique 2021)		52 472,87 €	52 472,87 €
	TOTAL	933 75	933 754,67 €	
	TOTAL GENERAL	1 057 1	46,16 €	1 057 146,16 €
	Formations figurant sur le catalogue CNFPT	2 700,00 €	1 200,00 €	3 900,00 €
Formation travail social	Formations hors catalogue CNFPT	91 500,00 €	58 075,00 €	149 575,00 €
	TOTAL GENERAL	153 47	75,00 €	153 475,00 €

TOTAL MESURES SOCLE	3 758 065,94 €	3 758 065,94 €
	0.00000,0.0	0 / 00 000,0 : 0





CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) <u>AVENANT 2020</u>

THEME DE LA CONTRACTUALISATION	ACTIONS REALISEES	Réalisé 2020	Réalisé S1 - 2020	TOTAL	
	Actions Missions Locales	100 000,00 €	55 500,00 €	155 500,00 €	
Autonomie des jeunes	Insertion Jeunes en situation de handicap	15 000,00 €	7 500,00 €	22 500,00 €	
	Aides individuelles à la formation des jeunes (FAJ)	26 221,08 €	5 350,00 €	31 571,08 €	
	TOTAL GENERAL	209 5	71,08 €	209 571,08 €	
	Faire valoir ses justes di	oits : pouvoir y accéd	der		
	DOEA	85 000,00 €	57 000,00 €	142 000,00 €	
	Actions financées dans le cadre des CV	550,00€		550,00€	
	Accompagnement au numérique	94 903,63 €	24 894,87 €	119 798,50 €	
	Droit à	la santé			
	Lutte contre la désertification médicale	84 234,00 €	30 000,00 €	114 234,00 €	
	Bus PMI	32 793,55 €	13 366,35 €	46 159,90 €	
Accès aux droits	Intervention Médecin du Monde en HVA	10 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	
	Droit à la cultu	ire et au sport			
	Chèques Passerelles	42 900,00 €		42 900,00 €	
	Actions financées dans le cadre des CV	28 200,00 €	İ	28 200,00 €	
	Accès à la	<u> </u>		·	
	Plate-formes de mobilité	72 500,00 €	36 250,00 €	108 750,00 €	
	Actions financées dans le cadre des CV	1 400,00 €		1 400,00 €	
	TOTAL GENERAL		92,40 €	618 992,40 €	
	Mobilisation des employeurs	16 000,00 €	8 000,00 €	24 000,00 €	
	Action GEIQ	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	
Rapprochement offre/demande d'emploi	Salon Travail Avenir Formation	3 000,00 €	10 000,00 0	3 000,00 €	
	Clauses d'insertion dans les marchés	170 213,43 €	98 113,27 €	268 326,70 €	
	TOTAL GENERAL	,	26,70 €	320 326,70 €	
	Lutter contre la précarité financière				
	Lutter contre la précarité financière	78 460,00 €	39 230,00 €	117 690,00 €	
	Solidarité Paysans	10 000,00 €	8 500,00 €	18 500,00 €	
	Lutter contre l'exclusion sociale e	<u> </u>	·	10 300,00 €	
	Jardins d'insertion (Lauragais + MHVA)	67 967,00 €	33 885,00 €	101 852,00 €	
	Permanence de soutien psycho dans les LRI	100 166,00 €	50 083,00 €	150 249,00 €	
	Action CCAS Narbonne «Appui santé»	100 100,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
	Lutter contre la précari	l té en matière d'hahit		1 300,00 €	
Lutte contre toutes les formes de précarité	ARA + autres actions similaires	60 000,00 €	30 000.00 €	90 000 00 £	
	Lutter contre l'e	•	30 000,00 €	90 000,00 €	
	Acc. des femmes victimes de violences (ISPG)	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	
	Actions complémentaires CIDFF	6 450,00 €	10 000,00 €	6 450,00 €	
	Prise en charge des auteurs de violences conjugales	1 000,00 €		1 000,00 €	
	Lutter contre la pré	<u> </u>		1 000,00 €	
	·	40 009,96 €	20 004,98 €	60 014,94 €	
	Sensibilisation éco-gestes (SLIME) (Hors financement CLER) TOTAL GENERAL	·	55,94 €	577 255,94 €	
	Lutte contre le décrochage scolaire		1		
	Soutien à la parentalité pour combattre la pauvreté	87 769,80 € 61 250,00 €	19 134,90 €	106 904,70 € 61 250,00 €	
Agir au bénéfice des jeunes audois	Actions de découverte de la vie active pour les jeunes QPV	1		,	
	TOTAL GENERAL	11 700,00 €	54,70 €	11 700,00 € 179 854,70 €	
			_		
Observer et agir	Observatoire des solidarités	17 400,00 €	1 920,00 €	19 320,00 €	
	Collectif des acteurs sociaux audois	5 459,34 €	2 240,20 €	7 699,54 €	
	TOTAL GENERAL		19,54 €	27 019,54 €	
TOTAL MESURES	A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT	1 933 (020,36 €	1 933 020,36 €	
	TOTAL CALPAE			5 691 086,30 €	





CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) <u>SUIVI DES INDICATEURS</u>

	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CON	ITRACTUALISATION	V				
Mesures	Indicateurs	Situation au 31 déc. 2018	Résultat atteint du Département en 2019	Résultat intermédiaire atteint (31/12/2020)	Résultat atteint (S1 2021)	Résultat atteint (2020 + S1 2021)	Date de l'indicateur
	1. Enfants et jeunes						
	Nombre de jeunes devenus majeurs sur la période concernée	178	152	204	51	255	31/03/21
	Nombres de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel		111	165	47	212	31/03/21
1.1. Prévention sortie sèche de l'ASE	Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment du passage à la majorité	103	111	151	46	197	31/03/21
11. Trevention sortic sectic de l'Asc	Nombre de jeunes avec un logement stable		111	184	48	232	31/03/21
	ombre de jeunes ayant accès à des ressources financières 18 34		136	16	152	31/03/21	
	Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire 103 68 1				43	195	31/03/21
	2. Renforcer les compétences des trava	illeurs sociaux	-				
	Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel par département accessible à moins de 30 minutes			0%	0%	0%	31/05/21
	Nombre de structures du CD engagées dans la démarche de premier accueil inconditionnel			0	0	0	
2.1. Premier accueil social inconditionnel de proximité	Nombre de structures (hors dispositifs du CD) ou lieux qui déclarent s'engager dans la démarche de premier accueil inconditionnel			0	0	0	31/05/21
	Nombre de personnes reçues par les structures de premier accueil social inconditionnel des CD uniquement			0	0	0	31/05/21
	Nombre de personnes reçues au sein des autres structures de premier accueil social inconditionnel			0	0	0	- ,,
2.2. Référent de parcours	Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours			0	0	0	31/05/21
	Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours			0	0	0	31/05/21
	3. Insertion des allocataires de	RSA	•				
	Nombre de nouveaux entrants	3 278	3 552	3 844	1 575	5 419	31/05/21
	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	64	141	1 217	1 214	2 431	31/05/21
	Nombre total de 1ers rendez-vous d'accompagnement fixés	1 325	1 253	1 577	629	2 206	31/05/21
3.1. Orienter et accompagner les allocataires du RSA	Nombre de 1ers rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés	92	147	226	196	422	31/05/21
	Nombre total de 1ers contrats d'engagements réciproques	1 325	1 253	1 577	629	2 206	31/05/21
	Nombre de 1ers contrats d'engagements réciproques dans les 2 mois (à partir du flux)		90	654	564	1 218	31/05/21
	Nombre de 1ers contrats d'engagements réciproques dans les 2 mois (à partir de la notification d'orientation)	924	941	1 387	614	2 001	31/05/21
	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)		189	31	8	318	31/05/21
	Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale			10	1	101	31/05/21
3.2. Garantie d'activité	Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global (reporting pouvant être assuré par Pôle emploi)		244	223	NC	223	31/12/20
	Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)			304	NC	304	31/12/20
	Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)						
	Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global (reporting Pôle emploi)						
	4. Formation des travailleurs so	ociaux					
4.1 Evécution du plan de formati	Nombres de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique			7	3	10	31/05/21
4.1. Exécution du plan de formation	Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique			236	NC	236	31/12/20



CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) <u>SUIVI DES INDICATEURS (AU 31 DECEMBRE 2020)</u>

DISPOSITIFS	INDICATEURS	ANNEE 2019	ANNEE 2020
	PAEJ - Nombre de jeunes accompagnés	312 (sur 9 mois)	303 (sur 9 mois)
Autonomie des jeunes	CFAS - Nombre de jeunes accompagnés	66	72
	Passeport Mobilité – nombre de mesures	80	80
	DOEA - Nombre de bénéficiaires	251 (1er semestre)	340 (1er semestre,
A. S B. W.	Nombre d'étudiants en médecine aidés	24	31
Accès aux droits	Bus PMI (nombre de communes parcourues)	14	10
	Nombre de « chèques passerelles »	1.125 (2018 – 2019)	858 <i>(</i> 2019 – 2020 <i>)</i>
	Nombre d'actions menées pour la mobilisation des employeurs	7	8
Rapprochement offre/demande d'emploi	Nombre de personnes accompagnées par le GEIQ	33	27
	Clauses - Nombre de marchés « clausés »	415	333
	Clauses - Nombre d'heures de travail générées	183.017	179.458
	Clauses - Nombre de bénéficiaires	270	347
	Lutte contre le surendettement - nombre de bénéficiaires	687	386
	Jardins d'insertion – BRSa participants	30	18
Lutte contre toutes les formes de précarité	SLIME - Nombre de contacts	168	241
	SLIME - Nombre de visites à domicile	93	122
	Nombre d'élèves dispositif Internat social	16 (2018 – 2019)	18 (2019 – 2020)
A min any hámádian dan innyana anyahin	Nombre de collèges concernés (internat)	3	3
Agir au bénéfice des jeunes audois	Nombre de Classes relais financées	1	1
	Nombre d'actions parentalité accompagnées	21	28
	Nombre de conventions d'échanges de données signées		2
	Nombre de réunions du Comité de Pilotage Partenarial		0
Observer et agir	Nombre d'acteurs sociaux impliqués		450
	Organisation d'une rencontre globale de lancement/ d'évaluation du collectif		0
	Organisation de rencontres thématiques		0





Département de l'Aude

Allée Raymond Courrière 11855 Carcassonne Cedex 9